



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 1900 à 1994) :	

16 novembre 2018

NANTES	1
TOULOUSE	2

17 novembre 2018

AUTEUIL	3
---------------	---

18 novembre 2018

AGEN-LE PASSAGE	5
LE PIN AU HARAS	6
MAURE-DE-BRETAGNE	7
MESLAY-DU-MAINE	8
NIMES	9
PARAY-LE-MONIAL	9
SEICHES-SUR-LE-LOIR	10

19 novembre 2018

FONTAINEBLEAU	10
---------------------	----

21 novembre 2018

AUTEUIL	12
---------------	----

22 novembre 2018

ANGERS	14
--------------	----

23 novembre 2018

COMPIEGNE	15
-----------------	----

24 novembre 2018

BORDEAUX LE BOUSCAT	17
---------------------------	----

25 novembre 2018

ARGENTAN	18
AUTEUIL	20
NANTES	23

27 novembre 2018

FONTAINEBLEAU	24
---------------------	----

Index des chevaux cités dans ce numéro	27
--	----

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : décembre

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2018 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 23 novembre 2018)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTEUR DU :
Nadine CHIARI	STE ENT. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 23/11/2018
Kévin MORIZE	Ste Ent. J-M CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/08/2018
Claude DONDI	Ste Courses Nancy-brabois	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Suspension 03/05/2018
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

Decisions

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis par la Société d'Entraînement Keven BORGEL d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code, en raison du non-paiement par Mme Nadine CHIARI de factures ;

Après avoir dûment appelé Mme Nadine CHIARI à se présenter à la réunion fixée au jeudi 27 septembre 2018 pour l'examen contradictoire de cette demande et avoir constaté sa non présentation ;

Vu le courrier en date du 24 septembre 2018, de Mme Nadine CHIARI mentionnant notamment qu'elle fait parvenir audit entraîneur un règlement, correspondant, selon elle, au montant de la somme réclamée, déduction faite du montant de factures de frais de débouillage, concernant un cheval non visé par la présente procédure, et pour lequel elle aurait déjà demandé audit entraîneur un avoir et ladite déduction, et d'un montant déjà prélevé sur son compte France Galop qui concernerait des frais de transport ;

Vu le courrier transmettant ces éléments à la Société d'Entraînement Keven BORGEL en date du 26 septembre 2018 et celui adressé le même jour par ladite société mentionnant notamment que les factures de débouillage ne la concernent pas et qu'il n'y a aucune déduction à faire ;

Vu le courrier adressé à ladite société le 27 septembre 2018 sollicitant des explications concernant les frais de transport susvisés et la réponse téléphonique selon laquelle il s'agirait de frais de déplacement de personnel ;

Vu le courrier adressé le même jour par Mme Nadine CHIARI mentionnant notamment que le cheval ayant fait l'objet de débouillage aurait été acheté par M. Keven BORGEL qui l'aurait revendu à un tiers et que M. Keven BORGEL serait donc impliqué dans les factures de débouillage et qu'elle n'a aucune intention de régler des factures de chevaux qui ne lui appartiennent pas ;

Vu le courrier adressé le 28 septembre 2018 par ladite société transmettant un échéancier en indiquant, concernant le montant des frais de transport susvisés, qu'il correspondrait au solde d'une facture partiellement payée par Mme Nadine CHIARI ;

Vu le courrier adressé le 28 septembre 2018 à Mme Nadine CHIARI, mentionnant notamment :

- que suite à leur réunion, les informations dont disposent les Commissaires de France Galop ne permettent pas de justifier du non-paiement de la somme objet de la demande de la Société d'Entraînement Keven BORGEL, tout en lui précisant que :
- le montant des frais de transport susvisés correspond à des frais de déplacement de personnel de ladite société, indépendamment des frais de transport du cheval eux-mêmes ;
- la situation relative à d'autres chevaux, ayant notamment fait l'objet de débouillage, ne concerne pas le présent dossier ;
- qu'en l'état, au regard des éléments du dossier mis à leur disposition, lesdits Commissaires maintiennent le blocage de son compte à concurrence de la somme due conformément aux dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop et lui demandent de verser le montant de cette somme (5 460,40 euros) entre leurs mains avant le lundi 15 octobre 2018 ;
- qu'à défaut de règlement ou de justification suffisante dans les quinze jours, et conformément aux dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop, ils poursuivront la procédure d'inscription sur la liste des oppositions en suspendant les agréments qui lui ont été délivrés ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et constaté la transmission par Mme Nadine CHIARI d'un courrier en date du 11 octobre 2018, mentionnant notamment qu'elle transmet un chèque d'un montant de 2 919,40 euros et qu'il est hors de question qu'elle ne soit pas remboursée des pensions de débouillage et de pré-entraînement qu'elle a avancés même si pour cela elle devrait perdre son agrément, et l'absence de paiement effectif de la somme due le lundi 15 octobre 2018 ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier en possession des Commissaires de France Galop, que Mme Nadine CHIARI n'a pas régularisé la situation ni justifié de la résolution de celle-ci malgré les demandes qui lui ont été faites à cet égard concernant les factures précisément objet de la présente procédure ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, de suspendre l'agrément de propriétaire ayant été délivré à Mme Nadine CHIARI conformément aux dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop, à compter du lundi 5 novembre 2018, étant observé que si la situation est régularisée d'ici là au moyen d'un accord amiable ou d'un paiement des sommes à la satisfaction des Commissaires de France Galop ou de la justification d'une action en justice qui serait engagée par Mme Nadine CHIARI, la présente décision ne produira pas d'effets ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de suspendre l'agrément de propriétaire ayant été délivré à Mme Nadine CHIARI à compter du lundi 5 novembre 2018, étant observé que si la situation est régularisée d'ici là au moyen d'un accord amiable entre les parties ou

d'un paiement des sommes à la satisfaction des Commissaires de France Galop ou de la justification d'une action en justice qui serait engagée par Mme Nadine CHIARI, la présente décision ne produira pas d'effets.

Boulogne, le 19 octobre 2018
R. FOURNIER SARLOVEZE - P. DE LA HORIE - A. CORVELLER

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par M. Arry BENILLOUCHE et la SAS ARRY BENILLOUCHE CONSULTING et par le HARAS DE BERNESQ, contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 16 octobre 2018 :

- de sanctionner le HARAS DE BERNESQ par le retrait de ses agréments l'autorisant à faire courir en qualité de propriétaire et en qualité d'associé, délivrés par les Commissaires de France Galop ;
- de sanctionner l'entraîneur Arry BENILLOUCHE par le retrait de son agrément d'entraîneur public délivré par les Commissaires de France Galop ;
- d'assortir ces deux sanctions d'une mesure de sursis total pendant une durée de 5 ans, étant observé que pendant cette durée de 5 ans tout constat d'une infraction en matière :
 - de qualité de l'hébergement des chevaux à l'élevage et à l'entraînement ;
 - d'état sanitaire desdits chevaux ;
 - et/ou d'une infraction aux dispositions régissant le rôle et l'activité d'entraîneur public en matière d'entretien personnel et de prise en charge personnelle de l'entraînement desdits chevaux ;
- générera la révocation du sursis accordé au HARAS DE BERNESQ et/ou à l'entraîneur Arry BENILLOUCHE ;
- et qu'à ce titre, lesdits Commissaires ont entendu attirer l'attention dudit entraîneur et du HARAS DE BERNESQ sur les contrôles qui interviendront nécessairement et de manière aléatoire dans les établissements d'entraînement de M. Arry BENILLOUCHE et au sein des structures du HARAS DE BERNESQ accueillant des chevaux, notamment dans les 3 mois à venir et au cours des 5 années susvisées, afin de garantir leur respect des obligations prévues par le Code des Courses au Galop ;

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé du conseil de l'entraîneur Arry BENILLOUCHE et de la SAS ARRY BENILLOUCHE CONSULTING en date du 20 octobre 2018 et du courrier recommandé du HARAS DE BERNESQ, en date du 17 octobre 2018, par lesquels ils ont interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé l'entraîneur Arry BENILLOUCHE et le HARAS DE BERNESQ à se présenter à la réunion fixée au mercredi 14 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et averti les organes de la procédure collective du HARAS DE BERNESQ de la tenue de cette réunion, et constaté la non présentation de l'entraîneur Arry BENILLOUCHE, néanmoins représenté par son conseil, étant observé que les organes de la procédure collective du HARAS DE BERNESQ étaient également défaillants ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications écrites fournies par le conseil susvisé et le HARAS DE BERNESQ et entendu ledit conseil et M. Franck BENILLOUCHE, représentant du HARAS DE BERNESQ en leurs explications orales, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité qui n'a pas été utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Michel de GIGOU ;

Attendu que les appels de l'entraîneur Arry BENILLOUCHE et du HARAS DE BERNESQ sont recevables sur la forme ;

Attendu que l'appel interjeté par la SAS ARRY BENILLOUCHE CONSULTING n'est pas recevable, les dispositions de l'article 230 du Code des Courses au Galop prévoyant notamment que le droit de déposer un appel appartient exclusivement au propriétaire, tel qu'il est défini à l'article 11 du présent Code, à l'entraîneur ou au jockey concerné par la décision et à leur représentant dûment mandaté par écrit à cet effet, ce qui n'est pas le cas de ladite société qui n'apparaît d'ailleurs pas déclarée auprès de France Galop ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier et les pièces remises en séance ;

Vu le rapport du Service Contrôles de France Galop en date du 25 septembre 2018 développé dans la décision des Commissaires de France Galop en date du 16 octobre 2018 ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 16 octobre 2018 et l'ensemble des éléments visés dans cette décision ;

Vu la déclaration d'appel adressée par le conseil de l'entraîneur Arry BENILLOUCHE motivant l'appel notamment comme suit :

- qu'en égard au délai d'appel fort réduit de quatre jours qui contrevient aux droits de la défense et justifierait une question préjudicielle s'ils allaient au contentieux, consécutivement à un échange avec le service juridique de France Galop, ils saisissent la formation collégiale d'un mémoire introductif d'instance et produiront dans les jours qui viennent un mémoire ampliatif pour détailler leurs arguments ;

- que la décision administrative entreprise est irrégulière et emporte l'annulation, et cause un préjudice important à la carrière de M. Arry BENILLOUCHE et à sa société ;
- que la décision repose sur des chiffres et des faits matériellement inexacts, qu'elle est erronée en ce qu'elle se fonde sur des chiffres et des faits extraits des rapports du Service Contrôles de France Galop qui sont eux-mêmes erronés dans de très nombreux domaines : personnel, alimentation des chevaux, état sanitaire, et que des éléments précis seront fournis dans le mémoire ampliatif ;
- que les rapports dudit Service sont toujours à charge, sans prise en compte réelle de la situation du haras ;
- que ladite décision repose sur un vice rédhibitoire, à savoir une contradiction entre d'une part, les constatations d'un service d'Etat composé d'agents assermentés du service vétérinaire départemental qui par sa contrevisite de mars 2018, demandée par l'administrateur judiciaire, a levé toute réserve sur le haras, document dont ont disposé les Commissaires, et les constatations de l'huissier relatives à l'état sanitaire du haras et des chevaux, très favorable et contemporain à la date où se sont réunis les Commissaires et dont ils ont disposé, et d'autre part, les rapports dudit Service qui accumulent les inexacitudes pour nuire au haras et audit entraîneur ;
- concernant la disproportionnalité entre la situation réelle de l'élevage et de l'entraînement et la gravité de la sanction, que le juge administratif est le garant du respect de la proportionnalité de la sanction que les Commissaires en se fondant sur des rapports partisans ont ordonné la sanction la plus élevée, le retrait d'agrément, une sanction exagérée qui ne correspond en rien à la situation du haras ;
- que les rapports dudit Service ne reflètent aucunement l'objectivité que l'on est en droit d'attendre d'un service chargé d'une mission de service public, que la réalité est autre, dans une période difficile pour le haras, et que malgré le redressement judiciaire, l'état des chevaux entraînés ne souffre aucune critique et les résultats sont là sur les champs de courses ;
- concernant la confusion des activités d'élevage et d'entraînement, que les rapports dudit Service présentaient ce défaut, comme le corps et le dispositif de la décision, qu'il y a deux structures juridiques indépendantes, la SCE HARAS DE BERNESQ, compétente pour l'élevage et la SAS ARRY BENILLOUCHE CONSULTING qui agit pour l'entraînement et que deux décisions auraient été nécessaires ;
- concernant l'indemnisation des préjudices subis par M. Arry BENILLOUCHE et la SAS ARRY BENILLOUCHE CONSULTING, qu'ils sont victimes de cette décision inique et de sa publication qui induisent de lourds préjudices, notamment d'atteinte à l'image et à la réputation ;
- qu'alors que ladite décision n'était pas définitive, elle a été publiée le 18 octobre 2018 sur le site d'EQUIDIA avec le texte suivant : « *Arry Benillouche suspendu 5 ans avec sursis. France Galop a pris une presque lourde sanction. Arry Benillouche à la tête du haras de Bernesq en Normandie est condamné à 5 ans de suspension de sa licence de propriétaire et d'entraîneur avec sursis* », accompagné d'une photo de M. Arry BENILLOUCHE, et que si l'on appuie sur le « slash - suite de l'article », on retrouve le texte intégral de la décision ;
- que cela est lourd de conséquences sur la carrière d'un jeune entraîneur qui depuis octobre 2017 fait briller la casaque de ses propriétaires sur les champs de courses de FONTAINEBLEAU, SAINT-CLOUD et CHANTILLY notamment et que les préjudices seront chiffrés dans le mémoire ampliatif ;
- qu'il est demandé que France Galop rembourse les frais d'avocat à hauteur de 5 000 euros ;
- qu'il est demandé l'annulation de la décision des Commissaires de France Galop, l'indemnisation de l'entier préjudice issu de cette décision et le remboursement des frais d'avocat ;

Vu la déclaration d'appel adressée par le HARAS DE BERNESQ, reprenant les termes de celle du conseil de l'entraîneur Arry BENILLOUCHE et de la SAS ARRY BENILLOUCHE CONSULTING, en précisant notamment que :

- la décision cause également un préjudice important à M. Franck BENILLOUCHE et à sa société, que les rapports du Service Contrôles accumulent les inexacitudes pour leur nuire ;
- les Commissaires ont ordonné la sanction la plus élevée, sanction exagérée qui ne correspond en rien à la situation du haras, que M. Franck BENILLOUCHE et sa société sont également victimes de cette décision et de sa publication qui induisent de très lourds préjudices, notamment un préjudice d'atteinte à l'image et à la réputation et que la SCE HARAS DE BERNESQ fait actuellement l'objet d'une offre de cession de ses actifs par le Tribunal de Grande Instance de CAEN jusqu'au 20 novembre 2018 mais que cette publication va restreindre les offres et diminuer les montants offerts et que les préjudices seront chiffrés dans le mémoire ampliatif ;
- la SCE HARAS DE BERNESQ et M. Franck BENILLOUCHE demandent également l'annulation de la décision des Commissaires de France Galop et l'indemnisation de l'entier préjudice ;

Vu les courriers adressés aux mandataire judiciaire et administrateur judiciaire du HARAS DE BERNESQ le 9 novembre 2018, copie audit haras, visant à les informer de la présente procédure ;

Vu les échanges avec l'administrateur judiciaire du HARAS DE BERNESQ le 12 novembre 2018 ;

* * *

Attendu que la salariée de France Galop, chargée d'assister les juges d'appel dans la préparation du dossier et le déroulé de l'audience, au titre des dispositions de l'article 234 du Codes des Courses au Galop, a procédé en séance à un rappel de la procédure et à l'introduction du dossier ;

Attendu que le vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête a rappelé les termes de son rapport en date du 25 septembre 2018, en précisant notamment que :

- ses contrôles ont été déclenchés après que ses services aient connaissance d'une dénonciation dudit haras, et

effectués en concomitance avec les contrôles de la gendarmerie et de la DDPP, ce qui est inhabituel, mais qu'elle avait profité de sa présence lors des ventes de DEAUVILLE pour procéder audits contrôles, la dénonciation ayant été considérée comme suffisamment inquiétante ;

- les contrôles de la gendarmerie et de la DDPP et les siens ont été faits séparément et que suite aux dysfonctionnements constatés, il a été demandé qu'il soit procédé à des améliorations, comme l'a d'ailleurs demandé la DDPP tant à l'entraînement qu'à l'élevage ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Arry BENILLOUCHE a demandé audit vétérinaire comment il avait eu connaissance de cette dénonciation, ce à quoi, ce dernier a indiqué qu'il est fréquent que les services internes de France Galop aient connaissance de faits suspects, notamment par des informations diffusées sur les réseaux sociaux, la salariée de France Galop chargée d'assister les juges d'appel indiquant que les Commissaires de France Galop avaient pris acte du rapport dudit vétérinaire et ledit conseil faisant observer le caractère exceptionnel de la concomitance des contrôles susvisés ;

Attendu que ledit conseil a repris en séance les termes de son mémoire introductif et ceux d'un mémoire, remis en séance, le complétant, accompagné de différentes pièces, en indiquant notamment :

- qu'il lui a été demandé d'intervenir au nom de M. Arry BENILLOUCHE et de sa société suite à la gravité de la décision des Commissaires de France Galop ;
- que la phrase de la décision des Commissaires selon laquelle « suite à une dénonciation concernant le HARAS DE BERNESQ et de mauvais traitements sur les chevaux » accrédite l'idée mensongère qu'il y aurait eu de mauvais traitements sur les chevaux stationnés sur le haras ;
- que cette décision a été publiée au Bulletin Officiel de France Galop et a inondé immédiatement les médias, comme Equidia qui a publié l'intégralité de la décision sur son site et que l'information mensongère s'est répandue sur les réseaux sociaux ;
- qu'aucun des documents abondamment cités dans la décision ne démontre de mauvais traitements constatés sur les animaux, ni le premier rapport du service vétérinaire départemental du 14 février 2018, ni le contre rapport demandé par l'administrateur judiciaire au même service, ni les quatre contrôles du Service Contrôles de France Galop qui couvrent la période février-septembre 2018, ni le rapport du Docteur FONTAINE de CAEN d'octobre 2018 ;
- qu'il est demandé que cette mention inadmissible soit supprimée car cela est très mal perçu, le terme de mauvais traitements ayant dans les médias un tout autre sens, que cela pouvait faire penser que des chevaux étaient battus et qu'il fallait que ledit vétérinaire affine son vocabulaire ;
- qu'en outre, ce vice démontre que la décision n'est pas empreinte de l'objectivité qui sied à un acte administratif, que c'est un des nombreux éléments qui démontre un parti pris contre le haras ;
- sur les erreurs manifestes d'appréciation, qu'il est mentionné en page 5 de la décision, l'agressivité d'un cheval et que les professionnels savent pertinemment qu'il est dans la nature de nombreux chevaux de course d'être agressifs, même parmi les meilleurs performeurs et que le rapport du Service Contrôles ne dit pas quel cheval a été agressif ;
- qu'il est reproché à l'entraîneur un insuffisant parage des chevaux mais que le facturier du haras démontre qu'un parage, exécuté selon un calendrier traditionnel de la profession, est réalisé par un très bon maréchal, et qu'il y a donc une erreur manifeste d'appréciation de la part du Service Contrôles de France Galop ;
- qu'il est reproché à l'entraîneur les conditions d'entreposage du fumier, et que là encore le haras pratique les ratios traditionnels, que la litière est nettoyée tous les jours ou tous les deux jours en fonction des salissures, et que le box est nettoyé en son entier une fois par semaine ;
- qu'il est allégué que l'entraîneur « n'assure pas suffisamment dans la continuité, direct et personnel et sous son entière responsabilité l'entraînement, l'entretien alimentaire et l'hébergement des chevaux présents » alors qu'il exerce sa profession sur deux sites : le haras et à CHANTILLY, et qu'il ne peut être présent concomitamment sur des sites distants de 200 km, précisant que ledit entraîneur passe un temps non négligeable de sa vie sur les routes pour conduire et faire participer ses chevaux sur les hippodromes parisiens ou provinciaux où il remporte des succès qui seraient inatteignables pour qui connaît aujourd'hui le niveau des courses si les chevaux étaient maltraités ;
- que la décision de premier degré allègue un comportement qui n'est jamais démontré et contredit par les succès hippiques de l'entraîneur ;
- qu'il est mentionné que lors du quatrième contrôle le personnel était insuffisant, alors que des explications avaient été données à la personne qui a fait ce contrôle au nom de France Galop et que l'administrateur judiciaire avait demandé de revenir à des effectifs plus raisonnables et que plus de la moitié du personnel s'est mis en arrêt maladie, certains depuis un an, qu'il a fallu recruter des CDD, faisant observer qu'aujourd'hui il y a 5 personnes dédiées à l'entraînement ;
- que de jurisprudence constante une décision administrative s'apprécie au regard des faits contemporains à son édicition ;
- que la décision se fonde sur l'atteinte au bien-être animal qui n'est jamais ni justifiée ni démontrée, car elle n'a jamais existée au HARAS DE BERNESQ, comme le démontrent les rapports des services vétérinaires de l'État et du Docteur FONTAINE qui travaille en harmonie avec les services vétérinaires ;
- qu'il n'y a, tant dans les rapports que dans la décision attaquée, aucun élément objectif qui conforterait l'allégation mensongère insultante de l'acte administratif qui doit être annulé ;

- concernant le sursis, que la sanction n'est pas sévère mais qu'un tel sursis décourage le repreneur et qu'ils voulaient absolument avoir une sanction moindre de première catégorie ;
- qu'à la question de M. Michel de GIGOU s'il convenait que la situation n'avait pas été correcte, qu'il est accepté le fait d'être sanctionné mais pas le quantum, qu'il y aurait pu avoir un avertissement à l'époque, mais qu'aujourd'hui ce problème n'existe plus, d'où son rappel jurisprudentiel sur la contemporanéité pour fonder la décision de la Commission d'Appel car il n'est pas mérité de sanction aujourd'hui ;
- qu'il dispose des frais de passage sur route pour montrer que son client a été présent sur son site d'entraînement au haras ;

Attendu que le vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête, a précisé :

- que le fait d'héberger des chevaux sur des litières composées de fumier relève de mauvais traitements, que cela touchait une partie importante des chevaux, ce à quoi ledit conseil a indiqué qu'« une partie importante ne voulait rien dire », ledit vétérinaire répondant que lors de la première visite, la moitié des chevaux étaient dans une situation catastrophique ;
- que les mauvaises conditions d'hébergement et d'état sanitaire des chevaux font partie de mauvais traitements, de même que la violence qui peut être infligée à des chevaux, qu'une jument avait eu une plaie non protégée et dormait dans un box sur une litière composée de fumier et que cela relève de mauvais traitements ;

Attendu que M. Franck BENILLOUCHE, représentant du HARAS DE BERNESQ, a remis en séance un mémoire indiquant notamment :

- qu'en matière d'élevage, la description à charge faite dans les quatre rapports du Service Contrôles de France Galop ne correspond ni à la réalité du haras qu'il pratique tous les jours, ni au contre-rapport du service vétérinaire du CALVADOS qui est le service qualifié pour attester de l'état sanitaire d'un établissement d'élevage, ni au rapport d'huissier susvisé ;
- sur l'état des boxes, que chaque box est fait chaque semaine et que les crottins sont enlevés tant à l'élevage qu'à l'entraînement tous les jours ou tous les deux jours ;
- que lorsque sa fille a voulu donner des explications au vétérinaire de France Galop cela lui a été refusé, et qu'il se demande pourquoi, précisant qu'à la fin de la visite sa fille était en pleurs face à ce comportement partisans ;
- que les factures de paille démontrent le contraire de ce qui est précisé dans la décision de premier degré ;
- sur la présence des rongeurs, qu'une dératisation systématique est organisée au haras, que toutes les semaines des graines sont distribuées, qu'il reste des rongeurs, que c'est possible mais que la Mairie de PARIS qui a mis en œuvre d'énormes moyens techniques n'est pas parvenue à éradiquer les rongeurs ;
- sur les mauvaises conditions de stockage des aliments, que les remarques sont fausses puisqu'ils sont depuis plusieurs mois livrés, stockés et conditionnés sous plastique, et que la décision est également erronée sur ce point ;
- sur l'état sanitaire des chevaux, que les factures mensuelles de foin de CRAU et d'aliments démontrent objectivement le contraire ;
- qu'il est choquant d'utiliser des photos de poulinières âgées et de chevaux malades donc décharnés pour faire croire que cela est dû à une malnutrition voir à de mauvais traitements ;
- que sa famille se consacre depuis trois générations aux chevaux que c'est son ADN ;
- qu'ils ont rencontré des difficultés ces derniers mois avec leur personnel, qu'ils étaient obligés de le réduire à la demande de l'administrateur judiciaire, et qu'une partie du personnel a alors, au lieu de les aider à sortir du redressement judiciaire, décidé de se mettre en arrêt maladie depuis des mois pour faire une « bronca » ;
- qu'il aura fallu du temps pour obtenir dudit administrateur le droit de recruter des employés en CDD et que grâce à ce nouveau personnel et à ses enfants, ils ont dépassé aujourd'hui ces difficultés de personnel tant à l'élevage qu'à l'entraînement et que les mentions des rapports du Service Contrôles ne sont plus d'actualité ;
- que dans la période difficile de redressement judiciaire qu'ils traversent la décision des Commissaires par son contenu et sa diffusion a induit un préjudice important au haras et qu'ils demandent l'annulation de ladite décision ;

Attendu que M. Franck BENILLOUCHE a ajouté, en séance :

- qu'il a soigné la jument dont parlait le vétérinaire de France Galop, que l'on ne peut pas étendre le cas d'un cheval à 130 chevaux, ni demander de rendre une casaque au regard d'un cas isolé d'une jument de 25 ans, que c'est un élément à charge, exagéré, précisant qu'elle avait été gardée dans l'esprit de la sauver et qu'il demande s'il aurait au contraire fallu la sortir du haras et faire croire qu'il n'y avait pas de cheval malade tout en renvoyant au constat d'huissier susvisé ;
- qu'il a renvoyé du personnel pour rééquilibrer les choses ;
- que la visite du vétérinaire en charge de l'enquête a été faite la veille de l'audience judiciaire de poursuite de la continuité du haras, qu'ils avaient un plan en bon et due forme pour s'en sortir ;
- que cette situation résulte de faux actes, de fausses photographies, en gros plan, qui ne veulent rien dire et qu'ils sont confrontés à une situation de délation avec des personnes qui veulent obtenir des allocations chômage ;
- que 15 jours après la visite dudit vétérinaire, les services préfectoraux ont levé leurs réserves ;
- à la question de M. Jean-Michel DESCAMPS de savoir s'il contestait les photographies du rapport du vétérinaire susvisé, qu'évidemment, M. Franck BENILLOUCHE précisant qu'il s'agissait de photographies faites en gros plan, que le haras a été mis en vente publique suite à cette affaire sans que le Parquet n'attende même la fin de

l'enquête, ce à quoi le conseil dudit entraîneur a précisé que les photographies étaient mal intentionnées, qu'il s'agissait de photographies de diffamation et que lui-même, suite une fois à une photographie en gros plan d'une de ses juments, avait dû rentrer rapidement en train alors que la jument allait bien et que le gros plan avait exagéré l'ampleur de la situation ;

- que son fils n'a rien à voir avec la jument malade susvisée ni cette situation ;
- que le constat d'huissier du 10 octobre 2018 atteste que tout est correct, que c'est une difficulté qui a eu lieu à un moment donné et que tout est normal à présent ;
- à la question de M. Michel de GIGOU s'il y a eu une manipulation, que c'est évident, ledit conseil précisant qu'il est propriétaire de chevaux qui sont audit haras et qu'il ne les y mettrait pas s'ils étaient maltraités ;
- qu'ils ont rencontré des difficultés et qu'ils se donnent les moyens qu'il faut mais que les salariés ont tous déserté depuis un an, et qu'il n'y a plus que des CDD et ses enfants ;
- à la question de M. Michel de GIGOU de savoir combien il y a de chevaux et de personnel, qu'il y a 70 chevaux à l'élevage pour trois personnes, 17 chevaux à l'entraînement pour cinq personnes, ajoutant que la vente de 30 chevaux est prévue par l'administrateur judiciaire sur ces 87 chevaux, ledit conseil ajoutant qu'il y aurait peut-être une dizaine de ventes supplémentaires ;
- qu'un repreneur a appelé le haras par courtoisie, qu'il est tombé sur la représentante du personnel au téléphone, laquelle ne veut plus venir travailler, est arrêtée et ne veut pas être reprise ;
- qu'ils font un travail excellent avec les CDD qui sont très heureux ;
- suite à la remarque de M. Jean-Michel DESCAMPS demandant si ce n'est pas étonnant qu'il y ait autant de personnes qui partent, que non, le conseil dudit entraîneur précisant que s'ils sont repris, ils continueront à travailler mais qu'ils préfèrent les allocations chômage alors que le haras pourrait très bien être repris ;
- suite à la remarque de M. Jean-Michel DESCAMPS selon laquelle il y avait plusieurs prés en surpâturage et plusieurs boxes mal nettoyés, faisant remarquer que lui-même venait d'une région très sèche et que lorsqu'il n'y avait pas d'herbe il mettait un ballot de foin, qu'il convenait de regarder de nouveau le constat d'huissier d'octobre 2018 ;
- à la remarque de M. Jean-Michel DESCAMPS concernant la présence de toiles d'araignées, qu'il y a 130 boxes et qu'un roulement est effectué mais que malheureusement lorsque l'on vient un lundi matin à 8h, le nettoyage peut ne pas être fait, ledit conseil ajoutant que ces toiles font fuir les mouches et les insectes, le vétérinaire en charge de l'enquête précisant que leur présence en continu n'est pas toujours utile et qu'il faut néanmoins faire un grand ménage de temps en temps ;
- à la question de M. Eric PALLUAT de BESSET de savoir si l'acheteur présentait des garanties, que oui, M. Franck BENILLOUCHE précisant que ce dernier avait envoyé huit inspecteurs pour voir les travaux qu'il y avait à faire, qu'il était venu plusieurs fois visiter le haras, et que lorsque le personnel est présent et se met à travailler, le haras fonctionne et tout va bien ;

Attendu que ledit conseil a précisé que la famille BENILLOUCHE se « décarcasse » pour continuer l'activité selon le souhait de l'administrateur et du Président du Tribunal de Grande instance de CAEN mais qu'un certain nombre d'employés ont tout fait pour contrecarrer cette poursuite car la liquidation seule les intéresse pour obtenir des indemnités de chômage, d'où les opérations de diffamation qui ont entraîné les contrôles susvisés, ajoutant qu'il remet son dossier de plaidoirie, des éléments chiffrés à savoir, des factures démontrant que l'essentiel des moyens dont dispose le haras a été investi dans la nourriture des chevaux, des aliments de qualité, ainsi que des factures de vétérinaires et d'ostéopathes, fidèles à la réputation du meilleur haras de France et un extrait du grand livre fournisseurs ;

Attendu que les intéressés ont déclaré, suite à une question du Président de séance en ce sens, qu'ils n'avaient rien à ajouter ;

* * *

Attendu qu'il convient de préciser à titre liminaire, concernant l'argument relatif au délai d'appel, que ce délai est fixé par l'article 231 du Code des Courses au Galop, ledit Code étant approuvé par le Ministère de l'Agriculture, que la décision des Commissaires de France Galop a été notifiée le 16 octobre 2018 et que la Commission d'Appel s'est réunie le 14 novembre 2018 pour examiner le présent appel, laissant ainsi près de trois semaines aux parties pour organiser leur défense et un débat contradictoire, étant observé qu'aucune demande de report n'a été demandée ;

* * *

Vu les articles 26, 27, 28, 30, 33, 85, 137 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu ainsi que l'ont précisé les Commissaires de France Galop, qu'il résulte du rapport du Service Contrôles en date du 25 septembre 2018, que les contrôles effectués les 14 février, 26 février, 29 mars, 18 juin et 20 août 2018 dans le centre d'entraînement principal de M. Arry BENILLOUCHE et dans la partie élevage du HARAS DE BERNESQ, ont mis en évidence une situation insatisfaisante concernant le respect des obligations réglementaires en matière de qualité d'hébergement des chevaux déclarés à l'effectif d'entraînement dudit entraîneur et concernant le respect des règles sanitaires élémentaires en matière de chevaux de courses ;

I. Sur l'appel interjeté par l'entraîneur Arry BENILLOUCHE

Sur la qualité de l'hébergement et la situation sanitaire des chevaux à l'entraînement

Attendu que les Commissaires de France Galop, en reprenant les éléments constatés lors des contrôles susvisés, ont considéré qu'il résultait du rapport du Service Contrôles, concernant les chevaux à l'entraînement, qu'il n'avait pas été fait un nettoyage approfondi malgré les demandes faites à ce titre, qu'il a persisté à chaque visite des boxes dans un état d'entretien insuffisant et sales, ledit rapport permettant en outre d'établir un état de saleté des litières et un stockage de l'alimentation non conforme aux prescriptions réglementaires en la matière ;

Que lesdits Commissaires ont également relevé qu'il résultait du premier contrôle que l'état d'entretien des chevaux a été considéré comme insuffisant et que si leur état général s'était ensuite amélioré, l'établissement ne comptait le jour du 4^{ème} contrôle que 3 salariés en train de faire les boxes, étant observé que le personnel présent a été considéré comme insuffisant pour que lesdits chevaux puissent être entretenus et entraînés tous les jours ;

Attendu qu'il convient de préciser concernant l'argument développé devant la Commission d'Appel selon lequel des chiffres et des faits extraits des rapports du Service Contrôles seraient inexacts et à charge, que les éléments versés aux débats sont insuffisants à démontrer les inexactitudes avancées, le fait d'évoquer une volonté de manipulation du Service Contrôles de France Galop étant particulièrement malvenu notamment au regard des cinq visites effectuées et du temps pris pendant l'enquête pour laisser une chance aux appelants de présenter une situation conforme au Code des Courses au Galop ;

Que de telles affirmations sont d'autant moins tolérables que la finalité des contrôles dudit Service est au contraire d'assurer le respect du bien-être animal ce qui englobe notamment le contrôle des conditions d'hébergement et de l'entretien alimentaire et sanitaire des chevaux ;

Qu'il convient de relever que les éléments avancés à ce titre tel que le premier rapport du service vétérinaire départemental du 14 février 2018 et le contre rapport qu'aurait demandé l'administrateur judiciaire ne sont pas versés aux débats ;

Qu'il a lieu de préciser que si le courrier de la Préfecture du CALVADOS en date du 22 mai 2018 précise que la mise en demeure émise à l'encontre du HARAS DE BERNESQ est levée définitivement, ledit courrier est antérieur aux deux dernières visites du Service Contrôles en date des 18 juin et 20 août 2018, au cours desquelles il a été constaté la persistance de nombreux manquements ;

Que la portée du procès-verbal d'huissier établi le 10 octobre 2018 peut poser question dans la mesure où il a été réalisé la veille de la réunion des Commissaires de France Galop et à la seule initiative du HARAS DE BERNESQ, sans permettre aux services de France Galop d'y assister ;

Que les arguments et nouveaux éléments versés aux débats relatifs notamment à un paragraphe qui serait exécuté selon un calendrier traditionnel de la profession, aux conditions d'entreposage du fumier effectués selon les ratios traditionnels, à la facturation de paille, de foin de CRAU et d'aliments, de soins vétérinaires, d'ostéopathes et de dentisterie ou encore la production du grand livre fournisseurs sont insuffisants pour permettre la démonstration des propos allégués ;

Que l'argument selon lequel malgré le redressement judiciaire dont fait l'objet ledit haras, l'état des chevaux ne souffrirait aucune critique, est ainsi contestable, les éléments du dossier permettant de caractériser le contraire ;

Attendu qu'il convient également de préciser, ainsi que l'a expliqué en séance le vétérinaire en charge de l'enquête, que le terme utilisé de mauvais traitements englobe notamment les manquements en matière d'hébergement et d'état sanitaire des chevaux de courses, et qu'ainsi, si un manque d'entretien ou le mauvais entretien d'un cheval peut être assimilé à un acte de maltraitance, cela ne signifie pas pour autant que ledit cheval a été victime de faits de violence ni partant qu'il a été battu, ce qui n'a jamais été mentionné par les Commissaires de France Galop ;

Attendu enfin que les rapports du Service Contrôles et la décision des Commissaires de France Galop font une nette distinction entre les activités d'entraînement et d'élevage, ce que révèlent en outre les sanctions distinctement prononcées à l'égard des appelants au regard des agréments qui leur ont été respectivement délivrés par France Galop ;

Attendu dans ces conditions, que la Commission d'Appel, comme les Commissaires de France Galop l'ont précédemment fait, prend acte du rapport du Service Contrôles qui révèle notamment, même si la situation s'est légèrement améliorée depuis la première visite, ainsi que lesdits Commissaires l'ont d'ailleurs précisé dans leur décision après examen des éléments mis à leur disposition, de graves manquements aux obligations réglementaires en matière de qualité d'hébergement et d'entretien alimentaire et sanitaire des chevaux déclarés à l'effectif d'entraînement de M. Arry BENILLOUCHE et confirme qu'il convient de sanctionner ce dernier au regard des manquements susvisés ;

Sur l'absence de l'entraîneur Arry BENILLOUCHE

Attendu que les Commissaires de France Galop ont notamment considéré, au regard des éléments du dossier, que l'entraîneur Arry BENILLOUCHE avait été absent lors des trois derniers contrôles, et que le personnel présent est insuffisant pour entretenir correctement les 24 chevaux déclarés à l'entraînement ;

Attendu que devant la Commission d'Appel, il est versé aux débats des relevés de péages routiers qui attesteraient que ledit entraîneur passerait un temps non négligeable sur les routes et qu'il ne pourrait être présent à la fois sur ses sites d'entraînement de CHANTILLY et du HARAS DE BERNESQ, mais que lesdits relevés ne concernent que les mois d'août et de septembre 2018, qu'ils mentionnent 4 porteurs de cartes différents sans permettre d'identifier précisément ledit entraîneur et qu'ils ne font état de déplacements à CHANTILLY qu'au cours du mois de septembre 2018 ;

Que la Commission d'Appel, comme lesdits Commissaires, considère ainsi que la situation de l'entraîneur Arry BENILLOUCHE est non conforme à ses obligations d'entraîneur au sens des articles 28 et 224 du Code des Courses au Galop celui-ci n'assurant pas suffisamment dans la continuité, directement et personnellement, et sous son entière responsabilité l'entraînement, l'entretien alimentaire et sanitaire, et l'hébergement des chevaux présents au HARAS DE BERNESQ et déclarés comme étant sous sa responsabilité, et qu'il convient de le sanctionner à ce titre ;

Attendu que la Commission d'Appel, au regard du caractère insuffisant des nouveaux éléments communiqués devant elle qui ne permettent pas d'écarter ou de réduire la responsabilité dudit entraîneur au regard du Code des Courses au Galop, confirme ainsi la décision des Commissaires de France Galop en ce qu'ils ont décidé de sanctionner l'entraîneur Arry BENILLOUCHE pour ses manquements aux obligations pesant sur les entraîneurs publics en matière d'entraînement au regard de l'article 28 du Code des Courses au Galop, et pour ses infractions à la réglementation relative aux obligations sanitaires et à la qualité d'hébergement des chevaux déclarés sous son effectif, par le retrait de son agrément d'entraîneur public lui ayant été délivré, cette situation étant là encore intolérable pour l'image des courses, leur réputation et le bien-être animal ;

Sur le caractère proportionné de la sanction

Attendu concernant l'argument sur la disproportion de la sanction, qu'il convient de préciser que cette sanction a été assortie d'une mesure de sursis total pendant une durée de 5 ans, étant rappelé que pendant cette durée tout constat d'une infraction en matière de qualité d'hébergement des chevaux à l'élevage et à l'entraînement, d'état sanitaire desdits chevaux, et/ou d'une infraction aux dispositions régissant le rôle et l'activité d'entraîneur public en matière d'entretien personnel et de prise en charge personnelle de l'entraînement desdits chevaux, générera la révocation du sursis accordé au HARAS DE BERNESQ et/ou audit entraîneur ;

Que par l'adoption de ce sursis, les Commissaires de France Galop ont entendu laisser aux appelants la possibilité de ne pas être sanctionnés en démontrant qu'ils pouvaient agir dans le respect des dispositions du Code des Courses au Galop, et ce en prenant en considération les faits de l'espèce, les éléments du dossier, les explications recueillies, et la nature des infractions en cause, de façon individualisée afin de sanctionner chacun des appelants par la sanction la plus juste et proportionnée ;

Qu'il a d'ailleurs été précisé aux termes de la décision desdits Commissaires que l'entraîneur Arry BENILLOUCHE ne pouvait ignorer la situation existante au sein du haras et qu'il y avait participé, comme l'avait indiqué devant eux le représentant du HARAS DE BERNESQ en reconnaissant les failles survenues, étant observé que devant la Commission d'Appel, le conseil dudit entraîneur a pour sa part indiqué que la sanction n'était pas sévère en soit, que le fait d'être sanctionné était accepté mais que l'article de presse qui en avait découlé leur avait causé préjudice ;

Qu'il convient également de préciser que lesdits Commissaires ont adopté la mesure de sursis en prenant en considération de nombreux éléments dont les difficultés notamment financières et salariales rencontrées par ledit entraîneur et le HARAS DE BERNESQ et les démarches pour y remédier, le fait que le dernier rapport du Service Contrôles a fait état de récentes et légères améliorations, les éléments communiqués devant eux dont le constat d'huissier susvisé, les documents faisant état d'efforts entrepris quant à l'hébergement et l'état sanitaire des chevaux du centre d'entraînement et de la partie élevage du haras, la volonté des intéressés de vendre un nombre conséquent de chevaux afin de privilégier les performances et la qualité mais aussi une première infraction en la matière concernant le HARAS DE BERNESQ, la mention d'une procédure de redressement judiciaire prononcée par le juge du Tribunal de Grande Instance de CAEN avec continuité d'activité et réexamen de la situation en janvier 2019 ;

Que concernant les développements relatifs aux difficultés de personnel rencontrées, il convient de relever que devant la Commission d'Appel, aucun élément n'est communiqué quant aux nombreux salariés qui auraient quitté le haras suite à des arrêts maladie ou des départs en retraite, ni quant à l'hypothèse émise selon laquelle d'autres salariés attendraient de pouvoir bénéficier d'indemnités de chômage, ni enfin concernant la demande de l'administrateur judiciaire qui aurait demandé de réduire les effectifs et permis tardivement d'embaucher des salariés en contrat à durée déterminée ;

Attendu qu'il convient également de rappeler qu'aux termes de leur décision, les Commissaires de France Galop ont même pris le soin d'attirer l'attention des appelants sur les contrôles qui « *interviendront nécessairement et de manière aléatoire dans les établissements d'entraînement de M. Arry BENILLOUCHE et au sein des structures du HARAS DE BERNESQ accueillant des chevaux, notamment dans les 3 mois à venir et au cours des 5 années susvisées, afin de garantir leur respect des obligations prévues par le Code des Courses au Galop* », permettant

ainsi auxdits appelants de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter d'être définitivement sanctionnés et pour préserver la poursuite de leurs activités professionnelles ;

Qu'il ressort de l'appel interjeté par les appelants que ces derniers ne sont pas sans craindre les contrôles qui interviendront au cours de la période de 5 ans à venir, ceci mettant en doute leur capacité à respecter leurs obligations en matière d'hébergement et d'entretien alimentaire et sanitaire des chevaux pendant la durée de la mesure de sursis accordée ;

Attendu que c'est donc à juste titre que les Commissaires de France Galop ont prononcé le retrait de l'agrément d'entraîneur public délivré à M. Arry BENILLOUCHE en l'assortissant d'une mesure de mesure de sursis pendant une durée de 5 ans, ladite sanction ayant été valablement évaluée compte-tenu notamment de la nature des infractions en cause et ainsi proportionnée aux faits de l'espèce et conforme au Code des Courses au Galop, les manquements constatés étant suffisamment caractérisés au vu de tout ce qui précède et ne pouvant être tolérés, de sorte que la Commission d'Appel confirme la décision ainsi prise par lesdits Commissaires ;

Sur la demande d'indemnisation

Attendu concernant la demande d'indemnisation des préjudices subis au motif que les appelants seraient victimes de la publication de la décision des Commissaires de France Galop dans la presse alors que ladite décision n'était pas définitive, que France Galop ne saurait être responsable des publications ainsi librement retranscrites dans la presse, seule la publication au Bulletin Officiel des Courses au Galop dans son numéro spécial relatif aux décisions des instances juridictionnelles faisant foi, étant observé que celle-ci mentionne expressément que la décision susvisée est susceptible de recours et donc non définitive ;

Attendu enfin que la procédure disciplinaire devant les instances de France Galop ne saurait être responsable des difficultés économiques des appelants, pour des faits dont ils sont à l'origine, et que le Code des Courses au Galop ne prévoit pas d'aménagement des sanctions en fonction d'éventuelles conséquences économiques que celles-ci pourraient avoir sur les intéressés ou les sociétés dont ils sont gérants, le retrait des agréments étant par ailleurs une sanction prévue par ledit Code ;

II. Sur l'appel interjeté par M. Franck BENILLOUCHE

Attendu que les Commissaires de France Galop ont considéré qu'il résulte du rapport du Service Contrôles, que les mêmes dysfonctionnements en matière d'hébergement ont été constatés pour les chevaux à l'élevage que pour les chevaux à l'entraînement, à savoir, un l'état de saleté des boxes, l'absence d'entretien de la litière, des conditions insatisfaisantes de stockage du fourrage et des céréales et la présence de rongeurs, ledit rapport rappelant qu'une partie des chevaux sort la journée et une autre la nuit dans des pâtures surpâturées, sans abri, et que les chevaux sont nourris quand ils sont aux boxes mais ne reçoivent aucun complément à l'extérieur et que leur apport en fourrage semble irrégulier ;

Attendu concernant les arguments communément avancés devant la Commission d'Appel par les appelants concernant notamment la demande d'annulation de la décision desdits Commissaires au motif que des chiffres et des faits extraits des rapports du Service Contrôles seraient inexacts, la prétendue contradiction entre les rapports dudit Service et notamment le courrier du service vétérinaire départemental et le constat d'huissier en date du 10 octobre 2018, le contexte économique et salarial dudit haras, la prétendue disproportion des sanctions prononcées et les demandes d'indemnisation formulées, qu'il convient de se référer aux motifs développés ci-dessus concernant ledit entraîneur ;

Qu'il convient d'ajouter que devant ladite Commission, le HARAS DE BERNESQ soutient avoir mené une campagne de dératisation mais ne communique aucun élément probant à ce titre, étant observé qu'il ne saurait sérieusement être comparé une telle campagne de dératisation à celle de l'envergure de la Mairie de PARIS ;

Que même si la situation s'est légèrement améliorée depuis la première visite du Service Contrôles, ainsi que lesdits Commissaires ont pris le soin de le préciser en toute objectivité dans leur décision après examen de l'ensemble des éléments mis à leur disposition, de graves manquements ont été constatés quant aux obligations réglementaires en matière de qualité d'hébergement et d'entretien alimentaire et sanitaire des chevaux présents au HARAS DE BERNESQ dans sa partie destinée à l'élevage et que les nouveaux éléments communiqués ne sont pas suffisants pour démontrer le contraire, M. Franck BENILLOUCHE reconnaissant lui-même des failles à ce titre ;

Que la Commission d'Appel entend d'ailleurs souligner qu'il ne saurait être toléré que soit remis en cause le caractère objectif des photographies figurant dans le rapport du Service Contrôles, les instances disciplinaires de France Galop, investie d'une mission de service public, ayant notamment pour mission de s'assurer du respect de la santé et du bien-être des chevaux de courses et ainsi le devoir de ne pas soutenir abusivement et aveuglément les personnes pour lesquelles il a été délivré des autorisations ;

Attendu enfin, que là encore, les Commissaires de France Galop se sont prononcés au regard de l'ensemble des éléments du dossier, que les manquements constatés sont suffisamment caractérisés au vu de ce qui précède et des éléments factuels mis à leur disposition et que les nouveaux éléments versés aux débats ne permettant pas d'écarter ni de réduire la responsabilité du HARAS DE BERNESQ au regard du Code des Courses au Galop, la Commission d'Appel ne peut que confirmer la décision prise par lesdits Commissaires qui étaient fondés à sanctionner ledit haras au titre des manquements constatés ;

Qu'il convient en outre de préciser que lesdits Commissaires ont pris en compte la procédure de redressement judiciaire dont le HARAS DE BERNESQ fait l'objet et prononcé une sanction assortie d'un sursis afin de lui permettre de poursuivre son activité d'élevage, étant observé qu'il est en revanche regrettable que les instances disciplinaires de France Galop n'aient pas été rendues destinataires des éléments afférents à la procédure de redressement judiciaire convertie récemment en liquidation judiciaire et notamment des missions de gestion, de direction et

d'administration dudit haras confiées à son administrateur judiciaire par jugement du Tribunal de Grande Instance de CAEN en date du 18 mai 2018, soit bien avant que les Commissaires de France Galop ne rendent leur décision de première instance le 16 octobre 2018 ;

Qu'il convient enfin de relever que si la procédure de redressement judiciaire, convertie en liquidation judiciaire, dont fait actuellement l'objet le HARAS DE BERNESQ est extérieure à la présente procédure, le Tribunal de Grande Instance de CAEN a néanmoins lui-même indiqué aux termes de son jugement en date du 18 mai 2018, après avoir mentionné un passif de 3,7 millions d'euros, qu'il ne peut « *considérer que M. BENILLOUCHE soit clairement conscient des difficultés de son entreprise, l'enjeu étant aujourd'hui la sauvegarde des emplois et la poursuite de l'activité tout en réglant au mieux les créanciers* » ;

Attendu qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, il y a donc lieu de confirmer la décision des Commissaires de France Galop en ce que ces derniers ont également sanctionné le HARAS DE BERNESQ pour ses infractions à la réglementation relative aux obligations d'entretien alimentaire et sanitaires et à la qualité d'hébergement des chevaux, par le retrait de ses agréments lui permettant de faire courir en qualité de propriétaire et d'associé, en assortissant cette sanction d'une mesure de sursis total pendant une durée de 5 ans ;

Attendu en conséquence, il y a lieu de maintenir en tous points la décision prise par les Commissaires de France Galop ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Arry BENILLOUCHE ;
- de déclarer irrecevable l'appel interjeté par la SAS ARRY BENILLOUCHE CONSULTING ;
- de déclarer recevable l'appel interjeté par le HARAS DE BERNESQ, représenté par M. Franck BENILLOUCHE, gérant dudit haras ;
- de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en date du 16 octobre 2018.

Boulogne, le 19 novembre 2018

E. PALLUAT DE BESSET – M. DE GIGOU – J.-M. DESCAMPS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Saisis par un rapport du Service Contrôles de France Galop en date du 5 novembre 2018 concernant le comportement d'un employé de l'entraîneur Guillaume MACAIRE, M. Laurent CUSSEAU, développé ci-dessous ;

Après avoir dûment demandé à l'entraîneur Guillaume MACAIRE et à son employé M. Laurent CUSSEAU de fournir leurs explications avant le jeudi 22 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier ou à demander, par écrit, avant cette date, à être entendus par les Commissaires de France Galop ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le rapport du Service Contrôles en date du 5 novembre 2018 et ses pièces jointes mentionnant notamment que :

- le 12 octobre 2018, la Fédération Nationale des Courses Hippiques a transmis les comptes rendus établis par deux vétérinaires de la Fédération à la suite d'actes de maltraitance constatés à l'occasion de prélèvements ;
- les actes décrits ont été commis par la même personne, M. Laurent CUSSEAU, garçon de voyage de l'entraîneur Guillaume MACAIRE ;
- lors des opérations du Prix ROYAN ATLANTIQUE couru le 16 septembre 2018 sur l'hippodrome de JARNAC, le vétérinaire missionné pour effectuer les contrôles des chevaux demandés par les Commissaires de courses a été le témoin, avec son assistante, des brutalités commises par M. Laurent CUSSEAU ;
- que la pouliche ayant bougé au moment du prélèvement de sang, M. Laurent CUSSEAU l'a frappé à coups de longe sur la tête et l'encolure, et lui a administré des coups de pied dans le ventre et les flancs malgré les injonctions et protestations du vétérinaire préleveur ;
- que lors des opérations du Prix des 36 PONTS couru le 3 octobre 2018 sur l'hippodrome de TOULOUSE, le vétérinaire missionné pour effectuer les contrôles des chevaux demandés par les Commissaires de courses a été le témoin, avec son assistant, des brutalités commises par M. Laurent CUSSEAU ;
- la pouliche ayant bougé au moment du prélèvement de sang, M. Laurent CUSSEAU lui a administré un coup de pied dans le ventre et lui a tordu l'oreille malgré les injonctions du vétérinaire préleveur ;

- ces faits, ainsi que les rapports transmis, ont été portés le 26 octobre 2018 à la connaissance de l'entraîneur Guillaume MACAIRE qui a vivement condamné l'attitude de son salarié tout en expliquant qu'il s'agit d'un individu auquel il a déjà fait des remarques par le passé pour différents manquements ;
- ce salarié nie les faits ou assure qu'il ne se laissera plus aller à des manquements à ses obligations ;
- l'entraîneur Guillaume MACAIRE précise qu'il ignorait que son salarié se livrait à de telles brutalités, mais indique qu'il n'est pas en mesure d'interdire à cette personne tout contact avec les chevaux compte-tenu de son métier ;

Vu le rapport du vétérinaire missionné pour effectuer les prélèvements biologiques sur l'hippodrome de JARNAC le 2 septembre 2018 mentionnant notamment :

- que M. Laurent CUSSEAU les a mis en garde contre la jument en cause indiquant qu'elle est « *con* », qu'elle ne peut que l'être étant donné ses ascendants car « *voilà ce que ça donne un croisement entre un étalon « con » et une jument « con* » » ;
- qu'alors que son aide et elle-même tentaient de rassurer la jument au moment du prélèvement de sang, et après qu'elle a donné un coup de tête au moment d'insérer l'aiguille, M. Laurent CUSSEAU s'est impatienté et a « *tiré d'un coup sec sur la longe* » (...) « *qu'il a ensuite commencé à frapper la jument sur la tête et l'encolure à coups de longe, qu'il lui a donné des claques* » ;
- que son aide et elle-même lui ont demandé d'arrêter car il allait aggraver les choses ;
- qu'il a répondu que « *chez Macaire, les chevaux ne font pas la loi, qu'elle devait plier et obéir, que de toutes façons, elle avait eu de la chance de gagner que c'était un mauvais cheval et qu'elle aurait fini à la boucherie* » ;
- qu'il a ensuite donné de violents coups de pieds dans les flancs et le ventre de la jument malgré leurs injonctions ;
- que son aide est sortie du box et a dit à M. CUSSEAU : « *ne tapez pas, ne tapez pas* » ;
- qu'elle lui a également dit d'arrêter les coups et comme il mettait tout le monde en danger, elle est sortie du box et « *il a continué à frapper* » ;
- que la jument était tétanisée, pétrifiée et presque accroupie au fond du box, collée au mur et tremblait de tout son corps ;
- que lorsqu'il a enfin cessé de brutaliser la jument, il a dit « *une bonne branlée et bizarrement ça ne bouge plus. Maintenant vous pouvez terminer* » ;
- qu'elle n'avait jamais assisté à un tel déferlement de violence et qu'elles ont revu la jument à JARNAC le 16 septembre et que c'est un autre garçon de voyage qui l'a présenté au salivarium et que les prélèvements se sont passés sans aucune difficulté ;

Vu le « *compte rendu d'un évènement particulier au cours d'une mission – signalement de propos inquiétants et acte de violence envers un cheval* » en date du 3 octobre 2018 émanant du vétérinaire missionné pour effectuer les prélèvements biologiques sur l'hippodrome de TOULOUSE le 3 octobre 2018 et approuvé par son assistant mentionnant notamment :

- que dès le départ de la procédure de prélèvement, M. Laurent CUSSEAU a tenu des propos particulièrement inquiétants ;
- que par exemple, lorsqu'elle a voulu présenter les tubes au cheval avant de procéder aux prélèvements sanguins, ce qu'elle fait d'habitude et lui prend 10 secondes, il a demandé de « *cesser cela, que cela ne servait à rien qu'il ne fallait pas chuchoter avec les chevaux que ce n'était pas bons pour eux (...) et qu'il fallait « un tord-nez* » » ;
- qu'elle a répondu que le tord-nez n'était pas autorisé et qu'il a répondu que « *c'était n'importe quoi* » ;
- qu'ensuite le prélèvement se déroulait normalement (...) et qu'à un moment au 3^{ème} tube sanguin, le représentant de l'entraîneur s'est énervé car la pouliche bougeait un peu, et qu'au lieu de calmer la pouliche il a tiré sur le licol en s'agaçant ce qui a eu pour résultat que l'aiguille est sortie ce qui n'est pas bien grave ;
- que ce qui est grave par contre est qu'à cet instant, M. Laurent CUSSEAU a donné « *volontairement un violent coup de pied dans le ventre de la pouliche, ceci toujours devant elle et un témoin* » ;
- que devant la soudaineté et la violence de son acte elle a hurlé d'arrêter immédiatement ce type de comportement ;
- que M. Laurent CUSSEAU a répondu « *c'est mon cheval et je peux faire ce que je veux (...) que les chevaux chez son patron n'ont pas intérêt à bouger une oreille sinon...* » ;
- qu'il lui a tiré violemment l'oreille tout en précisant qu'elle avait mal à la tête et qu'elle était blessée au niveau de la nuque, évoquant une fracture ;
- que M. Laurent CUSSEAU a ajouté qu'il « *préfère casser le cheval plutôt que ce soit un humain qui prenne* » ;
- qu'elle précise que la pouliche ne lui a pas semblé particulièrement dangereuse et que c'est plutôt le comportement de M. Laurent CUSSEAU qui pouvait être dangereux et les mettre en danger ;
- qu'à la fin des prélèvements, M. Laurent CUSSEAU a ajouté « *ne vous inquiétez pas, de toutes façons, elle part à la casse demain* » ;
- qu'elle a répondu qu'elle était surprise car cette pouliche venait de gagner ;
- qu'il a répondu qu'elle n'était pas bonne et que de toutes façons avec sa blessure, elle « *partait à la casse* » ;

Vu le courrier de l'entraîneur Guillaume MACAIRE en date du 19 novembre 2018, accompagné de sa pièce jointe intitulé : « *convocation à entretien préalable à sanction disciplinaire adressée à M. Laurent CUSSEAU* », mentionnant notamment :

- que c'est fatalement avec une réelle contrariété qu'il a pris connaissance du dossier que le vétérinaire en charge de l'enquête lui a remis ;
- qu'il a du mal à commander ce salarié qui occupe le poste de garçon de voyage et qui fait globalement ce qu'il veut et dont la méthode est simple : qu'il répond toujours oui aux consignes et recommandations qu'il lui enjoint mais que dès qu'il est seul, il n'en fait qu'à sa tête et qu'il ne peut pas être en permanence derrière lui ou lui adjoindre un surveillant ;
- qu'il ne pensait pas qu'il pouvait aller jusque-là, que la priorité pour lui est le confort et le respect des chevaux qui vont et reviennent des courses, car c'est subordonné à leur réussite en piste ;
- que la façon dont il dit les choses laisserait entendre que c'est une habitude dans la maison dudit entraîneur et que ce dernier le cautionnerait ;
- qu'il n'en est rien, bien au contraire et qu'il veille à véhiculer une image de qualité sur ses activités ;
- qu'il a vu avec son avocat pour entamer une procédure de licenciement et que les chiffres qui lui ont été annoncés l'ont fait frémir (19 ans d'ancienneté) ;
- qu'il reste que si c'est à lui qu'incombe la responsabilité des agissements dudit salarié et qu'à ce titre ses agréments étaient menacés, il serait bien obligé de s'en séparer car de deux maux il lui faudra choisir le moindre ;
- que toutes les remontrances, les rodomontades, ultimatums, menaces en tout genre n'ont jamais eu aucun effet sur cet individu, ce dont il a fait le regrettable constat ;

* * *

Vu les articles 9, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier que l'employé de l'entraîneur Guillaume MACAIRE, M. Laurent CUSSEAU, a adopté un comportement particulièrement intolérable et grave à l'égard de deux chevaux de l'effectif de son employeur sur deux hippodromes distincts les 16 septembre 2018 et 3 octobre 2018 ;

Attendu que les gestes de M. Laurent CUSSEAU à l'encontre des deux pouliches en cause et mentionnés dans deux rapports distincts sont d'une particulière violence et brutalité et totalement intolérables ;

Que les propos de cet employé à l'encontre des pouliches en question mais plus généralement à l'encontre des chevaux sont particulièrement inquiétants et inadmissibles pour un employé travaillant au contact de ces animaux ;

Attendu que ce type de comportement porté devant les Commissaires de France Galop, comportement particulièrement rare et grave, porte une atteinte extrêmement forte à l'image des courses, à leur réputation, et au bien-être des chevaux, lesquels sont des éléments pourtant primordiaux dont la préservation est un souci majeur desdits Commissaires ;

Attendu que les éléments du dossier permettent de constater que l'une des pouliches avait d'ailleurs été emmenée au prélèvement biologique lors d'une course ultérieure de manière totalement satisfaisante par un autre employé de l'entraîneur Guillaume MACAIRE ce qui accentue le caractère particulièrement grave des actes de M. Laurent CUSSEAU qui en tout état de cause sont inadmissibles ;

Attendu que l'entraîneur Guillaume MACAIRE qui n'était pas présent lors des événements susvisés a fait part de sa vive condamnation de l'attitude de son salarié dès le début de l'instruction de ce dossier et dès qu'il en a eu connaissance, étant particulièrement contrarié par le comportement abusif et déviant de cet employé, comportement adopté à son insu ;

Attendu que le comportement de M. Laurent CUSSEAU constitue, aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une grave faute disciplinaire qui doit être très sévèrement sanctionnée, en l'espèce et au vu des possibilités prévues par le Code des Courses au Galop, par une exclusion des installations, enceintes et terrains placés sous l'autorité des Sociétés de courses pour une durée totale de 24 mois, sa carte d'accès devant être renvoyée aux Commissaires de France Galop à réception de la présente décision, étant observé que la réitération d'un tel comportement ne saurait être tolérée et sera susceptible d'être sanctionnée plus sévèrement notamment par le retrait définitif de tels accès ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre acte des dispositions que l'entraîneur Guillaume MACAIRE a déjà prises et compte prendre à l'avenir à l'encontre de cet employé qui a agi à son insu et de lui indiquer que la réitération d'un tel dossier pourrait également avoir des conséquences en matière disciplinaire le concernant en sa qualité de responsable de son personnel ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner M. Laurent CUSSEAU par une exclusion des installations, enceintes et terrains placés sous l'autorité des Sociétés de courses pour une durée totale de 24 mois, étant observé que la réitération d'un tel comportement ne saurait être tolérée et sera susceptible d'être sanctionnée plus sévèrement notamment par le retrait définitif de tels accès.

Boulogne, le 22 novembre 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE – A DE LENCQUESAING – J.-L. VALERIEEN-PERRIN

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Saisi par un rapport du Service Contrôles de France Galop en date du 5 novembre 2018 dont il ressort que M. Frédéric DANLOUX et l'entraîneur Nicolas MILLIERE ont refusé qu'il soit dispensé des soins au hongre PTI PIED suite à son accident intervenu le samedi 29 septembre 2018 sur l'hippodrome d'AUTEUIL lors du PRIX JULIEN DECRION et décrivant notamment le comportement de M. Frédéric DANLOUX à cette occasion ;

Après avoir dûment demandé à l'entraîneur Nicolas MILLIERE et à M. Frédéric DANLOUX de fournir leurs explications avant le jeudi 8 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier ou à demander, par écrit, avant cette date, à être entendus par les Commissaires de France Galop, et après avoir adressé la copie de ces courriers à M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE, en sa qualité de locataire dirigeant au sein du contrat de location relatif audit hongre ;

Après avoir, suite à une demande en ce sens de M. Frédéric DANLOUX, dûment appelé l'entraîneur Nicolas MILLIERE et M. Frédéric DANLOUX à se présenter à la réunion fixée au jeudi 22 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier, et après avoir adressé la copie de ces courriers à M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE, étant observé que l'entraîneur Nicolas MILLIERE et M. Frédéric DANLOUX étaient assistés par leur conseil, Maître Bertrand LAVELOT, colocataire dudit hongre ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment les explications écrites reçues de M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE, de l'entraîneur Nicolas MILLIERE et de M. Frédéric DANLOUX et entendu ledit entraîneur, M. Frédéric DANLOUX et leur conseil en leurs explications, étant observé qu'il leur a été rappelé la possibilité de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales à l'issue de la séance, sans que cette possibilité ne soit utilisée ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Amaury de LENCQUESAING ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le rapport du Service Contrôle en date du 5 novembre 2018 et ses pièces jointes mentionnant notamment que :

- le hongre PTI PIED FR, entraîné par Nicolas MILLIERE, Entraîneur Public à MAISONS-LAFFITTE, s'est accidenté le samedi 29 septembre 2018 à AUTEUIL lors du Prix JULIEN DECRION ;
- le vétérinaire en charge des urgences sur l'hippodrome a pris en charge ce cheval, a constaté une épistaxis et une boiterie de l'antérieur droit et a posé un diagnostic de fracture de l'os pisiforme droit et a souhaité lui poser un bandage de contention et lui administrer des anti-inflammatoires pour soulager le cheval et faciliter son transport ;
- ledit vétérinaire a demandé au lad d'appeler l'entraîneur pour examiner avec lui la suite médicale à donner à ce cheval accidenté et que M. DANLOUX s'est présenté au service vétérinaire en tant que son représentant et a refusé tous soins dans des termes inappropriés et désobligeants : «*M. Danloux est alors arrivé au service vétérinaire en vociférant qu'il ne voulait aucun soin, pas d'anti-inflammatoires et que si le cheval était cassé, il était cassé un point c'est tout... en substance* » ;
- l'entraîneur Nicolas MILLIERE a été interrogé sur une telle attitude susceptible d'être sanctionnée, non seulement par les Commissaires de France Galop pour défaut de soins et refus de prise en charge de la souffrance du cheval, mais aussi en matière pénale pour maltraitance ;
- ledit entraîneur a transmis ses explications et a indiqué qu'il a lui-même demandé à M. Frédéric DANLOUX de refuser les soins, après s'en être entretenu avec les propriétaires du cheval ;
- ledit entraîneur estime qu'un bandage de contention aurait «*risqué de favoriser un déplacement plus important de la fracture* » et ajoute qu'il avait averti son vétérinaire traitant de la suspicion de fracture, communiquant un certificat de son vétérinaire indiquant avoir été contacté le lundi suivant l'accident et avoir confirmé la fracture par examen radiographique et avoir posé un bandage de contention pour deux mois ;

Vu les explications transmises par M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE en date du 7 novembre 2018, mentionnant notamment :

- qu'il est lui-même Docteur vétérinaire, diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon en 1982, que la santé des chevaux est une préoccupation constante, ainsi que pourront en attester les différents entraîneurs qui se sont occupés de ses chevaux ;
- qu'à la suite de la course du hongre PTI PIED au cours de laquelle le cheval s'est accidenté sans être tombé, ce qui peut soulever des questions sur l'état du terrain à la réception du gros open-ditch (présence de trous ? ...), il a demandé à l'entraîneur Nicolas MILLIERE de demander à ce que le cheval soit rapatrié le plus rapidement possible à MAISONS-LAFFITTE, sans administration de médicaments anti-inflammatoires et/ou antalgiques, pour éviter tout appui sur le membre blessé ;
- que ledit hongre ne présentant pas de signe de souffrance, ceci permettait de préserver au maximum les chances du cheval ;

- que le vétérinaire traitant a vu ledit hongre et a installé un système permettant l'immobilisation du membre antérieur et que le hongre est resté depuis au box ;
- qu'il est propriétaire de chevaux de course depuis longtemps et qu'il pense avoir toujours été un bon client et un bon représentant des courses, comme propriétaire et comme Gentleman-Rider ;
- que tout semble venir d'une malheureuse erreur du vétérinaire traitant sur le rapport d'examen concernant l'examen et les soins prodigués audit hongre et que son logiciel doit encore contenir le nom de M. Frédéric DANLOUX comme client ;
- que Président du Directoire d'une société dans le domaine pharmaceutique, il ne dispose pas d'autant de temps qu'il le souhaiterait et a demandé à son ami M. Frédéric DANLOUX d'être présent lors de la visite chez le vétérinaire traitant, d'où l'erreur de libellé ;
- que Mme VATEL est co-éleveur dudit hongre avec lui, qu'il était très attaché à la mère de PTI PIED avec qui il a gagné deux courses comme Gentleman-Rider et a décidé, avec des amis, de louer la carrière de course de PTI PIED ;
- que M. Frédéric DANLOUX ne fait pas partie des colocataires de PTI PIED, entraîné par M. Nicolas MILLIERE à MAISONS-LAFFITTE, ce qui lui permettait de le monter régulièrement à l'entraînement ;
- qu'il s'agit d'une malheureuse erreur de libellé de rapport, que les chevaux de course sont une passion pour lui mais ne doivent devenir, en aucun cas, une source de tracas, encore moins s'ils sont infondés ;

Vu les explications transmises par l'entraîneur Nicolas MILLIERE en date du 7 novembre 2018, mentionnant notamment :

- que comme stipulé dans son courrier adressé dans le cadre de l'enquête et dans celui de M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE, c'est à la demande de ce dernier et de celle de M. Bertrand LAVELOT, propriétaire associé du cheval PTI PIED, qu'il a demandé à M. Frédéric DANLOUX d'aller indiquer au vétérinaire de service en fonction ce jour-là à AUTEUIL de n'effectuer aucun soin en prévision du retour dudit hongre à son écurie de MAISONS-LAFFITTE ;
- qu'il lui a paru logique d'écouter M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE, Docteur vétérinaire et grand connaisseur des chevaux qui a souhaité ne pas aggraver l'état du cheval et qu'il ne saurait être question d'accuser M. Frédéric DANLOUX de quelques actes de maltraitance à l'égard du cheval ;
- que concernant les prétendues « vociférations » de M. Frédéric DANLOUX, il n'était pas présent, mais le connaît bien, et même s'il peut parler fort et être ferme dans ses propos, il ne l'a jamais ni vu ni entendu tenir des propos désobligeants ;
- que M. Frédéric DANLOUX lui a présenté les propriétaires du cheval PTI PIED, M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE, M. Bertrand LAVELOT et M. Philippe CABOCHE, que c'est à leur demande, au regard de leurs activités professionnelles prenantes, qu'ils lui ont demandé de considérer M. Frédéric DANLOUX comme leur conseiller et que M. Frédéric DANLOUX ne détient aucune part de propriété du cheval ;
- qu'il aurait été stupide de se priver des conseils de M. Frédéric DANLOUX dont les compétences tant au niveau de l'entraînement qu'au niveau des soins aux chevaux sont unanimement reconnues ;
- que la confusion vient d'une erreur du secrétariat du vétérinaire traitant ;

Vu le courrier, accompagné de ses pièces jointes, transmis par M. Frédéric DANLOUX le 7 novembre 2018, mentionnant notamment :

- qu'il veut être entendu par les Commissaires de France Galop en présence du propriétaire du hongre ;
- qu'il conteste formellement les faits reprochés tant sur son attitude à l'égard du vétérinaire de service que sur la propriété dudit hongre et confirme qu'il n'en est pas propriétaire ;
- qu'il transmet la copie du courrier de M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE, d'un courrier du vétérinaire traitant relatif à l'erreur de plume sur le nom du propriétaire dudit hongre et d'un rapport d'examen et de traitement modifié ;
- que ledit hongre est en bonne santé et que le vétérinaire en charge de l'enquête, le vétérinaire traitant et M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE peuvent échanger à travers leurs propres expériences sur la méthodologie à suivre en pareilles circonstances ;

Vu le courrier de M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE en date du 8 novembre 2018 accompagné du courrier susvisé du vétérinaire traitant expliquant l'erreur de son secrétariat ;

* * *

Attendu que le conseil de MM. Frédéric DANLOUX et Nicolas MILLIERE a déclaré en séance :

- qu'il intervenait pour ses clients, que M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE était Docteur vétérinaire, tout en demandant s'il était autorisé à parler au nom de ses clients ce à quoi M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a acquiescé en précisant que les débats ne partent pas dans tous les sens ;
- que le propriétaire du cheval est M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE qui a souhaité qu'il n'y ait pas de gouttière ni d'anti-inflammatoires, que le genou cassé évite tout appui avec un anti-inflammatoire ce qui pourrait aggraver la fracture, car donner un anti-inflammatoire masque la douleur et la fracture peut s'aggraver, tout en précisant que le cheval va très bien, qu'il va au pré et que la fracture est consolidée ;
- qu'au regard du contrat de location du cheval, M. Frédéric DANLOUX n'en est pas propriétaire ;

- que c'est tout à l'honneur du vétérinaire en charge des urgences d'estimer qu'il fallait donner les médicaments à un cheval malade mais que ce n'est pas forcément l'avis de tous les vétérinaires ;
- avoir été choqué de lire dans le courriel dudit vétérinaire qu'elle parlait de « boucherie » et de « maltraitance », qu'elle doit être extrêmement sensible, que c'est peut-être sa perception des choses mais que pour d'autres vétérinaires, ne pas prodiguer de soins peut-être justifié pour soigner plus rapidement un cheval, que si elle a été choquée par l'absence de soin vétérinaire, la différence de perception des choses par différents vétérinaires peut expliquer la situation ;
- à la remarque de M. Amaury de LENCQUESAING selon laquelle les termes de M. Frédéric DANLOUX repris dans le rapport aux Commissaires de France Galop ne s'inventaient pas, qu'il s'agissait d'un manque de délicatesse et de courtoisie qu'il ne connaissait pas de M. Frédéric DANLOUX et que l'on voit à la lecture des propos du vétérinaire que ce dernier a été choqué par l'absence de soins ;

Attendu que M. Nicolas MILLIERE a déclaré en séance :

- à la question de M. Amaury de LENCQUESAING de savoir si c'est bien lui qui avait demandé à ce que M. Frédéric DANLOUX se présente auprès du vétérinaire, que oui, qu'il a fait le point avec M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE et demandé à M. Frédéric DANLOUX de se présenter car ce dernier était présent et qu'il l'a ainsi envoyé voir le vétérinaire ;
- à la question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir pourquoi il n'est pas allé voir le cheval chez le vétérinaire, qu'il regardait le film de la course et que M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE lui avait dit d'envoyer M. Frédéric DANLOUX, que lui-même n'était pas vétérinaire, qu'il ne savait pas que cela allait prendre une telle ampleur, M. Amaury de LENCQUESAING indiquant que la logique voudrait que ce soit l'entraîneur qui aille chez le vétérinaire et que cela pouvait aussi expliquer la surprise dudit vétérinaire en voyant M. Frédéric DANLOUX ;
- qu'une radiographie du cheval a été faite hier et qu'il va bien ;

Attendu que M. Frédéric DANLOUX a déclaré en séance :

- à la remarque de M. Amaury de LENCQUESAING selon laquelle bien qu'il soit intervenu auprès du vétérinaire et chargé d'une mission, qu'il y avait quand même une façon de dire les choses, qu'il avait reçu les ordres de M. Nicolas MILLIERE et de M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE en qui il a toute confiance, que M. Nicolas MILLIERE a eu M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE au téléphone et que M. Nicolas MILLIERE lui a demandé de signifier au vétérinaire qu'il ne fallait pas administrer de soin ni de bandage, ni d'anti-inflammatoire ;
- que c'était la dernière ou l'avant-dernière course, que plusieurs incidents avaient eu lieu ce jour-là ;
- qu'il a demandé trois fois au vétérinaire si on pouvait ne pas faire de bandage, qu'il a insisté pour finalement préciser qu'il s'agissait d'un ordre, mais qu'il n'a ni vociféré, ni tenu de propos désobligeants ni insultants envers qui que ce soit ;
- à la remarque de M. Amaury de LENCQUESAING selon laquelle il y a des éléments au dossier contraires à ce qu'il prétend, qu'il maintenait ses propos, qu'il y avait du bruit, qu'il a peut-être la voix qui porte plus que la moyenne et que l'on a la voix qui porte lorsque l'on a été cavalier ;
- que le vétérinaire n'était peut-être pas d'accord, que c'est son droit mais qu'il avait des ordres ;
- à la question de M. Jean-Louis VALERIE PERRIN de savoir si le vétérinaire avait commencé les soins avant qu'il n'arrive, que non, tout en précisant qu'ils étaient à l'extérieur et que le cheval n'était pas dans le box ;

Attendu que les intéressés ont déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président posée en ce sens ;

Vu les articles 9, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier que l'entraîneur Nicolas MILLIERE a expressément demandé à M. Frédéric DANLOUX d'aller voir le vétérinaire de service suite à l'accident du hongre PTI PIED dépendant de son effectif d'entraînement sur l'hippodrome d'AUTEUIL le 29 septembre 2018 ;

Que l'entraîneur Nicolas MILLIERE est pourtant responsable des chevaux qui lui sont confiés par des propriétaires et qu'il doit en prendre l'entière responsabilité et veiller par lui-même à leur bien-être, son choix de regarder le film de la course à la télévision et d'envoyer M. Frédéric DANLOUX surveiller la situation auprès du vétérinaire n'étant pas des plus adaptées ;

Attendu que cet entraîneur indique que c'est à sa demande que M. Frédéric DANLOUX s'est rendu auprès du vétérinaire de service en fonction pour lui fait part de son refus de prodiguer des soins au hongre PTI PIED et ce malgré les recommandations dudit vétérinaire en charge des urgences sur ledit hippodrome ;

Attendu que cette demande de ne pas soigner le cheval a été perçue par le vétérinaire de service comme un refus de prise en charge de la souffrance dudit hongre, ce vétérinaire indiquant dans son rapport que sans tomber dans une « *sensiblerie excessive, le comportement de M. Frédéric DANLOUX l'a choquée et que cela devient à ses yeux de la maltraitance* » ;

Attendu que ce comportement de M. Nicolas MILLIERE et de M. Frédéric DANLOUX n'est pas adapté et peut être interprété comme une atteinte au respect du bien-être animal et à l'image des courses alors qu'un vétérinaire professionnel mandaté à cet effet proposait des actes visant à soulager le cheval accidenté, étant observé que mettre en cause la piste alors que le cheval a fait une faute très importante au rail ditch faisant tomber son jockey et trébuchant extrêmement fortement lui-même est totalement hypothétique ;

Attendu qu'il ressort également des éléments du dossier que M. Frédéric DANLOUX, titulaire d'un agrément d'éleveur et d'une carte d'accès sur les hippodromes à ce titre, avait pour sa part tenu des propos qui ne peuvent

pas être perçus comme corrects à l'égard du vétérinaire en charge des urgences, le rapport susvisé précisant qu'il avait en effet eu des termes « *inappropriés et désobligeants* », « *vociférant qu'il ne voulait aucun soin, pas d'anti-inflammatoires et que si le cheval était cassé, il était cassé un point c'est tout...* », étant observé que M. Frédéric DANLOUX indique lui-même avoir insisté auprès dudit vétérinaire tout en reconnaissant avoir peut-être la voix qui porte plus que la moyenne et que l'on a la voix qui porte lorsque l'on a été cavalier ;

Que ce comportement de M. Frédéric DANLOUX est constitutif d'une conduite inappropriée et indélicate qu'il n'est pas souhaitable d'adopter sur les hippodromes notamment à l'égard des vétérinaires mandatés pour effectuer les soins en urgence sur des chevaux accidentés, cela afin de préserver leur santé et d'apporter une aide rapide à leur entourage ;

Attendu que de tels comportements constituent des fautes disciplinaires qui doivent être sanctionnées aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, par un premier avertissement, assorti concernant M. Frédéric DANLOUX au vu de son attitude avec le vétérinaire, d'une exclusion des installations, enceintes et terrains placés sous l'autorité des Sociétés de courses pour une durée totale d'1 mois, avec l'obligation de procéder au dépôt de sa carte d'accès auprès des services compétents de France Galop ;

Attendu concernant, le rapport d'examen et de traitement en date du 1^{er} octobre 2018 établi par le vétérinaire traitant du hongre PTI PIED, faisant apparaître M. Frédéric DANLOUX comme étant le propriétaire du hongre PTI PIED, qu'il convient de prendre acte du rapport produit modifié et des explications de M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE selon lesquelles il s'agit d'une erreur du vétérinaire traitant dont le logiciel de l'ordinateur doit encore contenir le nom de M. Frédéric DANLOUX comme client, M. Guy-Charles FANNEAU DE LA HORIE ayant demandé à ce dernier d'être présent lors de la visite chez ledit vétérinaire, étant observé que M. Frédéric DANLOUX ne fait pas partie des colocataires ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- d'adresser un premier avertissement à l'entraîneur Nicolas MILLIERE ;
- d'adresser un premier avertissement à M. Frédéric DANLOUX ;
- de sanctionner M. Frédéric DANLOUX par une exclusion des installations, enceintes et terrains placés sous l'autorité des Sociétés de courses pour une durée totale de 1 mois, avec dépôt de sa carte d'accès auprès des services compétents de France Galop.

Boulogne, le 22 novembre 2018
« cette décision est susceptible de recours »

Décisions

DAX

0516 273 **Dimanche 30 septembre 2018**

Terrain BON SOUPLE

1551 4487 **PRIX J. DESOUTTER** **3.500 m**
(Haies - Femelles)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

854 Zagona, f, b, 3 ans, par Dragon Dancer GB et Zalga (Sagacity), 67 k (64 k), Mustang Sarl (*A Coupu*), L Cadot **1**

Polikawa, f, b, 3 ans, par Walk In The Park IRE et Poliette [Poliglote (GB)], 67 k, Jean-Claude Solhonne (*M Delage*), T Lemer **2**

1183⁵ Ma Lougie, f, bf, 3 ans, par Cat Junior USA et Stoa IRE (Peintre Celebre USA), 67 k, ♂, Fabian Cellier (*B Fouchet*), F Cellier **3**

Lilrose D'Orens, f, b, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Chantico (Kadalko), 67 k (64 k), Ortet (s) (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) **4**

1386² Sainte Bumble, f, 3 ans, 69 k (66 k), Ecurie Patrick Joubert **dist**
(*A Zuliani*), F Nicolle

5 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 588 €

Eng. sup. : *Ma Lougie*

Sans motif : *Ciki*.

1,5 long, 9 long, 7 long, loin.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Ecurie Euroling.

576 € Jean-Claude Solhonne.

336 € Jean-Louis Dehez, Mme Gisele Dehez.

228 € Sci La Viguerie.

Temps total : 05'24''00

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

DAX - PRIX J. DESOUTTER - 30 SEPTEMBRE 2018

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Attendu que la pouliche **SAINTE BUMBLE** arrivée 2ème du Prix J. DESOUTTER couru le 30 septembre 2018 sur l'hippodrome de DAX a été soumise à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de **LAMOTRIGINE** ;

Attendu que l'entraîneur François NICOLLE informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques, sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur le système nerveux publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé MM. Patrick JOUBERT représentant de l'Ecurie Patrick JOUBERT et François NICOLLE, respectivement propriétaire et entraîneur de la pouliche **SAINTE BUMBLE**, à se présenter le 22 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications écrites de l'entraîneur François NICOLLE ;

Vu les articles 198, 201 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 5 novembre 2018 mentionnant notamment :

- que cette pouliche n'a reçu aucun traitement vétérinaire jusqu'au 1er octobre 2018, lendemain de la course où elle a été blessée ;

- qu'elle est arrivée sur l'hippodrome le matin de la course, et que le garçon de voyage n'a remarqué aucune anomalie et précise que la pouliche est restée attachée dans le box jusqu'à la course afin qu'elle ne mange pas de paille ;

- que le lad s'occupant de la pouliche dans l'établissement de François NICOLLE indique qu'il est sous traitement de LAMICTAL nd, médicament à base de LAMOTRIGINE, à la dose de 125 mg/ml et qu'il lui arrive d'uriner

dans le box, déclarant avoir été plusieurs fois mis en garde par son employeur sur les risques inhérents à cette pratique et connaître l'interdiction qui lui en a été faite ;

- qu'il fournit une copie de la prescription médicale de ce traitement ;

- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le courrier électronique adressé par l'entraîneur François NICOLLE le 17 novembre 2018 mentionnant notamment :

- qu'il résulte de l'enquête que la molécule détectée dans le prélèvement est contenue dans le traitement d'un de ses employés, traité pour épilepsie, lequel a reconnu lors de son entretien avec ledit vétérinaire qu'il lui est arrivé d'uriner dans le box de **SAINTE BLUMBLE** qu'il monte le matin, qu'il a d'ailleurs communiqué son ordonnance très vite audit vétérinaire ;

- que bien que ses employés soient informés qu'il est strictement interdit d'uriner dans les boxes, il lui est complètement impossible de contrôler ces besoins pressants ;

- qu'il ne conteste en rien ce résultat d'analyse et ne demande pas de contre-expertise comme il l'a vu avec ledit vétérinaire, mais qu'il demande en revanche dans la décision à venir, grande indulgence et clairvoyance, car il s'agit de comportement humain n'ayant pas conscience des risques encourus par son agissement ;

Vu les articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que les résultats des analyses du prélèvement biologique effectué sur la pouliche **SAINTE BUMBLE** révèlent la présence de **LAMOTRIGINE** ce qui n'est pas contesté mais au contraire expliqué, la seule présence de la substance étant constitutive d'une infraction ;

Attendu que la pouliche **SAINTE BUMBLE** doit en conséquence être distancée dans le respect de l'égalité des chances ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu des éléments du dossier de prendre acte des observations de l'entraîneur François NICOLLE expliquant la positivité de la pouliche en raison du comportement de l'un de ses employés sous traitement médical contenant de la LAMOTRIGINE, salarié qui avait parfois pour habitude d'uriner dans le box de la pouliche ;

Qu'il appartient cependant bien à l'entraîneur François NICOLLE responsable du gardiennage de ses chevaux, de leur hébergement, de son personnel et de son établissement, de prendre toutes les précautions possibles pour éviter une telle situation ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu des éléments qui précèdent de sanctionner l'entraîneur François NICOLLE par une amende de 3.000 euros, cette situation et cette positivité d'un cheval à l'issue d'une course étant la première infraction en la matière au cours des 5 dernières années pour ledit entraîneur et étant expliquée par le comportement de l'un des employés dont il a la responsabilité ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont :

- distancé la pouliche **SAINTE BUMBLE** de la 2ème place du Prix J. DESOUTTER ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er **ZAGONA** ; 2ème **POLIKAWA** ; 3ème **MA LOUGIE** ; 4ème **LILROSE D'ORENS** ;

- sanctionné l'entraîneur François NICOLLE en sa qualité d'entraîneur, gardien responsable de ladite pouliche par une amende de 3 000 euros.

Boulogne, le 22 novembre 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE - A DE LENCQUESAING - J.-L. VALERIEEN-PERRIN

"cette décision est susceptible de recours"

AUTEUIL

0006 283

Mercredi 10 octobre 2018

Terrain TR SOUPLE

1646 230 **PRIX CLAUDE LE LORRAIN - JOSEPH AUDON** **3.900 m**
(Haies)
(L.)

80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 25.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 12.000 cette année et par 28.000 l'année dernière.

175 Azucardel, h, b, 7 ans, par Della Francesca USA et Azucar IRE **1**
(Desert Prince IRE), 69 k, Jean-Claude Datchi (*A de Chitray*), GAB Leenders

1428	²	Roxinela , f, al, 5 ans, par Muhtathir GB et Grivette (Antarctique IRE), 68 k, Gheorghe Codre (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	2
1471	¹	Bipolaire , h, gr, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Kenna (Epervier Bleu GB), 67 k, Jacques Detre (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	3
1474	¹	Shakapon , h, al, 6 ans, par Deportivo GB et Sheyry Story (Sheyrann IRE), 66 k, Simon Munir (<i>G Masure</i>), F Nicolle	4
556	⁶	Saint Palois , h, b, 10 ans, par Saint Des Saints et Toutevoie [Sillery (USA)], 66 k, Mme Patrick Papot (<i>S Colas</i>), P Raussin	5
		Lord Prestige , h, 11 ans, 66 k, C Sorignet (<i>L Phillipperon</i>), M Rolland (s)	6
874	⁷	Cobra De Larre , h, 6 ans, 67 k, S Roger (<i>E Chazelle</i>), L Baudron (s)	7
979	⁴	L'Aubade , f, 5 ans, 66 k (67 ^{1/2} k), Mme F de Beauregard (<i>J Ploganou</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	8
		Vlatan , h, 6 ans, 67 k, Mme M Bryant (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	9
1519	⁴	Drole D'Idée , f, 5 ans, 68 k, Haras de Saint-Voir (<i>J Charron</i>), GAB Leenders	10
1520	³	Chocady , h, 6 ans, (AQ), 67 k, T Poche (<i>A Coupou</i>), T Poche	arr

11 partants ; 28 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 1 984 €
6 long, tête, 3,5 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 4 long, 1,5 long, 15 long, 30 long.
38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € - 3 600 €

Primes aux éleveurs :

5 760 € Gerard L. Ferron, Mme Paulette Chailleux.
2 880 € Gheorghe Codre.
1 680 € Thierry Cypres, Jacques Cypres.
1 140 € Alain Chopard, Mme Evelyne Barus, Mme Nathalie Bayle.

Temps total : 04'38"21

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Thomas GUEGUEN sur la performance du hongre BIPOLAIRE arrivé 3ème. Le jockey a déclaré qu'il avait pour ordres de faire une course sage avec le cheval, qu'il s'agissait d'un steeple-chaser, lequel avait été pris de vitesse durant le parcours, et qu'il n'avait pas été en mesure de se rapprocher avant la dernière haie. Pour sa part, l'entraîneur Francois NICOLLE a déclaré qu'il avait donné comme ordre de faire un " bon parcours ", mais qu'il ne souhaitait pas que son cheval reste en si net retrait durant la course, ajoutant que, monté de façon plus offensive, il aurait probablement gagné. Estimant que le jockey Thomas GUEGUEN n'avait pas fait son possible pour obtenir la meilleure allocation possible, ne sollicitant son cheval qu'après le saut de la dernière haie, les Commissaires, en vertu de l'article 163 du Code des Courses au Galop, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours.

COMPIEGNE

0880 313

Vendredi 9 novembre 2018

Terrain TR SOUPLE

1857	⁴⁶⁷¹	PRIX COLONEL D'ENGLESQUEVILLE (Steeple-Chase. - Handicap de catégorie. - Cavaliers et Gentlemen-riders)	4.100 m
------	-----------------	---	---------

53 000 € (23 850, 11 660, 6 890, 4 770, 2 650, 1 855, 1 325) - dotation France Galop.

Epreuve officielle du Championnat du Monde FEGENTRI

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas depuis le 1er mars, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Le Propriétaire du cheval gagnant devra verser 3% de la valeur nominale du prix à la Fegentri.

Sont autorisés à monter : les Gentlemen-Riders et les Cavaliers de toutes nations, membres de leur Club national, ayant monté au moins cinq courses publiques en obstacles (point to point Anglais et irlandais inclus).

Référence : +18.

1754	⁴	Saint Anjou , h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Line Garry (Ballingarry IRE), 69 k, Alain Vandenhove (<i>Mr G Viel</i>), L Viel (s)	1
1674	²	Happening , h, b, 6 ans, par Kingsalsa USA et Harmonique (Exit To Nowhere USA), 72 k, Haras de Beauvoir (<i>Mr PW Mullins</i>), M Mescam	2
836	⁶	La Chavanne , f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et La Ragoterie (Apple Tree), 71 k, ☉, Mme Michel Chapuron (<i>Mr F Tett</i>), A Boisbrunet (s)	3
1747		Obelio Mamaca , h, b, 9 ans, par Martaline GB et Lily Valley [Poliglote (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), Fouin (s) (<i>Mr RW Barron</i>), Y Fouin (s)	4
1701	⁵	Alectibo , h, b, 5 ans, par Creachadoir IRE et All Risk BEL (Pyramus USA), 70 k, ☉, Philippe Bigot (<i>Mr G Cottreau</i>), GAB Leenders	5
1685	³	Bendidon , h, b, 8 ans, par Enrique (GB) et Crystal Clara [Northern Crystal (GB)], 72 k, Nicolas Paysan (<i>Mr B Caron</i>), N Paysan	6
1569	²	Draco (FR) , h, bf, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Partoutatou (Ungaro GER), 72 k, Ecurie Haras de Beaufay (<i>Mr MAX Denuault</i>), Y Fouin (s)	7

1747	⁴	Jani Perse , h, 6 ans, 65 k, A Incurvaja (<i>Mr R Lemiere</i>), P Lenogue	8
1745	³	Mayroc , h, 6 ans, 68 k, ☉, E Lecoiffier (<i>Mr CA Prunault</i>), E Lecoiffier	9
1739	²	Tabac D'Estruval , h, 11 ans, (AQ), 66 k, A Sannier (<i>Mr B Le Clerc</i>), A Sannier	10
921		Benevolat , h, 7 ans, (AQ), 72 k, P Jouanno (<i>Mr D Artu</i>), JY Artu (s)	-
1766	²	Double Voie , h, 6 ans, 70 k, Scea des Collines (<i>Mr N George</i>), E Riou	thé
1701	⁴	Principe De Vega , h, 7 ans, 69 k (67 k), JM Baudrelle (<i>Mlle T Menuet</i>), JM Baudrelle	thé
1605	⁶	Amiral Daudaie , h, 8 ans, (AQ), 67 k, Mlle S Fournier (<i>Mr E Fouquet</i>), Mlle S Fournier	thé

14 partants ; 43 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 478 €
encolure, 5 long, 3 long, 6 long, tête, 2,5 long, courte tête, 1 long, 12 long.
23 850 € - 11 660 € - 6 890 € - 4 770 € - 2 650 € - 1 855 € - 1 325 €

Primes aux éleveurs :

3 577 € Gildas Vaillant.
1 749 € Earl de Cordelles, Earl La Dariole, Erick Bec de la Motte.
1 033 € Sarl Carion E.m.m..
715 € Laurent Nadot.
397 € Ecurie Haras de Quetieville.
278 € Scea Neuville.
198 € Jiri Travniczek, prime non attribuée.

Temps total : 05'29"06

Le gentleman-rider M. Mark GALLIGAN étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre JANI PERSE par le gentleman-rider M. Romain LEMIERE.

Les Commissaires, après avoir entendu les gentlemen-rider MM. Damien ARTU et Benjamin LE CLERC en leurs explications, les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours chacun, pour avoir tenté de prendre un avantage illicite au départ et avoir occasionné la reprise de celui-ci.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le gentleman-rider M. Charles-Antoine PRUNAULT en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre (0.9 kg) à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les gentlemen-rider MM. Benjamin CARON (1ère infraction - 12 coups) et Patrick-Williams MULLINS (1ère infraction - 10 coups) en leurs explications, les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 12 jours et par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
COMPIEGNE - VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018 - PRIX COLONEL D'ENGLESQUEVILLE

Rappel de la décision des Commissaires de courses :

Les Commissaires, après avoir entendu les gentlemen-riders MM. Damien ARTU et Benjamin LE CLERC en leurs explications, les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours chacun, pour avoir tenté de prendre un avantage illicite au départ et avoir occasionné la reprise de celui-ci.

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par M. Damien ARTU contre la décision des Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome de COMPIEGNE le 9 novembre 2018 de l'avoir sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 8 jours ;

Après avoir dûment appelé M. Damien ARTU à se présenter à la réunion fixée au jeudi 15 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;
Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment l'attestation établie par M. Sébastien LETHEUX, le film de contrôle et pris connaissance des explications écrites du gentleman-rider M. Damien ARTU et de sa mère et entendu ceux-ci en leurs explications orales, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales sans que cette possibilité ne soit utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;
Attendu que l'appel de M. Damien ARTU est recevable sur la forme ;

Attendu que l'appel de Mme Carole ARTU est irrecevable sur la forme, les dispositions de l'article 230 du Code des Courses au Galop prévoyant notamment que le droit de déposer un appel appartient exclusivement au jockey concerné par la décision, étant observé que si ledit Code permet au Gentleman-riders de déposer un appel, il est cependant d'usage comme

semblait vouloir le faire comprendre Mme Carole ARTU, selon notamment le Club des Gentleman-Riders et Cavaliers de France, de ne pas interjeter de recours au vu de la philosophie de l'amateurisme ;
Sur le fond ;

Vu l'attestation de M. Sébastien LETHEUX en fonction à COMPIEGNE le 9 novembre 2018, en date du 12 novembre 2018, mentionnant notamment :

- un rappel du règlement précisant qu'avant de faire pénétrer les chevaux dans l'aire de départ, le juge monte sur son escabeau, lève son drapeau à l'horizontal et ordonne aux jockeys d'entrer au pas dans l'aire de départ ;

- que lorsque ceux-ci sont en ordre, le juge simultanément baisse son drapeau et lache l'élastique en indiquant aux jockeys " parti " ;

- un rappel des faits précisant que conformément au Code des Courses au Galop, le peloton des chevaux venait au pas mais que lesdits chevaux n'étaient pas en ordre et que certains n'étaient pas en position de prendre un bon départ ;

- que M. Damien ARTU a lancé son cheval (qui n'était plus au pas) sans que le drapeau ne soit abaissé ou les élastiques déclenchés malgré les recommandations de rester au pas de la part du juge au départ ;
- que par cette attitude, M. Damien ARTU a occasionné la reprise du départ ;

- que conformément au Code, et après visionnement de ce départ, les Commissaires lui ont infligé une mise à pied ;
 Vu le courrier de M. Damien ARTU reçu par courrier électronique le 12 novembre 2018, mentionnant notamment :
 - qu'il désire faire appel à la sanction très sévère infligée par les Commissaires de COMPIEGNE concernant sa responsabilité dans le faux départ du Prix ci-dessus ;
 - qu'il s'est engagé au pas et est monté vers le talus pour venir gentiment à l'extérieur, sauf que les chevaux venant derrière lui ont coupé la corde, ce qui fait qu'il s'est retrouvé en mauvaise posture entre deux chevaux ;
 - qu'il s'est donc abaissé pour que son cheval se dégage de cette position écrasante, ce qui lui a fait faire deux foulées pour se dégager, que dès lors il a cessé de regarder le starter pour regarder vers la gauche sur ceux qui avaient coupé la corde et qu'il a vu qu'ils étaient déjà lancés, en particulier le pensionnaire de M. SANNIER ;
 - qu'il n'a donc pas changé sa position sauf lorsque deux foulées après il a levé la tête et vu qu'il y avait faux départ, qu'il s'est donc arrêté en deux foulées ce qui prouve bien qu'il n'a pas volé le départ ;
 - que son concurrent à l'extérieur qui a effectivement provoqué ce faux départ n'a quant à lui pas été en mesure de s'arrêter en deux foulées, que son cheval est passé au trot de suite, et que son cheval n'était donc pas vraiment lancé ;
 - que le Starter l'ayant réprimandé, vu qu'il était près de lui, il n'a pas répondu, et le second départ a été pris dans les mêmes conditions, sauf que du coup il est resté à l'arrière et a pris des coups, ce qui a contrarié son cheval qui aime avoir son jour pour sauter, qu'il a fait une grosse faute et est rentré avec une fracture du canon postérieur ;
 - qu'il compte sur la compréhension des Commissaires, en regardant le film au ralenti, en décomposé, car on se rend bien compte des faits suivants ;
 Vu le courrier de Mme Carole ARTU reçu par courrier électronique le 12 novembre 2018, accompagné de deux photographies, mentionnant notamment :
 - qu'elle désire faire appel à la sanction très sévère infligée par les Commissaires de COMPIEGNE concernant la responsabilité de son fils dans le faux départ du Prix COLONEL D'ENGLESQUEVILLE ;
 - qu'en effet les Commissaires en fonction n'ont pas pu lui montrer les films car c'était la dernière course et qu'ils lui ont dit avoir sanctionné son fils d'après le compte-rendu du starter ;
 - qu'après avoir écouté son fils et revu les films au ralenti et en décomposé, photos jointes à l'appui, elle s'est consternée de cette décision et avoue que si son fils était resté immobile lorsque le cheval de l'extérieur a lancé le départ et que si ce départ avait été validé, elle lui aurait dit de mettre son réveil à l'heure surtout que son cheval a horreur d'être enveloppé ;
 - qu'elle se demande comment il peut être responsable de ce faux départ et remettre son cheval au trot en deux foulées, que cela aurait été strictement impossible s'il avait lancé son cheval dans l'intention de voler le départ et que les photos du faux départ ci-jointes le prouvent bien ;
 - qu'elle compte sur la compréhension des Commissaires, sachant que de plus le Code n'a toujours pas changé pour les amateurs et que les sanctions sont de huit jours minimum (donc le double des jockeys) en cas de faute, et qu'ils ne bénéficient toujours pas à ce jour de JOKER, car pour le joker, il n'est pas précisé dans le Code que les amateurs puissent le prendre lors d'une mise à pied de huit jours, contrairement aux jockeys qui peuvent le prendre jusqu'à 4 jours de mise à pied ;
 - que c'est une inégalité certaine puisque le Code des jockeys s'applique également aux amateurs ;
 - qu'en regardant le film au ralenti, en décomposé, on se rend bien compte que la responsabilité principale ne vient pas d'une faute de son fils ;
 Attendu que M. Damien ARTU a repris en séance les termes de sa déclaration d'appel en ajoutant :
 - qu'il est monté en premier vers le talus, qu'il s'est retrouvé entre plusieurs chevaux et que pour se dégager, il s'est abaissé pour que son cheval se dégage, sans pour autant lancer ce dernier car c'est un cheval nonchalant à la base ;
 - qu'il n'avait aucune intention de voler le départ quand il s'est ainsi abaissé pour sortir de cette position ;
 - qu'au lieu de regarder le starter, il a regardé ses concurrents sur la gauche et il a vu que le gentleman-rider Baptiste LE CLERC était lancé ;
 - quand il a vu le drapeau, il s'est arrêté de suite, qu'il ne pensait pas que c'était de sa faute vu que le gentleman-rider Baptiste LE CLERC avait déjà pris le départ ;
 - qu'après ce premier départ, le starter lui a dit que ce faux départ était pour lui, qu'il n'a rien dit même s'il ne le pensait pas et que du coup il a pris le deuxième départ en retrait et pris des coups, ce qui s'est soldé par une fracture de son cheval ;

- que lorsqu'il est arrivé dans la salle des Commissaires de courses, la feuille de notification de ses 8 jours d'interdiction de monter était déjà prête, avant même qu'il ne lui soit demandé ses explications, lesdits Commissaires ayant d'ailleurs confirmé s'être fiés aux propos du starter ;
 - que depuis qu'il monte en courses, il a eu beaucoup de mises à pied mais que cette année il avait promis d'être irréprochable, qu'il est le gentleman-rider qui monte le plus en France et à l'étranger et qu'il fait attention à tout ;
 Attendu que Mme Carole ARTU a repris en séance les termes de sa déclaration d'appel en ajoutant :
 - qu'elle a demandé aux Commissaires de courses de revoir le film et qu'il lui a été répondu que s'agissant de la dernière course cela n'était pas possible et qu'il fallait qu'elle fasse appel ce à quoi elle a indiqué qu'un gentleman-rider ne faisait pas appel et que si elle le faisait, son appel ne serait pas recevable car c'est à celui qui est sanctionné qu'il appartient d'interjeter appel ;
 - que les Commissaires lui ont dit que c'est sur les propos du starter qu'il a été infligé la sanction à son fils et qu'elle a donc fait appel ;
 - qu'elle demande comment il est possible de voler un départ quand on peut arrêter un cheval en deux foulées, précisant avoir également demandé pourquoi il avait été sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 8 jours, ce à quoi il lui a été indiqué que c'était le minimum pour un gentleman-rider ;
 Que les intéressés ont indiqué n'avoir rien à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président ;
 Vu les articles 40, 42, 43, 157, 160, 161, 205, 213, 216 du Code des Courses au Galop ;
 Attendu que les dispositions de l'article 157 paragraphe II 2) prévoient notamment que pour les courses à obstacles dont le départ a lieu à la machine (élastiques), le juge du départ ordonne aux jockeys de diriger leur cheval, au pas, vers la ligne de départ ;
 Qu'il est interdit aux jockeys de tenter de partir avant que les rubans ne soient lâchés ou que le signal de départ ne soit donné ;
 Attendu que les dispositions de l'article 160 prévoient notamment que le juge de départ décide de la validité du départ et que s'il décide que le départ est non valable, il doit lever son drapeau ;
 Attendu que les dispositions de l'article 161 prévoient notamment que les Commissaires de courses peuvent d'office ou à la demande du juge du départ infliger une interdiction de monter au jockey qui tente de prendre un avantage illicite au départ ou qui par son indiscipline rend le départ difficile ;
 Attendu qu'il résulte des éléments du dossier et des deux vues du faux départ disponibles, que le peloton avait volté une première fois mais que tous les chevaux n'étaient pas en ordre, certains concurrents n'étant pas dans une bonne disposition pour que le départ soit validé, deux concurrents ayant, au moment de voler, commencé à actionner leur partenaire en les faisant passer au galop, alors que l'aide starter était encore à pied au milieu des chevaux et qu'il avait dû se presser pour se dégager du peloton ;
 Qu'en effet, il résulte du film de contrôle que l'appelant notamment avait en voltant décidé de se coucher sur son partenaire comme le démontre particulièrement bien la vue de dos du faux départ, en lui demandant d'accélérer, se retrouvant au galop et traversant le peloton alors que les élastiques n'étaient pas encore lâchés et que le juge du départ n'avait pas donné le signal du départ ;
 Attendu en effet que le gentleman-rider M. Damien ARTU était le concurrent qui allait le plus vite au moment de la volte, n'étant plus au pas mais au galop et dépassant le peloton en son sein alors que le départ n'avait pas été validé, ce qui n'est pas une attitude conforme au Code puisqu'elle peut rendre le départ difficile et non limpide ;
 Attendu que le juge du départ avait décidé de ne pas valider le départ en question, notamment au vu du positionnement de certains concurrents et que les Commissaires de courses étaient en droit de considérer le comportement de l'appelant comme fautif, leur sanction étant conforme aux dispositions du Code, étant observé que M. Baptiste LE CLERC n'a pour sa part pas interjeté appel contre la décision des Commissaires de courses l'ayant également sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 8 jours ;
 PAR CES MOTIFS :
 Décident :
 - de déclarer irrecevable l'appel interjeté par Mme Carole ARTU ;
 - de déclarer recevable l'appel interjeté par M. Damien ARTU ;
 - de maintenir la décision des Commissaires de courses.
 Boulogne, le 15 novembre 2018
 R. FOURNIER SARLOVEZE - A. CORVELLER - P. DE LA HORIE

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

NANTES

Réunion organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

0137 320 Vendredi 16 novembre 2018

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Claude BURGAUD - Franck TESSIER - Michel HUET - Alain Le GUALES de MEZAUBRAN

1900 4275 PRIX ROGER CHAIGNON 3.500 m (Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1699	2	El Paso Wood , h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Wonder Wood (Phantom Breeze IRE), 70 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	1
1711	5	Fripou De Ballon , h, bc, 4 ans, par Spider Flight et Nile Breeze (Phantom Breeze IRE), 67 k, Dominique Retif (<i>F de Giles</i>), D Retif	2
		Wichita Heriniere , h, al, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Carless Heriniere (Robin Des Pres), 67 k, Charles Lecrivain (<i>MA Dragon</i>), C Lecrivain	3
1836	2	Terre De Rois , f, gr, 4 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Venus Beauty (Neverneyev USA), 71 k (68 k), Mme Diane Andre (<i>A Baudoin-Boin</i>), S Gouyette	4
1699	3	Espirito , h, np, 4 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Java De Mai II (Rivelago), 71 k, Mlle Annick Mahe (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	5
		Queen Of Brizais , f, 4 ans, 65 k, PH Nicolas (<i>R Le Stang</i>), PH Nicolas	6
		Cosmic Empire GER , h, 4 ans, 68 k, Y Bothamy (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	7
		Le Sannoisien , h, 4 ans, 67 k (63 k), ♂, A Vandenhove (<i>A Pageot</i>), L Viel (s)	8
		Echo Baie , h, 4 ans, 67 k, Earl Belloir (<i>A Gasnier</i>), Y Fertillet (s)	9
1662	5	Etre Francais IRE , h, 4 ans, (AQ), 70 k, EL Desvaux (<i>A Desvaux</i>), EL Desvaux	arr
1767	3	Epsidini , h, 4 ans, 70 k, S Seignoux (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux	arr
1781	3	Sirwa Du Bocage , f, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, G Denuault (s) (<i>A Coupu</i>), G Denuault (s)	arr
		Enaurisk , f, 4 ans, 65 k (61 k), Y Fouchard (<i>Mlle M Dezoteux</i>), F Hayeres (s)	arr
1759		Saint Louhann , h, 4 ans, 70 k, B Le Regent (<i>R Julliot</i>), B Le Regent	tbé

14 partants ; 39 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 532 €

1 long, 1 long, 6 long, 13 long, 14 long, 5,5 long, 3,5 long, 6,5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Jeoffray Pagliaroli.
720 € Mme Robert Gasche-Luc.
420 € Ecurie Emile Blandeau.
285 € Mme Diane Andre, Claude Barraud, Suc. Laurence Barraud.
135 € Jean-Pierre Mahe, Alexandre Dayot.

Temps total : 04'18''13

1901 4274 PRIX DE SAINT MALO 3.100 m (Haies - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 9.500. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1583	5	Fort Jolie , f, b, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et Oranie Jolie (Video Rock), 70 k (67 k), Ecurie Madame Jacques Cypres (<i>F Garnier</i>), F Nicolle	1
1796	5	Fistoul , f, b, 3 ans, par No Risk At All et First Elorn (Funny Baby), 69 k (65 k), Jean-Luc Guillerm (<i>Mlle M Dezoteux</i>), B Lefevre	2
1796		Livia Royale , f, al, 3 ans, par Maresca Sorrento et Royale Landy (Beyssac), 69 k (66 k), Luc Josse (<i>B Dubourg</i>), E&G Leenders (s)	3
1784	1	Nooreva , f, b, 3 ans, par Meshaher USA et Salsaneyev (Stepneyev (IRE)), 70 k (67 k), Vincent Le Roy (<i>A Pageot</i>), PJ Fertillet	4
1784	2	Miss Kalista , f, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Miss Poppee (Milford Track (IRE)), 68 k, Eddy Eyrioux (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	5
647		Bunny Flight , f, 3 ans, 66 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	6
1777		Sinnetique , f, 3 ans, 66 k (62 k), T Poche (<i>L Rousseau</i>), T Poche	7
1681	5	Zambezi Flow , f, 3 ans, 68 k, Mme J Mottin (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux	8
1784		Sage Way , f, 3 ans, 66 k, JL Guillochon (<i>W Denuault</i>), JL Guillochon	9
		Gazelle De Ballon , f, 3 ans, 66 k, D Retif (<i>F de Giles</i>), D Retif	10
1784	3	Lou Magnifica , f, 3 ans, 67 k (64 k), G Denuault (s) (<i>A Coupu</i>), G Denuault (s)	arr
		Hiva'oa , f, 3 ans, 66 k (63 k), Mme S Bertin (<i>Y Courmont</i>), T Poche	arr
1643		Effendi , f, 3 ans, 66 k, Ecurie Michel Doineau (<i>MA Dragon</i>), C Lecrivain	arr
		Kotencore Has , f, 3 ans, 66 k, Scea Hamel Stud (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	arr

14 partants ; 36 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 300 €

3 long, 3/4 long, 15 long, 2 long, nez, 4,5 long, 19 long, 7 long, 30 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
720 € Jean-Luc Guillerm.
420 € David Lumet.
285 € Earl Sylvain Le Goff, Sylvain Le Goff, Mme Françoise Bazin.
135 € Guy Bidorini, Eddy Eyrioux.

Temps total : 03'50''92

1902 4278 PRIX JEAN SOBRY 4.300 m (Steeple-Chase - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. Poids : 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1842	2	Van Gogh Du Granit , h, b, 9 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Ethou (Le Pontet), 72 k (69 k), (11.000), ♂, Pierre-Olivier Robert (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	1
------	---	--	---

- 1766** 1 **Duchesse De Launay**, f, al, 6 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Du Soir (Achille), 68 k (65 k), (9.000), ♂, Jean-Christophe Auvrai (*B Hubert*), A Lacombe 2
- 1811** 1 **Castel Roque**, h, np, 6 ans, par Saint Des Saints et Bible Gun (Pistolet Bleu IRE), 68 k (65 k), (9.000), Mlle Martine-Pascale Laborde (*M Viel*), S Foucher 3
- 1755** **Sacha Green**, h, gr, 5 ans, par Barastraight (GB) et Sara Rose (Visionary), 74 k (70 k), (13.000), ♂, Charles Chevreux (*Mlle M Dezoteux*), W Meneut (s) 4
- Chanel Baie**, f, b, 6 ans, par Crillon et Jade Rheinberg GER (Platini GER), 68 k, (11.000), Joel-Jean Hamon (*C Couillaud*), Y Fertillet (s) 5
- 1775** 5 **Balsamique**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, (9.000), J Marion (s) 6
(*A Moriceau*), J Marion (s)
- 1838** 3 **Ahelia**, f, 8 ans, 66 k, (9.000), R Petit (*R Le Stang*), XL Le Stang 7
- 1754** **Calune**, f, 6 ans, (AQ), 70 k (67 k), (11.000), X Kepa (*F Bayle*), Mlle S Delaroché 8
- 1824** 2 **Good Prince GER**, h, 9 ans, 70 k, (9.000), A Bocquet (*MA Dragon*), S Foucher 9
- 1073** 4 **Big Turtie**, f, 6 ans, 66 k (62 k), (9.000), J Michel (*A Coupu*), J Planque (s) 10
- 1846** 4 **Bonheur De Grain**, h, 7 ans, (AQ), 70 k, (9.000), N Lefebvre (*C Lefebvre*), N Lefebvre -
- 1811** 3 **Call Hector**, h, 7 ans, 70 k (67 k), (11.000), JV Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon arr
- Vasyquassian**, h, 9 ans, (AQ), 68 k, (9.000), A Bidon (*Y Plumas*), A Bidon arr
- 1811** 4 **Dom Valcour**, h, 9 ans, 68 k (65 k), (9.000), P Le Corre (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette arr
- Camille De Guye**, f, 6 ans, (AQ), 66 k (63 k), (9.000), JG Le Courtois (*A Pageot*), JG Le Courtois arr

15 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 333 €

Eng. sup. : *Vasyquassian*

Chev. élim. : *Sir Gemmois, Baldian.*

Chev. retir. : *Allee Lou.*

1/2 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Pierre-Olivier Robert.

612 € Jean-Christophe Auvrai.

357 € Mme Robert Mongin.

242 € Charles Chevreux.

114 € Andre-Jean Belloir, Fertillet (s), Joel-Jean Hamon.

Temps total : 05'20"46

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Esteban METIVIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 9 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Antoine MORICEAU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules. (2ème infraction)

1903 4277 **PRIX DES FOIES GRAS BIRABEN** 4.300 m
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945)

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1838** 5 **Dag Blue**, h, b, 5 ans, (AQ), par Candidate GB et Reveuse Blue (Lesotho USA), 74 k (71 k), Leray (s) (*A Coupu*), E Leray (s) 1
- 1826** **Diane Du Chenet**, f, b, 5 ans, par Irish Wells et Mine Lointaine (Antarctique IRE), 65 k (62 k), ♂, Jean-Francois Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca 2
- 1838** **Lingot**, h, b, 5 ans, par Linnhari IRE et Manon GB (Alzao USA), 67 k (64 k), ♂, Pascal-Edouard Guerin (*B Moreaux*), PE Guerin 3
- 1791** 1 **Cybor Del'rais**, h, b, 5 ans, par Monitor Closely IRE et Cyborria (Cyborg), 67 k (65 k), Mme Martine Cochonneau (*A Auchere*), N Paysan 4
- 1780** 3 **Derive**, h, b, 5 ans, par Diamond Green et Altane (Emperor Jones USA), 69 k (66 k), Serge Foucher (*M Viel*), S Foucher 5
- 500** **Kimo Royal**, h, 5 ans, 69 k, J Uzel (*C Lefebvre*), T Poche 6
- 114** 5 **Diva Noir**, f, 5 ans, 65 k (64 k), Mme D Airaldi (*S Carrere*), C Cheminaud 7
- 1768** 4 **Danzar**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, JL Bertin (*P Blot*), JL Bertin 8
- 1774** **Alkaprun**, h, 5 ans, 68 k (65 k), Y Leroyer (*E Metivier*), T Poche dér
- 1662** 4 **Breton D'Amour**, h, 5 ans, 69 k (66 k), S Gouyette (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette tbé

10 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 541 €

Eng. sup. : *Diva Noir*

3/4 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Michel Bedier, Loic Douet.

756 € Mlle Marie-Laure Besnouin.

441 € Patrick Chedeville.

299 € Ecurie de la Rehoraie.

141 € Haras du Bosquet, Mme Didier Guillemain.

Temps total : 05'28"27

Le jockey Olivier JOUIN étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KIMO ROYAL par le jockey Clément LEFEBVRE.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Hernan RODRIGUEZ NUNEZ en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 14 coups).

1904 4276 **PRIX DU VICE-PRESIDENT GILLES TARTOUE** 3.800 m
(Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1er d'une course de dotation totale de 40.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

- 1798** 2 **Ballinsco**, h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Pascolie (Mansonnien), 69 k, Arnaud Chaille-Chaille (*M Danglades*), A Chaille-Chaille 1

- 1397** 1 **Edalka De Kerker**, f, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Quadalka De Kerker (Kadalko), 70 k, Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), P Quinton (s) 2

- 1836** 1 **Akiday**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Greenaki (Green Tune USA), 66 k (66¹/₂ k), Denuault (s) (*R Julliot*), G Denuault (s) 3

- 1156** 5 **Cayras Star**, h, b, 4 ans, par Kapparde et Cayras Style (Tremolino USA), 68 k, Christopher Stedman (*A Moriceau*), D Bressou 4

- 1805** 5 **Saint Baron**, h, bf, 4 ans, par Confuchias IRE et Early La Hutte (Daliapour IRE), 74 k (70 k), Gilbert Lenzi (*F Bayle*), AS Pacault (s) 5

- 1839** 2 **Roi Sun**, h, 4 ans, 68 k (65 k), J Marion (s) (*E Metivier*), J Marion (s) arr

6 partants ; 21 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 303 €

6 long, 12 long, 3,5 long, loin.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Laurent Nadot, Arnaud Chaille-Chaille.

828 € Mme Kerstin Drevet.

483 € Mme Sylviane Jeffroy, Mme Melanie Jeffroy Berthet.

327 € Xavier Herail, Philippe Herail.

155 € Jean-Yves Baron.

Temps total : 04'48"59

TOULOUSE

0545 320 Vendredi 16 novembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - Christian BARTHE - Marie-Pierre PELEUS - Gilles COME

1905 4528 **COURSE DE HAIES D'AUTOMNE - GRAND PRIX DYNAVENA CERES NUTRITION** 3.500 m
(Haies)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Des primes de 2.400, 1.200, 700, 475, 225 seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er mars dernier inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 13.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- 1525** 1 **Speed Fire**, h, gr, 6 ans, par Spirit One et Monette Bere (Zieten USA), 72 k, Gilles Lorenzi (*B Lestrade*), JP Daireaux 1

- 1634** 3 **Deo Gratias**, f, b, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa (Holst USA), 66 k, Olivier de La Garoullaye (*E Bureller*), P Corsi 2

- 96** **Dargant**, h, b, 5 ans, par Dark Moondancer GB et Vague Rouge (Zamindar USA), 68 k, Jean-Luc Henry (*M Delage*), F Nicolle 3

- 1838** **Celtior**, h, gr, 6 ans, par Racering et Gazelle De Nuit (April Night), 71 k, Daniel Boullais (*T Viel*), L Viel (s) 4

- 1826** 2 **Straying IRE**, h, b, 5 ans, par Tagula IRE et Adultress IRE (Ela Mana Mou IRE), 67 k, Mme Ellen Collinson (*Mr R Collinson*), Mme E Collinson 5

- 254** **Spirit Ness**, h, 7 ans, 68 k, Mlle C Brunaud (*J Nattiez*), JP Daireaux arr

- 1752** **Amerix**, h, 9 ans, 70 k (68 k), C Sorignet (*Mlle N Desoutter*), C Sorignet tbé

7 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 697 €

Sans motif : *Zeaudiak*.

1/2 long, 4,5 long, 8,5 long, 1 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mlle Adeline Boillin.

1 008 € Olivier de la Garoullaye.

588 € S.a.s.u. Hambletonian.

399 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.

189 € Airline Stud, prime non attribuée.

Primes F.E.E. :

2 400 € *Speed Fire*.

1 200 € *Deo Gratias*.

700 € *Dargant*, prime non attribuée.

475 € *Celtior*.

225 € *Straying Ire*.

Temps total : 04'07''70

1906 4529 **PRIX DE BONNEFOY** **3.500 m**
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de **4 et 5 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1690 3 **Xfan Des Sixties Aa**, h, bf, 4 ans, (AC), par Satri IRE et Invention De Breyoux (Albert Du Berlais), 66 k (67¹/₂ k), Emmanuel de Waresquiel (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s) 1

1697 1 **Thirassia Aa**, f, b, 4 ans, (AC), par Walk In The Park IRE et Thera (Rashbag GB), 67 k (65 k), Patrice Conquedo (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 2

61 **Aurfevre Aa**, f, b, 5 ans, (AC), par Le Balafre et L'Auriebatoise (Rosy Fast), 69 k, Mme Michel Thomas (*RL O'Brien*), X Thomas-Demeaulte (s) 3

Feufolet Roc Marie Aa, h, b, 5 ans, (AC), par Laverock IRE et Tamicha (Ramouncho), 69 k, Philippe Chalret du Rieu (*B Lestrade*), JP Daireaueux 4

Domino Du Raynal Aa, h, gr, 4 ans, (AC), par Grey Risk et Dirladada (Iris De La Brunie), 66 k, Jean-Pierre Daireaueux (*J Nattiez*), JP Daireaueux 5

1697 **Manhol Aa**, h, 4 ans, (AC), 66 k, Bearn Arabians (*B Fouchet*), T de Lauriere 6

Eleos De La Brunie Aa, h, 4 ans, (AA), 63 k (61 k), Mme C Gavilan (*Mlle N Desoutter*), Mme C Gavilan 7

1697 **Evviva Aa**, f, 4 ans, (AC), 64 k (63 k), Mlle M Chiampo (*F Mouraret de Vita*), Mlle M Chiampo 8

8 partants ; 10 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 35 €

7,5 long, 1 long 1/4, 1,5 long, 3,5 long, 17 long, 4,5 long, 30 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Emmanuel de Waresquiel.

792 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.

462 € Suc. Maurice Lille.

313 € Philippe Chalret du Rieu, Mme Benedicte Chalret du Rieu.

148 € Earl du Raynal.

Temps total : 04'15''00

AUTEUIL

Samedi 17 novembre 2018

0006 321

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE - Amaury de LENCQUESAING - Roger WINKEL - Daniel CHAILLOU

1907 285 **PRIX ELSENEUR** **3.500 m**
(Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 67k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1654 **Last Sparkler**, h, al, 3 ans, par Rip Van Winkle IRE et Sparkling Star (Art Sebal USA), 68 k (65 k), Mme Martina Stadelmann (*F Bayle*), C&Y Lerner (s) 1

1750 5 **Kapdam**, h, gf, 3 ans, par Kapgarde et Rainbowline (Martaline GB), 67 k (66 k), Richard Corveller (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 2

1844 2 **Fou Du Bresil**, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Belle Attente (Cadoudal), 69 k (65 k), Fouin (s) (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 3

567 **Mannix Du Berlais**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Legende Du Luy (Bonnet Rouge), 67 k, Stephane Szwarc (*B Lestrade*), G Macaire (s) 3

1698 2 **La Barakas**, f, bf, 3 ans, par Davidoff GER et Cadoubelle Des As (Cadoudal), 67 k (66 k), Ortet (s) (*D Ubeda*), J Ortet (s) 5

1844 **Little Island**, f, 3 ans, 66 k, ROB Collet (s) (*L Philipperon*), ROB Collet (s) 6

1789 2 **Fair Play Sivola**, f, 3 ans, 65 k (62 k), Haras de Sivola (*A Zuliani*), F Nicolle 1b6

7 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 742 €

Eng. sup. : *Last Sparkler*

2 long, encolure, dead-heat, 1,5 long, 30 long.

24 960 € - 12 480 € - 6 110 € - 6 110 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Mme Martina Stadelmann.

1 872 € Richard Corveller.

916 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.

916 € Jean-Marc Lucas.

351 € Mme Evelyne Van Haaren.

Temps total : 04'40''77

1908 284 **PRIX LEOPOLD BARA** **3.600 m**
(Haies. - Femelles)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu, cette année, en courses à obstacles une allocation de 17.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1661 6 **Buck's Bahkbook**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Buck's Brook (Turgeon USA), 73 k (69 k), Henri Poulat (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 1

1744 **Comme Maman**, f, ab, 4 ans, par Ballingarry IRE et Merci Pierji (Kotky Bleu), 68 k, Ecurie Cap Orne (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s) 2

1711 2 **Eris**, f, al, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Belisama (Mansonnienn), 70 k, Emile Thebault (*T Beurain*), D Sourdeau de Beauregard (s) 3

201 **Pretender Alana**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Amie Des Champs (Robin Des Champs), 70 k, Pascal Noue (*T Gueguen*), F Nicolle 4

1734 **Kallipso**, f, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Kriska [Kaldou Star (GB)], 66 k, Junk (s) (*E Chazelle*), A Junk (s) 5

1850 2 **Etoile Moriviere**, f, 4 ans, 71 k (68 k), E Moussion (*J Claudic*), Y Fouin (s) dér

6 partants ; 28 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 1 053 €

6 long, 1,5 long, 3 long, 3 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Henri Poulat.

1 620 € Mme Celine Sirven-Gualde.

945 € Pierre de Maleissy Melun.

641 € Mme Valerie Lutz, Pascal Noue.

303 € Junk (s).

Temps total : 04'32''81

1909 282 **PRIX FALZAREGO** **3.600 m**
(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 10.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

1848 **Brazil De L'Orme**, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Lolita De L'Orme (Subliminal), 72 k (69 k), (16.000), Christian Troger (*F Bayle*), L Maceli 1

1848 4 **Saaluste**, h, b, 3 ans, par No Risk At All et Saalewuste GER (Next Desert IRE), 69 k (68 k), (14.000), Alexis Andrieu (*D Ubeda*), M Seror (s) 2

1843 1 **Broken Diamond**, f, b, 3 ans, par Diamond Green et Broken And Go (Chichicastenango), 70 k (66 k), (20.000), Passion Racing Club (*Mlle M Lagrange*), Butel & Beaunez (s) 3

1848 **Always Mist**, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Skellig Mist (Sleeping Car), 72 k (68 k), (20.000), Madamet (s) (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 4

1641 5 **Le Milos GB**, h, b, 3 ans, par Shirocco GER et Banjaxed Girl GB (King's Theatre IRE), 71 k (68 k), (18.000), Mme Patrick Papot (*A Coupu*), P Raussin 5

1735 **Zaporogue**, h, 3 ans, 72 k (69 k), (20.000), ♂, X Kepa (*N.W O'Driscoll*), FM Cottin (s) 6

1848 3 **Bolt Of Lightning IRE**, h, 3 ans, 70 k (67 k), (16.000), ♂, G Ruscelli (*J Claudic*), D Satalia 7

1848 **Shwedagon**, h, 3 ans, 71 k (67 k), (18.000), D Deodato (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia arr

1848 Another One, h, 3 ans, 68 k (65 k), (12.000), B Vincent **arr**
(S Pechaire), P Lenogue
9 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 501 €
Eng. sup. : *Brazil De L'Orme*
3/4 long, 6 long, 6 long, 3 long, 1,5 long, 8 long.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €
Primes aux éleveurs :
1 656 € Mme Martine Gaubert-Peter.
828 € Mlle Alexandrine Berger.
483 € Haras de Lonray, Mme Nathalie Fischini.
327 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.
155 € Little Lodge Farm, Rahinston Farm, prime non attribuée.
Saaluste, réclamé 16.100,00 € par HUBERT DE WAELE.
Brazil De L'Orme, réclamé 20.035,00 € par ECURIE MICHEL DOINEAU.
Temps total : 04'28''43

1910 ²⁸⁷ **PRIX THUYA** **4.400 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

1791 ³ **Doux Dingue**, h, b, 5 ans, (AQ), par Denham Red et Harielle II (Un Numide), 67 k, Paul Terpereau (*F de Giles*), E&G Leenders (s) **1**

1740 **Dernier Cri**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Soldier Of Fortune IRE et Sans Histoire (Blushing Flame USA), 68 k, Haras de Saint-Voir (*J Plouganou*), N de Lageneste **2**

1768 **Dixit Des Issards**, f, b, 5 ans, (AQ), par Kaldounevees et Queserasera (Le Malemortois), 67 k, Bnne J.p. de Laitre (*G Re*), P Raussin **3**

1751 ² **Dakar**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Marie D'Anjou [Garde Royale (IRE)], 70 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **4**

1636 ⁴ **Okelmanif Aa**, f, af, 5 ans, (AC), par Full Of Gold et Okelebelle (Chef De Clan), 69 k, Hubert Dumont Saint Priest (*B Fouchet*), T de Lauriere **5**

1786 ⁴ **Daguet D'Oudairies**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, Mlle A Le Bastard (*D Delalande*), ART Adeline de Boisbrunet **6**
6 partants ; 11 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 388 €
7 long, 7 long, 11 long, 15 long, loin.
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €
Primes aux éleveurs :
3 456 € Haras de la Rousseliere Scea.
1 728 € Haras de Saint-Voir.
1 008 € Elevage Laitre Scea.
684 € Francois-Marie Cottin.
324 € Mme Helene Dumont Saint Priest.
Temps total : 06'06''02

1911 ²⁸³ **PRIX ROBERT DE LIPOWSKI** **3.500 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas en courses de haies, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

840 ⁵ **Bel Apsis**, h, b, 3 ans, par Apsis GB et Toutonne (Turgeon USA), 68 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou **1**

1742 ² **Friendly Star**, h, b, 3 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Victoria's Star [Poliglote (GB)], 67 k, Mme Magalen Bryant (*W Denuault*), D Cottin (s) **2**

1707 ³ **King Elvis**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Grastica (Bonbon Rose), 67 k (66 k), Jdg Bloodstock Services (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille **3**

978 **Amenon**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et La Couetrie (Kapgarde), 68 k, John-Dawson Cotton (*K Nabet*), G Macaire (s) **4**

1801 **Francais De Coeur**, h, b, 3 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Gleep Will (Cadoudal), 66 k (67^{1/2} k), Haras de Saint-Voir (*J Plouganou*), D Cottin (s) **5**

1421 **Majakadex**, h, 3 ans, 66 k, Mme P Papot (*G Re*), P Raussin **6**

1704 ³ **Always Magic**, h, 3 ans, 67 k, Ecurie Brillantissime (*C Lefebvre*), GAB Leenders **tbé**
7 partants ; 34 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 512 €
Sans motif : *Le Mutin*.
1/2 long 3/4, 3,5 long, 15 long, 18 long, 3,5 long.
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €
Primes aux éleveurs :
3 456 € Jean Hardy.
1 728 € Mme Magalen Bryant.
1 008 € Gilbert Conesa, Mousquetaire Investissement.
684 € Mme Henri Devin.
324 € Haras de Saint-Voir, Michel-Jacques Rivailon.
Temps total : 04'25''10

1912 ²⁸⁶ **PRIX ROBERT BATES** **4.400 m**
(Steeple-Chase. - Handicap)

62 000 € (27 900, 13 640, 8 060, 5 580, 3 100, 2 170, 1 550)
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**,
La référence applicable dans ce handicap se situera entre +12 et +14.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.
Référence : +12.

1737 **Every Bere**, h, al, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Relicia Bere (Until Sundown USA), 67 k, Philippe Ponsot (*L Philipperon*), C Aubert **1**

1737 ⁴ **Carmen Du Berlais**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Clea Du Berlais (Tremolino USA), 68 k (66 k), Mme Magalen Bryant (*Mlle N Desoutter*), Y Fouin (s) **2**

1737 ⁵ **Vif Ardent**, h, gr, 4 ans, par Network GER et Virgata (Turgeon USA), 69 k, Jacques Liscia (*T Beaurain*), Butel & Beaunez (s) **3**

1822 **First Daum**, h, np, 4 ans, par Anzillero GER et Sky Dance (Sky Lawyer), 70 k (68 k), Arcadio Vangelisti (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia **4**

1870 **Anio**, h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Stari (Shinda Mondial GB), 66 k (67^{1/2} k), Gildas Blain (*J Plouganou*), A Boisbrunet (s) **5**

1893 ³ **A Lougie**, f, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Stoa IRE (Peintre Celebre USA), 67 k, Jean-Louis Dehez (*J Claudic*), S Dehez (s) **6**

1822 **Irnova Has**, f, 4 ans, 69^{1/2} k, ♂, Scea Hamel Stud (*B Lestrade*), G Macaire (s) **arr**

1785 ¹ **Esprit De Quartier**, h, 4 ans, (AQ), 69 k, Vcte M de Soultrait (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) **tbé**

1870 **Polinuit**, h, 4 ans, 65 k, ♂, Sarl Carion E.m.m. (*M Camus*), A Boisbrunet (s) **tbé**
9 partants ; 29 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 333 €
7 long, 5 long, 13 long, 4 long, 7 long.
27 900 € - 13 640 € - 8 060 € - 5 580 € - 3 100 € - 2 170 €
Primes aux éleveurs :
4 185 € Sas Regnier, San Gabriel Inv. Inc..
2 046 € Jean-Marc Lucas.
1 209 € Ecurie Haras des Marais.
837 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
465 € Gildas Blain.
325 € Jean-Louis Dehez, Mme Gisele Dehez.
Temps total : 06'01''66

1913 ²⁸¹ **PRIX FRANCOIS DE GANAY** **3.900 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Première épreuve

95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.
Référence : +10.

1815 ¹ **Magistador**, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Kirkla (Bikala IRE), 71 k, Jacques Seror (*J Ricou*), M Seror (s) **1**

1832 **Cote D'Azur**, f, b, 6 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Reflexion (Discover D'Auteuil), 69 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **2**

1832 ⁵ **Santana Du Berlais**, h, np, 5 ans, par Saint Des Saints et Katioucha (Mansonnien), 65 k, Collet (s) (*L Philipperon*), ROB Collet (s) **3**

1705 ⁶ **Grand Trianon**, h, b, 5 ans, par Pour Moi IRE et Maid For Music IRE (Dubai Destination USA), 69 k, Olivier Carli (*T Gueguen*), F Nicolle **4**

1832 ⁴ **Cayo De Pail**, h, bf, 9 ans, par Astarabad USA et Peremption (Villez USA), 68 k, Jean-Raymond Breton (*J Nattiez*), B Beaunez **5**

1832 ³ **Ci Blue**, h, b, 6 ans, par Blue Bresil et Comme Ci (IRE) (Fasliyev USA), 70 k, Mme Magalen Bryant (*Mlle N Desoutter*), Y Fouin (s) **6**

1832 ⁷ **Vendelogne**, f, al, 7 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE (Soviet Star USA), 67 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*K Nabet*), ROB Collet (s) **7**

1705 ² **Kami Kaze**, h, 7 ans, 67 k, GC Rudolf (*F Bayle*), GC Rudolf **8**

1751 ⁴ **Fasimix**, h, 8 ans, 72 k, ♂, J Boissnard (s) (*MO Belley*), J Boissnard (s) **9**

1705 ⁴ **Ultranet**, h, 10 ans, (AQ), 65 k, GIL Chaignon (*A Moriceau*), GIL Chaignon **10**

1705 **Sun Zephir**, h, 9 ans, 66 k, Mme P Charleuf (*N Gauffenic*), D Windrif **-**

1835 ¹ **Pagomix**, h, 7 ans, 66 k, G Travers (*A Coupu*), Y Fertillet (s) **-**

1721 ² **Ultra Lucky**, h, 10 ans, 69 k, E Aubree (*A Gasnier*), E Aubree **-**

1847	1	Lamigo , h, 10 ans, 69 k, Passion Racing Club (<i>J Claudic</i>), Y Fouin (s)	-
1803	5	Beaute Promise , f, 5 ans, 71 k, ♂, Mme G Aoudai (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	arr
749		Achour , h, 7 ans, 71 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	arr
16 partants ; 53 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 3 847 €			
2 long, 2,5 long, 1/2 long 3/4, 2,5 long, nez, 1/2 long, 10 long, 2,5 long, 3/4 long.			
42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €			
Primes aux éleveurs :			
6 412 € Jacques Seror.			
3 135 € Francois-Marie Cottin.			
1 852 € Jean-Marc Lucas, Mme Catherine Pousin.			
1 282 € Haras du Logis Saint Germain.			
712 € Jean-Raymond Breton, Mme Melanie Beaunez, Benoit-Sebastien Beaunez, Gregory Beaunez.			
498 € Philippe Mehat, Michel Mehat.			
356 € Bernard Salvat.			
Temps total : 04'47''26			

1914 288 **PRIX METATERO** 3.700 m
(Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classé dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 22.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1705	1	Celebre D'Allen , h, al, 6 ans, (AQ), par Network GER et Revoltee (Grand Seigneur), 70 k, Allan Stennett (<i>F de Giles</i>), L Carberry (s)	1
1776	1	Belmix De Joy , f, b, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Ophelie De Joy (Esteem Ball), 70 k, Ecurie du Haras D'Erable (<i>A Gasnier</i>), P Quinton (s)	2
1752	3	Allegro Des Isles , h, bf, 8 ans, (AQ), par Network GER et Nylia Des Isles (Passing Sale), 67 k, Fabrice Foucher (<i>T Beaurain</i>), F Foucher	3
1835	4	Classique , f, b, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Indecise (Cyborg), 68 k, Mlle Birgit Regele (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	4
1816	5	Alary , h, al, 8 ans, (AQ), par Dream Well et Cate Bleue (Katowice), 67 k, Suc. Alan Potts (<i>G Re</i>), J Bertran de Balandia (s)	5
1786	2	Cime D'Huez , f, 6 ans, (AQ), 71 k (68 k), H Vieux-Pernon (<i>T Blainville</i>), P Leblanc	tbé
1773	3	Kingbohem , h, 7 ans, 68 k (65 k), S Seignoux (<i>A Coupu</i>), Mme V Seignoux	tbé
7 partants ; 44 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 908 €			
Certif. vétérinaire : <i>First Du Pecos</i> .			
4 long, encolure, 12 long, 6 long.			
24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €			
Primes aux éleveurs :			
3 744 € Bruno Vagne.			
1 872 € Michel Cahu, Mme Michel Cahu.			
1 092 € Mme Helene Hubert-Chiche.			
741 € Francois-Marie Cottin.			
351 € Francois-Marie Cottin.			
Temps total : 04'52''37			

1915 10281 **PRIX BOUM** 3.900 m
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

46 000 € (20 700, 10 120, 5 980, 4 140, 2 300, 1 610, 1 150)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence : +17.

1835	6	Anouma Freedom , h, b, 7 ans, par Hannouma (IRE) et Miss Freedom (Freedom Cry GB), 70 k (68 k), Philippe Georges Dumas (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	1
1835	5	Le Meteque , h, bf, 5 ans, par Early March GB et Danser Sur La Lune (Dano Mast GB), 69 k (66 k), Clement Machado (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	2
1827	1	Chanson Ecosaise , f, bf, 6 ans, (AQ), par Fado et Kel Ecosaise (The Wonder), 69 k (65 k), Ecurie Centrale (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), FM Cottin (s)	3

1752		Dame Wal , f, al, 5 ans, par Astronome Royal USA et Beautywal (Magwal), 67 k (64 k), Mme Anne-Marie Gareau (<i>J Claudic</i>), Mme AM Gareau	4
1534	1	Deriganou , h, b, 5 ans, (AQ), par Candidate GB et Ismenie (Abdonski), 72 k, Suc. Michel Marchal (<i>W Lajon</i>), E&G Leenders (s)	5
1827	2	Nurmi GER , h, np, 5 ans, par Samum GER et Nadin GER (Alkalde GER), 68 k (65 k), Arcadio Vangelisti (<i>D Satalia</i>), D Satalia	6
1827	3	Moonlight Blue , h, bf, 8 ans, par Walk In The Park IRE et Soria IRE (Persian Bold IRE), 67 k (64 k), Gerard Bouffanais (<i>C Sagot</i>), A Sagot	7
1835	3	Fava Has , h, 5 ans, 72 k (68 k), Mme C Bressou (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	8
1529		Espoir Du Ninian , h, 7 ans, 70 k, Mlle C Predignac (<i>J Nattiez</i>), Mlle C Predignac	9
1023	4	Naoura , f, 5 ans, 69 k, Ecurie Mirande (<i>D Mescam</i>), AS Pacault (s)	10

10 partants ; 9 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 460 €

Eng. sup. : *Espoir Du Ninian*

3/4 long, 1/2 long, encolure, 3/4 long, tête, 4 long, 3/4 long, 6 long, 8 long.

20 700 € - 10 120 € - 5 980 € - 4 140 € - 2 300 € - 1 610 € - 1 150 €

Primes aux éleveurs :

3 105 € Thierry Navet.

1 518 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.

897 € Georges Lacombe, Mlle Sabine Van Egroo, Mme Pascale Papon.

621 € Mme Jean Besnouin, Jean Besnouin.

345 € Haras de la Rousselière Scea.

241 € Ulrich Zerrath, prime non attribuée.

172 € Mme Magali Guibert-Mongellas.

Temps total : 04'57''27

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Jérôme CLAUDIC (7 coups, 3ème infraction) et Wilfrid LAJON (8 coups, 3ème infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

Par ailleurs les Commissaires ont sanctionné le jockey Davide SATALIA par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1ère infraction).

AGEN-LE PASSAGE

0580 322 Dimanche 18 novembre 2018

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS - Gérard DARQUAND - Juan-Carlos HEDER - Nicolas BOICHOT

1916 4530 **PRIX JEAN-MARIE HEBRARD** 3.600 m
(Haies. - Anglo-arabes)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 10.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

		Flint Du Pecos Aa , h, ab, 3 ans, (AC), par Gentlewave (IRE) et Frivole Du Pecos (Safir), 67 k (65 k), Mme Francis Montauban (<i>Mlle N Desoutter</i>), D Guillemain (s)	1
1756	3	Gareth De Larachi Aa , h, al, 3 ans, (AC), par Vespone IRE et Idole De Vergne (Satin Wood IRE), 67 k, Fabien Lagarde (<i>D Lesot</i>), F Lagarde	2
		Reyen Aa , m, al, 3 ans, (AA), par Benevolo De Paban et Basileia (Mediatik), 64 k (61 k), ♂, Richard Westerink (<i>A Estraboll</i>), Mlle A Pelletant	3
		Fox Trot Delmar Aa , h, bf, 3 ans, (AC), par Kap Rock et Operette De Brejoux (Zeffir), 67 k (64 k), Mme Francis Montauban (<i>AD Fouchet</i>), G Macaire (s)	4
1756		Fan De Maspie Aa , f, b, 3 ans, (AC), par Benevolo De Paban et Victoire De Maspie (Valanour IRE), 65 k, Jean-Michel Daures (<i>D Ulinski</i>), JM Daures	5
1756		Moon Ray Aa , f, 3 ans, (AC), 65 k (62 k), G Bouchonnet (<i>H Rodriguez Nunez</i>), G Bouchonnet	arr
		Al Nafleur Du Lia Aa , f, 3 ans, (AC), 65 k, JP Daireaux (<i>J Nattiez</i>), JP Daireaux	arr
1633	3	Aguacaliente Aa , f, 3 ans, (AC), 65 k, Mme F Montauban (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	tbé
1756		Fidji De La Brunie Aa , f, 3 ans, (AA), 63 k (61 k), ♂, J Crouzillac (<i>A Beaudoire</i>), H Lageneste (s)	tbé
9 partants ; 11 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 33 €			
3 long, 4 long, 6,5 long, 3 long.			
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €			

Primes aux éleveurs :

- 1 152 € Haras du Pecos.
- 576 € Scea de L'Arachi.
- 336 € Michel Destandau, Mme Nadia Quilichini.
- 228 € Eliel Sensfelder.
- 108 € Dominique Hermet, Mathieu Masounave.

Temps total : 04'32"53

1917 4531 PRIX DES PARTENAIRES (Haies) 3.600 m

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Astridlande Aa**, f, b, 5 ans, (AC), par Saint Des Saints et Keenlande (Ramouncho), 65 k (63 k), Patrick Saint-Martin (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s) **1**
 - 1791 Angel Darkness**, f, b, 5 ans, par Tiger Groom GB et Shaimix (Pinmix), 69 k (66 k), Olivier Triboire (A Estrabol), L Cadot **2**
 - Flapjack**, h, bf, 5 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Prima Ballerina (Tot Ou Tard IRE), 71 k (68 k), Mme Brigitte Re-Scandella (E Scandella), C Scandella **3**
 - 1553 5 Moll Cutpurse GB**, f, b, 5 ans, par Dick Turpin IRE et Jemima Nicholas GB (Compton Place GB), 69 k, Nicholas Hughes (B Fouchet), D Henderson **4**
- 4 partants ; 17 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 242 €
 Sans motif : *Domina D'Oroux*.
 Condition spéciale : *Dame Anjou*.
 Certif. vétérinaire : *Doriblu De Berce*.
 10 long, 2,5 long, 10 long.
 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 €
- Primes aux éleveurs :
- 864 € Mme Xaviere Cauhape.
 - 432 € Olivier Triboire, Eric de Kerpezdron, Jerome Delaunay.
 - 252 € Ecurie Kura.
 - 171 € Nicholas Hughes, prime non attribuée.

Temps total : 04'35"41

Suite à la chute de Mlle L. MURA no5 (DAME ANJOU), la course a été neutralisée (ci-joint certificat médical).
 Le jockey a été transporté à l'hôpital CAS no3.
 Les Commissaires ont convoqué les entraîneurs qui ont décidé à l'unanimité de recourir la course en suivant.
 Le no5 DAME ANJOU a été déclaré non partant.

1918 4533 GD CROSS COUNTRY DE LA GARENNE (Steeple-Chase-Cross-Country) 4.200 m

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

- 1725 1 Butterfly Du Mou**, h, b, 7 ans, (AQ), par Daramsar et Kaline Du Mou (Lights Out), 70 k, Mlle Marie-France Suberville (R Julliot), P Journiac **1**
 - 1884 4 Beauty Maria**, f, b, 10 ans, par Bernebeau et Samba Maria (Hero's Honor USA), 68 k, Eric Papon (H Rodriguez Nunez), E Papon **2**
 - 1808 2 Ucla De Kernin**, f, b, 10 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Farquhar (Reve Bleu), 66 k, Xavier-Louis Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang **3**
 - 82 2 Bimbo De Candale**, f, b, 7 ans, (AC), par Greengroom et Octane De Pimbo (Dadarissime), 70 k, Thierry de Lauriere (B Fouchet), T de Lauriere **4**
 - 1608 1 Deesse D'Arzembouy**, f, b, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Laurence (Hawker's News IRE), 71 k, Mme Elodie de Lageneste (A Beaudoire), H Lageneste (s) **5**
 - 1549 1 Neflier**, h, 9 ans, 71 k, Mlle H Jones (D Lesot), A Boisbrunet (s) **tbé**
 - 1717 Polikita**, f, 8 ans, 71 k (68 k), Scea Haras de Peyre (A Estrabol), E Papon **tbé**
 - Bien Ne**, h, 7 ans, (AQ), 67 k (68 k), Mlle M Benoit (S Medina), F Lagarde **tbé**
 - 1730 5 Hodija**, f, 7 ans, (AC), 65 k (63 k), P Saint-Martin (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s) **tbé**
- 9 partants ; 22 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 326 €
 Sans motif : *Enki Baba*.
 Certif. vétérinaire : *Mendigo*.
 6 long.
 7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 152 € E.a.r.l. Domaine du Mou.
 - 228 € Yan de Kersabiec, Thierry de Lauriere.
 - 108 € Suc. Christine Nicolle.

Temps total : 05'41"69

1919 4532 PRIX DU COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION 47 (Steeple-Chase-Cross-Country) 4.200 m

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1758 2 Diablo Aa**, h, b, 5 ans, (AC), par Ragtime Pontadour et La Sagra (Noblequest), 70 k, Mlle Marion Benoit (D Uliniski), F Lagarde **1**
 - 1884 5 Dame Sacre**, f, gr, 5 ans, (AQ), par Laverock IRE et Sacree (Dom Alco), 68 k (65 k), Bruno Fraize (R Aguilera Puente), C Cheminaud **2**
 - 1729 4 Aya Gold**, f, al, 4 ans, par Deportivo GB et Pepite Dancer (IRE) (Intikhab USA), 65 k (62 k), Ø, Maurice de Lageneste (A Beaudoire), H Lageneste (s) **3**
 - 1758 1 Nascarbonate Aa**, h, 5 ans, (AA), 72 k (69 k), Scea Haras de Peyre (H Rodriguez Nunez), E Papon **tbé**
 - 1729 2 Martasprings**, f, 4 ans, 68 k, JM Le Roux (R Julliot), A Lacombe **tbé**
- 5 partants ; 14 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 132 €
 Sans jockey : *Sweet Home Aa*.
 8,5 long, 1/2 long.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 €
- Primes aux éleveurs :
- 936 € Mme Marianne Vigneau.
 - 468 € Patrice Vagne.
 - 273 € Mme Anne-Benedicte Cuvillier.

Temps total : 06'06"08

Le jockey A. ESTRABOL no6 étant tombé dans la précédente 6ème course - GRAND CROSS COUNTRY DE LA GARENNE - n'ayant pas été autorisé à remonter par le médecin de service, son entraîneur T. LEMER n'ayant pas retrouvé de jockey pouvant substituer aux mêmes conditions de poids de M. ESTRABOL, a déclaré le cheval SWEET HOME AA no6 non partant.

LE PIN AU HARAS

0315 322 **Dimanche 18 novembre 2018**
 Commissaires de courses :
 Baudouin de La MOTTE SAINT PIERRE - Philippe de VULPIAN - Jacques de CATHEU - Gérard PATIN

1920 4377 PRIX DU HARAS DE GOUFFERN (Steeple-Chase) 3.700 m

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 5.000 cette année, ni reçu 12.000 (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(On ne saute pas le triple de haies)

- Coeur De Brume**, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Mabelle Lescribaa (Panoramic GB), 69 k, Mme Zorka Wentworth (W Denuault), D Cottin (s) **1**
 - 1838 Chant Sacre**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Iowa Sacree (Trebroke), 69 k (65 k), Aymeric Thomas (Mlle C Lequien), E Leray (s) **2**
 - 1774 1 Nauman**, h, bf, 5 ans, par Slickly et Slam (Machiavellian USA), 72 k (69 k), Jerome Gendry (E Berthonnet), J Gendry **3**
 - 1865 Classing**, f, np, 6 ans, (AQ), par Passing Sale et Lalie (Oumnaz), 69 k (68 k), Jerome Gendry (A Orain), J Gendry **4**
 - 1774 2 Zlatan Des Dunes**, h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et Crystal Spark [Northern Crystal (GB)], 68 k, Ecurie des Dunes (A Gasnier), P Quinton (s) **5**
 - Her Breiz**, f, 6 ans, 68 k (64 k), E Leray (s) (Mlle C Chevalier), E Leray (s) **6**
 - 1838 Circe Du Lin**, f, 6 ans, 67 k, JP Trinquier (MA Dragon), JP Trinquier **7**
 - 1774 5 Miss Del'rais**, f, 5 ans, 70 k (67 k), Mlle L Charital (Y Courmont), Mlle L Charital **arr**
 - Get Up**, h, 5 ans, 67 k (64 k), XL Le Stang (J Hallet), XL Le Stang **arr**
- 9 partants ; 31 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 316 €
 2 long, 3,5 long, 1,5 long, 5 long, courte encolure, 30 long.
 7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 152 € Christophe Sorignet, Mlle Caroline Favier.
 - 576 € Jean-Francois Magnien.
 - 336 € Ghislain Freuchet, Ecurie D.p.l.m..
 - 228 € Jerome Gendry.
 - 108 € Ecurie des Dunes.

1921 4379 **PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE** 5.200 m
GD ST-CH CROSS COUNTRY DU PIN
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 66 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

La course sera précédée d'un défilé.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- 1483 1 **Moon Wells**, f, b, 6 ans, par Irish Wells et Lavirca Rouge 1
 (Lavirco GER), 67 k, Ecurie des Dunes (A Gasnier), P Quinton (s)
- 1563 1 **Cooper Des Ongrais**, h, bf, 6 ans, par Crillon et Jolie Note 2
 (Petit Andre), 68 k, Mme Philippe Chemin (J Reveley), Chemin & Herpin (s)
- 1458 1 **Cesar De Pretot**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Kap Rock et 3
 Nesaboudka (Lights Out), 69 k, ☉, Mme Philippe Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s)
- 1856 **C'Artist Maulde**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Maximum Security 4
 (IRE) et Ondine De Brejoux (Murmure), 73 k, ☉, Alain Dolley (W Denuault), A Boisbrunet (s)
- 1788 3 **Uniment**, h, bf, 10 ans, (AQ), par Goldneyev USA et 5
 Nassesouse (Assessor IRE), 72 k, Leray (s) (A Orain), E Leray (s)
- 1494 3 **Blue Discover**, h, 9 ans, 67 k, J Follain (MA Dragon), J Follain 6
- 1788 5 **Charmyra**, f, 6 ans, 67 k, ☉, Mme AS Bernier (C Hermaize), 7
 D Bernier
- 1031 **Star Rochelais**, h, 12 ans, 69 k, ☉, Ecurie des Dunes 1b6
 (T Beaurain), P Quinton (s)
- 1701 7 **Boeing Du Bara**, h, 7 ans, (AQ), 67 k, P Brechet (W Lajon), 1b6
 GAB Leenders

9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 624 €

nez, 4 long, 5 long, 5 long, 1/2 long, 20 long.

21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 €

Primes aux éleveurs :

3 168 € Xavier Leredde, Mme Valerie Boix-Vives, Daniel Desforges.

1 584 € Norbert Trincot.

924 € Philippe Chemin, Mme Philippe Chemin.

627 € Scea de Maulde.

1922 4378 **PRIX DU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE** 4.100 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 8.000. Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(On saute le triple de haies)

- 1676 1 **Stribel**, h, bf, 5 ans, par Sumitas GER et Strixi (Al Namix), 73 k, 1
 Mme Magalen Bryant (A Gasnier), P Quinton (s)
- 1702 4 **Daxxolem's**, h, np, 5 ans, (AQ), par Axxos GER et Princiane 2
 (Estephe Du Moulin), 75 k, Chemin & Herpin (s) (J Lebrun), Chemin & Herpin (s)
- 1729 1 **Espoir**, h, b, 4 ans, (AQ), par Spider Flight et Lady Va (Useful), 3
 72 k (71 k), Marion (s) (A Orain), J Marion (s)
- 1807 1 **Easysland**, h, 4 ans, (AQ), 72 k (69 k), CJ Edwards 1b6
 (Q Samaria), D Cottin (s)

4 partants ; 17 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 206 €

1 long 1/4, 12 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Pavel Vitek.

576 € Mme Magalie Leroueil, Emmanuel Chenoir, Ludovic Chenoir, Stephane Leroueil.

336 € Gaec Longchamp.

MAURE-DE-BRETAGNE

0133 322 Dimanche 18 novembre 2018

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Michel CARRIER - Franck TESSIER - Yannick BURBAN - Michel RAFFEGEAU

1923 4281 **PRIX DU VAL ET DE CRAON** 4.200 m
 (Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 et 6 ans, n'étant pas de race Pur Sang, les 6 ans n'ayant pas reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1880 1 **Dundee**, h, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Septland (Agent Bleu), 1
 73 k (70 k), Daniel-Georges Riviere (B Moreaux), PH Peltier
- 1768 2 **Dixit Du Granit**, h, b, 5 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et 2
 Reine Du Granit (Video Rock), 75 k (71 k), Pierre-Olivier Robert (M Guilleux), J Marion (s)
- 1736 5 **Cannonon**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Al Namix et Nonita De Clerval 3
 (Nononito), 75 k (72 k), Philippe Lamotte D'Argy (B Berenguer), R Marcel
- 1810 2 **Dareska Mome**, h, al, 5 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et 4
 Grande Mome (Bright Dick), 70 k, Baptiste Letourneux (MO Belley), B Letourneux
- 1122 **Dexter Berry**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Desir D'Un Soir et 5
 Princesse Du Cher (Bulington), 68 k, Ps Team (A Moriceau), A Kahn (s)
- 1812 2 **Candivol**, h, 6 ans, (AQ), 75 k (71 k), N Remoue (Mlle M 6
 Dezoteux), N Remoue
- Dandy De Foj**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, JC Obellianne (P Blot), 7
 JC Obellianne
- 1812 5 **Clever City**, f, 6 ans, (AQ), 69 k, J Zuliani (A Desvaux), J Zuliani arr
- 1763 **Dune De Coeur**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (62^{1/2} k), G Decocq 1b6
 (Q Houdoin), P Chevillard

9 partants ; 27 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 248 €

6 long, 10 long, 6 long, 5 long, 11 long, 2 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Thierry Cypres.

468 € Pierre-Olivier Robert.

273 € Philippe Lamotte D'Argy.

185 € Alexandre-Rene Deschere, Mme Bernadette Deschere.

87 € Mme Gabriele Perruchot-Siegl.

Temps total : 05'21"12

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le retour aux balances de Bryan MOREAUX (DUNDEE), celui-ci, dans un premier temps s'est présenté devant le rond de présentation. Se ravisant, il s'est dirigé vers les balances, son retour étant contrôlé par un Commissaire, par conséquent les Commissaires ont validé le résultat de la course.

1924 4280 **PRIX DE CHANTILLY** 3.800 m
 (Steeple-Chase - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., 11.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1714 4 **Pontailiac**, h, al, 4 ans, par Deportivo GB et Route Des Indes 1
 (Dernier Empereur USA), 70 k (66 k), (9.000), Francois Nicolle (N Terrassin), P Chevillard
- 1765 2 **Yellow Mellow**, f, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow 2
 Ground USA (Langfuhr CAN), 68 k (65 k), (7.000), Marion (s) (B Berenguer), J Marion (s)
- 1765 4 **L'Assaut Six**, f, b, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et Indian 3
 Princess IRE (Mujadil USA), 66 k (63 k), (7.000), ☉, Sarl Ecurie Azur Riviera (Q Houdoin), P Chevillard
- 1785 5 **Eho Bebe**, h, b, 4 ans, par Della Francesca USA et Solene Des 4
 Landes (Polish Summer GB), 68 k (64 k), (7.000), Jerome Gendry (Mlle M Dezoteux), J Gendry
- 1892 **Adamara**, f, b, 4 ans, par Shakespearan IRE et Adulaire 5
 (Highest Honor), 66 k (63 k), (7.000), Serge Foucher (B Moreaux), S Foucher
- 1770 2 **Saldorello**, h, 4 ans, 72 k (68 k), (9.000), J Marion (s) 6
 (M Guilleux), J Marion (s)
- 1809 4 **Etinsolent**, h, 4 ans, (AQ), 70 k (67 k), (9.000), GIL Chaignon 7
 (A Brunetti), GIL Chaignon
- 1893 **Blazing Mystery**, h, 4 ans, 70 k, (9.000), ☉, Ecurie de la Verte 8
 Vallee (Y Kondoki), S Foucher
- 1662 **Esperance De Plomb**, f, 4 ans, 70 k, (11.000), J Follain arr
 (A Desvaux), J Follain
- 1770 3 **Cepourpapa**, h, 4 ans, 70 k, (9.000), S Seignoux (P Blot), Mme 7
 V Seignoux

10 partants ; 26 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 125 €

3,5 long, 3/4 long, 1 long, 30 long, 30 long, 9,5 long, 30 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Laurent Duhard.

360 € Mme Valerie Saint-Palais, Haras de Plasence.

210 € Patrick Boudengen.

142 € Bernard Bezier.

67 € Haras D'Haspel.

Temps total : 04'34"69

1925 4279 **PRIX DE WUTZELINE** 3.800 m
 (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1836 **Vandana**, f, b, 4 ans, par Stormy River et Version Originale [Poliglote (GB)], 69 k, Ecurie Michel Doineau (*C Couillaud*), PJ Fertillet 1
- 1624 2 **Slim Risk**, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Slim Pearl [Enrique (GB)], 73 k (70 k), Chatel (s) (*B Berenguer*), R Chatel (s) 2
- 930 2 **Jolie Dodville**, f, b, 4 ans, par Red Rocks IRE et Jodie Pisati (GB) [Montjeu (IRE)], 74 k (70 k), Ecurie Fabio (*N Terrassin*), P Chevillard 3
- 1662 **Mister Folois**, h, al, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Marie Trebrook (Trebroke), 67 k, Jerome Follain (*A Desvaux*), J Follain 4
- 1798 **Full Of Star**, f, gr, 4 ans, par Full Of Gold et She's My Lady [Poliglote (GB)], 71 k, Jerome Royer (*Y Plumas*), C Restout 5
- 1629 4 **Extra De La Mare**, h, 4 ans, 67 k, F Dehez (*P Blot*), F Dehez arr
- 1667 **Lady Horse**, f, 4 ans, 72 k, Mme B Menuet (*Y Kondoki*), W Menuet (s) tbé

7 partants ; 48 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 631 €

Sans motif : *Evidence Sarthoise*.

3 long, 1 long, loin, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Haras D'Haspel.
- 468 € Pierre Lamy.
- 273 € Haras de Dodville.
- 185 € Jerome Follain, Ludovic Guillois.
- 87 € Mlle Estelle Burgaud.

Temps total : 04'39''61

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête concernant la chute sur le plat de LADY HORSE (Y. KONDOKI). Apres projection du film de contrôle et audition du jockey qui a déclaré avoir glissé, les Commissaires ont maintenu l'ordre d'arrivée, aucune faute n'ayant été retenue.

MESLAY-DU-MAINE

0226 322 **Dimanche 18 novembre 2018**

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Thierry BLAVET - Jean-Yves BOUVET - Bernard BEAUDOUIN - Daniel PERTHUE

- 1926 4356 **PRIX DU LOUVRE** 4.200 m
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie. - Cavaliers et Gentlemen-riders)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers.

Référence : +18.

- 1701 3 **Black Pearl Tavel**, f, gr, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Quiza (Ungaro GER), 70 k, Jean-Luc Pignet (*Mr B Le Clerc*), J Zuliani 1
- 1812 3 **Barleda**, f, b, 7 ans, (AQ), par Silver Cross et Princesse Garuda (Garuda IRE), 70 k (68 k), Gabriel Garreau (*Mlle C Prichard*), L Viel (s) 2
- 1857 **Principe De Vega**, h, gr, 7 ans, par Prince Kirk (FR) et Formaliste (Sagamix), 69 k, Jean-Marc Baudrelle (*Mr MAX Denuault*), JM Baudrelle 3
- 1755 **Gaelick Kap**, f, bf, 5 ans, par Kapgarde et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 72 k, Dirk Huyck (*Mr B Caron*), N Paysan 4
- 1835 **Asdesmar**, h, bf, 8 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemar (Useful), 71 k, Mme Victor Blot (*Mr G Viel*), E Leray (s) 5
- 1568 5 **Jardin D'Erevan**, h, 9 ans, 70 k, ♂, Y Le Courtois (*Mr C Riou*), Y Le Courtois 6
- 1866 **Tiger De Baune**, h, 6 ans, 70 k, Scea Ecurie Domaine de Baune (*Mr P Lotout*), B Lefevre arr
- 1721 **Disco Du Rib**, h, 5 ans, 72 k, FJ Guimard (*Mr G Cottreau*), FJ Guimard tbé
- 1685 **Alcinger**, h, 6 ans, 69^{1/2} k, ♂, D Huyck (*Mr F Tett*), PJ Fertillet tbé

9 partants ; 56 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 921 €

Sans motif : *Lady Cristal*.

15 long, 3/4 long, 3/4 long, 20 long, 10 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

- 1 224 € Jean-Luc Pignet.
- 612 € Suc. Gabriel Garreau.
- 357 € Haras de la Vega.
- 242 € Mme Karine Perreau, Bertran de Balanda (s), Michel Denisot.
- 114 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.

Temps total : 05'05''91

- 1927 4354 **PRIX DE MESLAY DU MAINE** 3.500 m
(Steeple-Chase)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(2 fois le petit tour)

- 1692 **Insane**, h, al, 3 ans, par Dream Well et Sandy Lane (Limnos JPN), 67 k (66 k), Famille Mussat (*B Meme*), G Lassaussaye 1
- 1345 **Vilamoura**, h, b, 3 ans, par Rajsaman et Keeping Gold (Goldneyev USA), 67 k, Mme Isabelle Pacault (*S Paillard*), Mme I Pacault 2
- 1012 3 **Shagheirock**, h, al, 3 ans, par Kap Rock et Gheisha (Coroner IRE), 67 k, Pierre Blazy (*RL O'Brien*), G Macaire (s) 3
- 1789 3 **Diva Des Obeaux**, f, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Dendhera (Green Tune USA), 65 k, Mme Nicolas Devilder (*K Nabet*), N Devilder 4
- 1837 **Facdaly**, h, bf, 3 ans, par Kapgarde et Taqdaaly (Medaaly GB), 67 k, ♂, Sarl Ecurie Andre Pommerai (*T Viel*), L Viel (s) 5
- 643 **Bergmond GER**, h, 3 ans, 67 k, ♂, Haras D'Etreham (*K Dubourg*), G Macaire (s) arr
- 1761 **Winner Du Desert**, h, 3 ans, 67 k, D Lassaussaye (*L Solignac*), G Lassaussaye arr
- 1772 1 **Fidalgo Des Places**, h, 3 ans, 69 k, S Munir (*D Gallon*), F Nicolle tbé
- 1777 1 **Allee Sat**, h, 3 ans, 68 k, R Bertin (*J Charron*), R Bertin tbé
- 1761 **Fourmis**, h, 3 ans, 67 k, ♂, D Lassaussaye (*Mr B Le Clerc*), G Lassaussaye tbé
- 1844 3 **Fautilunedenuo**, f, 3 ans, (AQ), 66 k, G Denuault (s) (*G Re*), G Denuault (s) tbé

11 partants ; 38 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 404 €

6 long, 1/2 long, 8 long, 5 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

- 1 152 € S.c.e.a. de la Fontaine.
- 576 € Guy Cherel.
- 336 € Mme Pascale Herbin.
- 228 € Nicolas Devilder, Mme Nicolas Devilder.
- 108 € Andre-Marcel Pommerai.

Temps total : 04'11''52

- 1928 4355 **PRIX D'ANTALCIDAS** 3.800 m
(Steeple-Chase. - Femelles)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1762 5 **Robyna**, f, al, 5 ans, par Vatori et Sekara (Grey Risk), 68 k, Mlle Sonia Delaroché (*B Claudic*), Mlle S Delaroché 1
- 1836 4 **Shakadame**, f, b, 5 ans, par Sholokhov IRE et Source Limpide (Lord Of Men GB), 70 k, Rees Morgan-Murphy (*L Solignac*), F Murphy 2
- 1342 **Perla Des Bois**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Ella Des Bois (With The Flow USA), 71 k (68 k), Thomas Bedon (*A Gautron*), Mlle S Jaffrelot 3
- 1836 **Tulipe De Bellouet**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 68 k, Alain-Albert Neveu (*K Dubourg*), W Menuet (s) 4
- 1667 2 **Sulfite**, f, al, 5 ans, par Simplex et Vilaya (Cadoudal), 71 k, Yves Dauce (*Mr B Le Clerc*), Y Dauce 5
- 1767 1 **Terrine Du Chef**, f, 4 ans, 69 k, D Bernier (*G Re*), D Bernier 6
- Raika**, f, 5 ans, 68 k, P Coutereel (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille 7
- Lulu A Lome**, f, 5 ans, 68 k, J Jouin (*D Gallon*), J Jouin arr

8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 276 €

2 long, 1 long, 2 long, 1,5 long, 4 long, loin.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

- 1 152 € Mme Peggy Le Roux, Emmanuel Le Roux.
- 576 € Richard Corveller.
- 336 € Mme Joelle Brillet, Mme Florence Ye.
- 228 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.
- 108 € Earl La Dariole.

Temps total : 05'17''65

NIMES

0614 322

Dimanche 18 novembre 2018

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre SIGAUD - François ORCERO -
Georges FRAIT - Jacques LUC1929 4560 **PRIX FRANCE BLEU GARD LOZERE - PRIX ISOPANI** 3.400 m
(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1795 3 **Maxenchop**, h, b, 3 ans, par Muhaymin USA et Griffyn (Indian Rocket GB), 72 k (69 k), Dominique Gicquel (*A Zuliani*), F Nicolle 1
- 1883 3 **Gallieo Des Roccs**, h, ro, 3 ans, par Diamond Green et Formaliste (Sagamix), 69 k (65 k), ♂, Ortet (s) (*P.N Fontan*), J Ortet (s) 2
- 1882 **Full Smart**, h, np, 3 ans, par Cat Junior USA et Full Of Charms (Cadoudal), 67 k (66 k), Ecurie Febus (*S Carrere*), C Cheminaud 3
- 1876 **Funnyblackindian**, f, bf, 3 ans, par Indian Danehill IRE et Joly Jessy [Roman Saddle (IRE)], 68 k, Christophe Tournadre (*E Chazelle*), M Cesandri (s) 4
- 4 partants ; 16 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 561 €
Eng. sup. : *Maxenchop, Full Smart*
8 long, 8 long, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Alain Chopard.
612 € Haras des Roccs.
357 € Andre Duboe, Mme Camille Abadie.
242 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
- Temps total : 04'38"07

1930 4561 **PRIX KATKO** 3.800 m
(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 2.000 cette année par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1722 1 **Elvis De Balme**, h, al, 4 ans, par Solar One et Faramine Pouilly (Cachet Noir USA), 73 k (70 k), Jean-Luc Henry (*P Moreau*), F Nicolle 1
- 1814 **Raj De Boistron**, h, b, 4 ans, par Rajsaman et Chi Chi De Boitron (Chichicastenango), 73 k, Ecurie Pignoni M&m (*K Herzog*), S Culin 2
- 1858 **Irresponsable**, f, bf, 4 ans, par Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE (Croco Rouge IRE), 74 k (71 k), Mme Laura Grizzetti (*D Jolibert*), Mme L Grizzetti 3
- 1778 **Polimars**, h, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Marsanay (Astarabad USA), 73 k (71 k), Michel Chapuron (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 4
- 1727 4 **Chantillo**, f, b, 4 ans, par Martillo GER et Chantico (Kadalko), 65 k (62 k), ♂, Rachid Fahmane (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 5
- 1839 3 **Epice D'Aubrelle**, f, 4 ans, 70 k (66 k), F Boistier (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 6
- 6 partants ; 26 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 285 €
loin, 6 long, 2,5 long, 15 long, 1/2 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Jean-Luc Henry, Mlle Maud Henry.
612 € Mme Jean-Pierre Reverseau.
357 € Scea Haras de Hosses.
242 € Sarl Carion E.m.m..
114 € Sci La Viguerie, Gerard-Elie Sabathier, Jacques Ortet.
- Temps total : 04'40"60

1931 4562 **PRIX JASMIN II** 3.800 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

Référence : +15.

- 1815 4 **Colonel D'Aumont**, h, gf, 6 ans, par Nickname et Etoile Du Bosa (Le Nain Jaune), 70 k, Ecurie du Levant Sarl (*E Chazelle*), M Cesandri (s) 1

- 1454 2 **Carnet D'Or Sivola**, h, b, 6 ans, par Assessor IRE et None De Sivola (Cyborg), 65 k, Mme Violaine Bayon de Noyer (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 2
- 1573 5 **Douce Alex**, f, b, 5 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Pegase Des Roses (Bulington), 68 k (65 k), Mme Pascale Bouteyre-Boyer (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 3
- 1618 1 **Sky Path**, h, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Subtle Brain [Septieme Ciel (USA)], 65 k, Mme Laura Grizzetti (*D Jolibert*), Mme L Grizzetti 4
- 1634 1 **Mam'zelle Nitouche**, f, ro, 5 ans, par Martaline GB et Saintenitouche (Saint Des Saints), 72 k (69 k), Roger Rineau (*P Moreau*), F Nicolle 5
- 1649 1 **Tout En Cardoun**, f, 7 ans, 67 k (66 k), ♂, D Beaunez (*E Labaisse*), Butel & Beaunez (s) 6
- 1826 **Belle Madrik**, f, 7 ans, 65 k, Mme B Re-Scandella (*J Marquestau*), C Scandella 7
- 914 **Great Paul**, h, 5 ans, 70 k, ♂, Butel & Beaunez (s) (*G Boinard*), Butel & Beaunez (s) arr
- 1859 5 **Fine Angels**, f, 5 ans, 64 k (63 k), PR Nicolas (*S Carrere*), E Caroux arr
- 9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 207 €
8 long, 10 long, 8 long, courte tête, 20 long, 8 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Mme Christian Chorier, Christian Chorier.
612 € Gilles Trapenard.
357 € Mme Pascale Bouteyre-Boyer.
242 € Mlle Elodie Chenet, Herve Chenet.
114 € Jean-Pierre Garcon, Mme Isabelle Garcon, Guillaume Garcon, Mlle Caroline Garcon.
- Temps total : 04'35"91

PARAY-LE-MONIAL

0717 322

Dimanche 18 novembre 2018

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE -
Philippe BEAUCHAMP - Michel PERROT - Olivier DUPORTE1932 4611 **PRIX MASABIELLE** 4.500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1778 5 **Elevee Pour Gagner**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Tirwanako et Noisillette (Dadarissime), 65 k, Mise de Tracy (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
- Lucky Net Love**, h, al, 5 ans, par Network GER et Line Lovely (Mansonnien), 71 k (68 k), Ecurie Patrick Joubert (*G Malone*), E Clayeux (s) 2
- 1719 5 **Lune Du Jura**, f, b, 5 ans, par Le Balafre et Miss Du Turf (Cadoudal), 69 k, Guy Authier (*P Lucas*), E Papon 3
- 1779 4 **Littlemissdynamite GB**, f, b, 5 ans, par Kapparde et Fit To Drive GB (Kayf Tara GB), 67 k, Roger Stanley (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 4
- 1702 **Dranov**, h, al, 5 ans, (AQ), par Sholokhov IRE et Nouvelle Zelande (Kadalko), 69 k (66 k), Hubert Despont (*K Ropars*), H Despont 5
- 1807 **Donne Moi Envie**, f, 5 ans, 69 k, T Boivin (*L Sloup*), T Boivin 6
- 6 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 267 €
Eng. sup. : *Littlemissdynamite GB*
2,5 long, 2,5 long, 10 long, 8 long, 20 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
- Primes aux éleveurs :
936 € Mise de Tracy.
468 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
273 € Guy Authier, Francis Delord.
185 € William M. Smith, prime non attribuée.
87 € Thierry Cypres.
- Temps total : 05'52"70

1933 4610 **PRIX RESTAURANT DU VAL D'OR** 4.000 m
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1878	4	Fyrmyin , h, b, 7 ans, par Nickname et Fly To Sky (Loup Solitaire USA), 75 k (72 k), Jean-Claude Ravier (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	1
		All Together , h, ac, 7 ans, par Zambezi Sun GB et Mareha IRE (Cadeaux Geneveux GB), 67 k (68 1/2 k), Mme Zorka Wentworth (<i>J Plouganou</i>), D Cottin (s)	2
1648		Gus De Gene , h, bc, 5 ans, par Bachir IRE et Irise De Gene (Blushing Flame USA), 67 k (65 k), Eric Bietola (<i>A Auchere</i>), N Paysan	3
1780	1	Al Clay , h, b, 6 ans, par American Post GB et Ile De See (Saint Des Saints), 70 k, Haras de Sivola (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	4
1721		Celtic Dream , h, b, 6 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Soleiade (Laveron GB), 70 k (66 k), Vincent Meillerand (<i>T Gaullier</i>), A Boisbrunet (s)	5
1878		Still Young , h, 12 ans, 67 k (68 k), C Ponnelle (<i>Mr C Ponnelle</i>), C Ponnelle	6
1626		D'Ou Viens Tu , h, 5 ans, (AQ), 67 k, D Burllet (<i>L Sloup</i>), D Burllet	arr
1862	3	Coramix , h, 6 ans, (AQ), 69 k, A Hamel (<i>H Tabet</i>), S Eveno	tbé

8 partants ; 30 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 848 €
Eng. sup. : *Still Young, Coramix*
Sans motif : *Vent D'Allier, Christo Du Reponet.*
encolure, 5 long, 3,5 long, 12 long, 30 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
Primes aux éleveurs :
936 € Bloodstock Agency Ltd.
468 € Maurice Hassan.
273 € Gabriel Descours.
185 € Jacky Rauch.
87 € Scea Terres Noires.
Temps total : 04'56''00

SEICHES-SUR-LE-LOIR

0240 322 Dimanche 18 novembre 2018

Commissaires de courses : Emilie ADRION-GUESNEAU - Catherine HERISSON - Serge BOUGON - Frédéric GUILLON

1934	3612	PRIX DU PRINTEMPS (Steeple-Chase)	3.500 m
-------------	-------------	---	----------------

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1807	4	Lady Closely , f, b, 4 ans, par Monitor Closely IRE et Easter Bunny (Turgeon USA), 69 k, Eric Lecoiffier (<i>E Bureller</i>), E Lecoiffier	1
1892		Frimeur , h, gr, 4 ans, par Spirit One et Pas Exclue (Stormy River), 67 k (63 k), Denis Dugast (<i>T Vabois</i>), E Leray (s)	2
1767		Vega De Carcouet , f, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Murrmurine (Murrmurine), 65 k (62 k), Jean-Pierre Cottineau (<i>T Dupouy-Bataille</i>), F Foucher	3
1771	3	Eva D'Aron , f, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Seriz D'Aron (Ragmar), 65 k (64 k), Quinton (s) (<i>T Vodrazka</i>), P Quinton (s)	4
1767		Enfield , h, bf, 4 ans, (AQ), par Desir D'Un Soir et Flaurella (Rose Laurel IRE), 67 k, Georges Lacombe (<i>C Gabard</i>), GAB Leenders	5
1809	2	Easy De La Thinte , h, 4 ans, (AQ), 68 k (67 k), D Cadot (s) (<i>V Bernard</i>), D Cadot (s)	6
1771	4	Etoile Gemmoise , f, 4 ans, (AQ), 66 k (65 k), Mlle L Seurin (<i>A Baudoin-Boin</i>), T Jouin	7
667		Overland , h, 4 ans, 68 k (65 k), J Marion (s) (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	dér

8 partants ; 20 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 116 €
encolure, 4 long, 1/2 long, 1,5 long, 1/2 long, 6 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
Primes aux éleveurs :
864 € Mme Delphine Teutsch, Richard Godefroy.
432 € Comte Herve de Talhouet-Roy, Ecurie Serval, Charles-Amedee de Clermont-Tonnerre.
252 € Jean-Pierre Cottineau.
171 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
81 € Georges Lacombe.
LES Commissaires, après enquête, visionnage du film et après avoir entendu le jockey E. METIVIER en ses explications, il s'avère que le jockey était en difficulté pour maintenir son cheval sur le parcours, il dérobe.
Les Commissaires ont décidé de ne pas sanctionner le jockey.

1935	4349	PRIX PHILIPPE ET YANN ROY (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.800 m
-------------	-------------	---	----------------

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.			
1807	5	Dadifete , f, bf, 5 ans, (AQ), par Califet et Non Dadi (Helliou USA), 69 k, Mme Anne-Sophie Bernier (<i>D Delalande</i>), D Bernier	1
1667	5	Telegenie , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Sigune Pierji (Sleeping Car), 68 k (65 k), Mlle Elisabeth Boin (<i>A Baudoin-Boin</i>), JC Baudoin	2
1880	2	Marina Grise , f, gr, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et Mappa (Linamix), 69 k (66 k), Christian Gicqueau (<i>E Bonnet</i>), C Gicqueau	3
1762		Monsieur Cannibale , h, al, 5 ans, par Way Of Light USA et Moon Romance (Nayef USA), 69 k, Nicolas Lefebvre (<i>C Lefebvre</i>), N Lefebvre	4
1768	5	Denniston , h, b, 5 ans, (AQ), par Solon GER et Perrine Ferriere (Passing Sale), 70 k (67 k), Ecurie Challenger (<i>D Thomas</i>), G Dumont	5
1807		Stormy Angel , h, 5 ans, 72 k (69 k), J Bigot (<i>T Vodrazka</i>), J Bigot	tbé
1807	2	Royale Spirit , f, 5 ans, 70 k, E Lecoiffier (<i>E Bureller</i>), E Lecoiffier	tbé
1807		Lunate , f, 5 ans, 67 k, S Dory (<i>Mr LP Dory</i>), S Dory	tbé

8 partants ; 18 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 120 €
10 long, 3,5 long, 2,5 long, 8 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
Primes aux éleveurs :
864 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier, Mlle Charlotte Bernier, Mlle Agathe Bernier.
432 € Mme Celine Sirven-Gualde.
252 € Laurent Kling, Alain Dambrines.
171 € Cocheese Bloodstock Anstalt, Patrick Chedeville.
81 € Dominique de Labarthe.
Les Commissaires ont ouvert une enquête pour les chutes du no3 ROYALE SPIRIT et du no LUNATE après vision du film il s'avère qu'aucune faute concurrente n'a été retenue.
Retard des opérations au rond de présentation ART154.

1936	4350	PRIX DE BOUDRE (Steeple-Chase-Cross-Country)	5.200 m
-------------	-------------	--	----------------

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru en steeple-chase, cette année. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

1651		Vivamar , h, af, 9 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Noblemare (Lesotho USA), 74 k (70 k), Leray (s) (<i>T Vabois</i>), E Leray (s)	1
1787	2	Tuticolle , h, af, 11 ans, (AQ), par East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue (Quitte Et Passe), 70 k, ♂, Sylvain Dory (<i>Mr LP Dory</i>), S Dory	2
1730	1	Darling Collonges , f, gr, 5 ans, (AQ), par Astarabad USA et Quadrette Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 71 k (68 k), Marion (s) (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	3
1808	3	Ulysse De L'Aunay , h, bf, 10 ans, par Roli Abi et Lady Rosekadrou (Kadrou), 73 k, ♂, Cadot (s) (<i>A Rousse</i>), D Cadot (s)	4
1725	2	Vedy De La Thinte , f, b, 9 ans, (AQ), par Anzillero GER et Sly De La Thinte [Bamako III (FR)], 68 k (67 k), Cadot (s) (<i>V Bernard</i>), D Cadot (s)	5
1716	1	Myster King , h, 11 ans, 71 k, N Paysan (<i>Mr B Caron</i>), N Paysan	6
1812	4	Azur Du Sap , f, 8 ans, (AQ), 69 k (66 k), Mme E Vibert (<i>E Bonnet</i>), Mme E Vibert	7
1808		Amateur Gemmois , h, 8 ans, 67 k, S Dory (<i>C Lefebvre</i>), S Dory	8

8 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 189 €
Eng. sup. : *Azur Du Sap*
1,5 long, 4 long, 2 long, tête, courte encolure, 1/2 long, 2 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
Primes aux éleveurs :
864 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.
252 € Gaec Delorme Freres.
81 € Claude Favier.

FONTAINEBLEAU

0408 323 Lundi 19 novembre 2018

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Patrick SABAROTS - François COUETOUX du TERTRE - Stéphanie DABURON - Gilbert LENZI

1937	4439	PRIX DU MONT USSY (Steeple-Chase)	3.600 m
-------------	-------------	---	----------------

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 12.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1733	Folie D'Oudairies , f, bf, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Miss D'Estuval (Pistolet Bleu IRE), 64 k (65 k), Ecurie Cerdeval (<i>J Charron</i>), GAB Leenders	1
1818	Filmoitout , h, b, 3 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Revathou [Fragrant Mix (IRE)], 66 k (65 k), Olivier Trinquet (<i>B Meme</i>), S Dehez (s)	2
1501	Flyovergreen , h, np, 3 ans, par Diamond Boy et Kiluti (Solid Illusion USA), 67 k (65 k), Mme Patrick Papot (<i>P Moreau</i>), F Nicolle	3
1783	Christamely , h, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Stranraer [Enrique (GB)], 66 k, Michel-Andre Billard (<i>A Renard</i>), G Macaire (s)	4
1891	Fantomas Arzembouy , h, b, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et Vrille D'Arzembouy (Lavirco GER), 68 k, Denuault (s) (<i>P Blot</i>), G Denuault (s)	5
1516	Assad Lawal , h, 3 ans, 66 k (63 k), S Jeddari (<i>K Ropars</i>), S Jeddari	6
1795	Potemkine , h, 3 ans, 66 k, Palmyr Racing (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	arr

7 partants ; 25 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 417 €

1 long 1/4, 1/2 long, 7 long, 4,5 long, 10 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Comte Michel de Gigou, Mme Corinne Dupeyrat.
756 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
441 € Jean-Pascal Liberge, Jean-Charles Haimet.
299 € Michel-Andre Billard.
141 € Mme Valerie Nicolle.

Temps total : 04'16''70

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Bertrand LESTRADE sur la performance du hongre POTEKINE. Il a déclaré que, dès la mi-ligne droite opposée, son cheval n'avait plus les ressources suffisantes pour suivre le rythme de ses concurrents et il avait préféré l'arrêter. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

1938 4438 PRIX DE LA ROUTE DES DEUX SOEURS 3.550 m

(Haies. - A réclamer. - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

286	Be Free , f, b, 4 ans, par Zizany IRE et Freedom At Last IRE (Alhaarth IRE), 68 k (67 ^{1/2} k), (11.000), ♂, Christian Trecco (<i>B Meme</i>), D Windrif	1
1852	En Plein Sud , f, gr, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Ombre Jaune (Brier Creek USA), 74 k (70 ^{1/2} k), (19.000), Butel & Beaunez (s) (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	2
1793	Nadia Has , f, b, 4 ans, par Fuisse et Nasou (Kaldounevees), 71 k (68 ^{1/2} k), (13.000), Christophe Dubourg (<i>B Dubourg</i>), C Dubourg	3
1836	Makata Blue , f, al, 4 ans, par Creachadoir IRE et Danse Quatz (Johann Quatz), 67 k (67 ^{1/2} k), (9.000), ♂, Jean-Paul Mercier (<i>MO Belley</i>), J Boissard (s)	4
1793	Carlota , f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Yolaine (Astarabad USA), 69 k (66 ^{1/2} k), (13.000), Andre Le Duff (<i>R Mayeur</i>), A Le Duff	5
1738	Go'n Win , f, 4 ans, 68 k (65 ^{1/2} k), (11.000), Ecurie Anjou Passion (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	6
1552	Magic Louise , f, 4 ans, 69 k (65 ^{1/2} k), (13.000), Ecurie Haras de Quetieville (<i>Mlle M Jaulhac</i>), A Chaille-Chaille	7
1781	Eurvad Pembo , f, 4 ans, 67 k (63 ^{1/2} k), (9.000), Mlle C Berthouloux (<i>A Davodi</i>), PJ Fertillet	8
1793	Crystal Money , f, 4 ans, 73 k (70 ^{1/2} k), (21.000), F Leclercq (<i>S Medina</i>), A Mesnil	9
1781	Flexible , f, 4 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), (9.000), Ecurie Michel Doineau (<i>A Pageot</i>), PJ Fertillet	arr
1836	Carioca Du Wal , f, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), (9.000), Passion Racing Club (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	arr

11 partants ; 20 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 187 €

nez, 3 long, 6,5 long, nez, 15 long, 1 long 1/4, 30 long, 30 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Gaec Campos.
612 € Mme Marie Pallot.
357 € Scea Hamel Stud.
242 € Daniel Chérodo.
114 € Albert Hosselet, Mlle Sandra Hosselet, Hubert Hosselet.

Be Free, réclamée 12.800,00 € par son propriétaire.

Nadia Has, réclamée 15.111,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'10''50

1939 4440 PRIX DES GRANDS FEUILLARDS 3.600 m

(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

969	Lady De Roche , f, al, 4 ans, par Soave GER et God Girl (Goldneyev USA), 65 k (65 ^{1/2} k), Christian Geoffroy (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	1
1593	Eddy's Raya , f, b, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Tali Des Obeaux (Panoramic GB), 65 k (63 ^{1/2} k), Simon Munir (<i>Mlle N Desoutter</i>), G Macaire (s)	2
1836	Eskiss Du Mathan , f, al, 4 ans, par Network GER et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 69 k (65 ^{1/2} k), Jean-Marie Baradeau (<i>G Siaffa</i>), A Chaille-Chaille	3
1491	Elitburg , h, bf, 4 ans, (AQ), par Sageburg (IRE) et Vidi Des Mottes (Saint Des Saints), 67 k (67 ^{1/2} k), Ecurie Cerdeval (<i>F de Giles</i>), GAB Leenders	4
1699	Essai Concluant , h, al, 4 ans, (AQ), par Muhtathir GB et Queenjo (Grand Tresor), 67 k (67 ^{1/2} k), Mme Isabelle Pacault (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	5
1849	Kathy Super , f, 4 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), L Postic (<i>M Farcinade</i>), L Postic	6
1748	Doctor Chalnetta , f, 4 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), Ecurie Jaeckin (<i>E Chazelle</i>), P Adda (s)	7
1586	Grand Banks (GB) , h, 4 ans, 69 k (69 ^{1/2} k), Jdg Bloodstock Services (<i>L Philippon</i>), M Rolland (s)	arr
1744	Super Sage , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), Ecurie des Mouettes (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	tbé

9 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 474 €

8 long, 3 long, 9 long, 3/4 long, 3,5 long, 12 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Christian Geoffroy.
756 € Simon Munir.
441 € Jean-Marie Baradeau.
299 € Ecurie Cerdeval.
141 € Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Giro-Pacault.

Temps total : 04'16''60

1940 4436 PRIX COMTE ANTOINE DE GONTAUT-BIRON 3.550 m

(Haies. - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1882	Boston Emery , h, al, 3 ans, par Denham Red et La Berciere (Risk Seeker GB), 69 k (67 ^{1/2} k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	1
Kivernitis , h, b, 3 ans, par Authorized IRE et Kypriano's Angel (FR) (Kendor), 66 k (66 ^{1/2} k), Mme Lynne MacLennan (<i>L Philippon</i>), GAB Leenders	2	
1801	Saint Cornelle , h, gr, 3 ans, par Saint Des Saints et Sacarine (Turgeon USA), 66 k (63 ^{1/2} k), Genetique Obstacle (<i>AD Fouchet</i>), G Macaire (s)	3
1750	Beautiful Secret , h, np, 3 ans, par Agent Secret IRE et Brouhaha (American Post GB), 66 k (64 ^{1/2} k), Yves Maupoil (<i>M Camus</i>), A Boisbrunet (s)	4
1795	King Of Run , h, al, 3 ans, par Born King JPN et Running Running (Zero Problemo IRE), 68 k (65 ^{1/2} k), Serge Foucher (<i>J Claudic</i>), S Foucher	5
Forago De Berce , h, 3 ans, 66 k (65 ^{1/2} k), Ecurie Michael Rizieri (<i>D Ubeda</i>), ML Mortier (s)	6	
1795	Kapios , h, 3 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), Mme A Moreau (<i>A Lotout</i>), B Lefevre	tbé
1801	Livart Has , h, 3 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), Scea Hamel Stud (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	tbé
1801	Flintland , h, 3 ans, (AQ), 66 k (66 ^{1/2} k), V Carne (<i>J Charron</i>), PH Peltier	tbé

9 partants ; 34 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 638 €

Sans motif : *Tinos Emery*.

8 long, 1/2 long, courte tête, 3/4 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Ecurie Nicolas Taudon, Arnaud Chaille-Chaille.
720 € Mme Virginia Fragiskos, Haras du Hogueuet.
420 € Mme Henri Devin.
285 € Yves Maupoil, Suc. Maurice Rohaut-Leger.
135 € Ecurie de la Verte Vallée.

Temps total : 04'13''80

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.
Après avoir entendu le jockey Adrien FOUCHET en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 Euros pour avoir fait un usage de sa cravache le coude levé au-dessus de la ligne de l'épaule (2ème infraction).

1941 4441 PRIX PLANET SUSHI A FONTAINEBLEAU 3.600 m
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 11.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1860 1 Vif D'Esprit**, h, b, 10 ans, par Khalkevi IRE et Viana (Signe Divin USA), 69 k (66^{1/2} k), Simon Munir (*P Moreau*), F Nicolle 1
- 1846 Ustimos GER**, h, b, 5 ans, par Kamsin GER et Ustimona GER (Mondrian GER), 73 k (70^{1/2} k), Mlle Lucie Pineau (*J Claudic*), S Foucher 2
- 1472 Dashing Filly**, f, b, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Nympe De Sivola (Philanthrop), 68 k (68^{1/2} k), Ecurie Jaeckin (*D Mescam*), P Adda (s) 3
- 1760 4 Alpagueur**, h, al, 10 ans, par Bonbon Rose et Muleta (Air De Cour USA), 67 k (64^{1/2} k), Andre Le Duff (*R Mayeur*), A Le Duff 4
- 1740 1 Rootster**, h, gr, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Quadina (Baroud D'Honneur), 70 k (70^{1/2} k), David Lumet (*B Lestrade*), G Macaire (s) 5
- 1846 2 Back To Bresil**, f, 5 ans, 68 k (68^{1/2} k), ♂, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 6
- Hubal POL**, h, 6 ans, 69 k (69^{1/2} k), J Faltejsek (*B Claudic*), J Faltejsek 7
- Andaros GER**, h, 6 ans, 67 k (67^{1/2} k), Mme Z Sancova (*L Sloup*), J Faltejsek arr

8 partants ; 51 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 837 €
10 long, 1/2 long 3/4, 6,5 long, 15 long, 3/4 long, 7 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

- 756 € Otto Herminghaus, prime non attribuée.
- 441 € Ecurie Jaeckin.
- 141 € David Lumet, Mme Catherine Lumet.

Temps total : 04'16"60

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Jan FALTEJSEK par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Bertrand LESTRADE sur la performance du hongre ROOTSER, arrivé 5ème. Il a déclaré que son cheval était un très bon sauteur qui venait de s'imposer récemment sur une distance bien supérieure à Strasbourg. Aujourd'hui, sautant parfois fort et sur cette distance de 3 600 mètres sans doute trop courte pour ses aptitudes, il s'est retrouvé pris de vitesse et loin des premiers avant de revenir bien terminer en retrait, dans la ligne d'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces observations.

1942 4435 PRIX PATRICE QUENEDEY 3.550 m
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1796 3 Fortuitous**, f, b, 3 ans, (AQ), par Martaline GB et Reflexion (Discover D'Auteuil), 67 k (65^{1/2} k), Simon Munir (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s) 1
- 1380 Castanella**, f, ro, 3 ans, par Martaline GB et Happy Fellow (Astarabad USA), 66 k (66^{1/2} k), Mme Christine Bertran de Balanda (*S Paillard*), Mme I Pacault 2
- Bonita Du Luy**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Whitney Du Berlais [Poliglote (GB)], 66 k (64^{1/2} k), Mme Magalen Bryant (*D Ubeda*), M Rolland (s) 3
- 1693 5 Babygnac**, f, b, 3 ans, par Spider Flight et Zarinka [Anabaa Blue (GB)], 69 k (69^{1/2} k), Mme Marie Solignac (*L Solignac*), C Restout 4
- 1851 5 Fally Jet**, f, bf, 3 ans, par Authorized IRE et Ballymena Lassie GB (Giant's Causeway USA), 69 k (66^{1/2} k), ♂, Ecurie Saint Martin (*F Bayle*), C&Y Lerner (s) 5
- Rederie Jean**, f, 3 ans, 66 k (66^{1/2} k), P Adda (s) (*M Farcinade*), P Adda (s) 6
- 1575 Forcement**, f, 3 ans, (AQ), 67 k (65^{1/2} k), N Madamet (s) (*M Camus*), A Boisbrunet (s) 7
- 1855 Star Dance**, f, 3 ans, 67 k (67^{1/2} k), ROB Collet (s) (*E Chazelle*), ROB Collet (s) 8

- 1746 Acta Est Fabula**, f, 3 ans, 66 k (65^{1/2} k), Ecurie Louis Fagalde (*B Meme*), JP Gallorini (s) 9
- 1761 5 Fanon Du Breuil**, f, 3 ans, 66 k (65^{1/2} k), Scea des Collines (*A Orain*), E Riou 10
- Chichi One**, f, 3 ans, 66 k (66^{1/2} k), Mme MG Boudot (*L Philippéron*), M Seror (s) -
- Dream Of Storm**, f, 3 ans, 66 k (66^{1/2} k), F Beugnot (*J Charron*), GAB Leenders -
- Chicachica**, f, 3 ans, 66 k (66^{1/2} k), G Denuault (s) (*P Blot*), G Denuault (s) -
- 1896 Parcelle De Maraca**, f, 3 ans, 66 k (66^{1/2} k), T Lebaron (*G Re*), J Bertran de Balanda (s) arr
- No Cook IRE**, f, 3 ans, 66 k (66^{1/2} k), J Halley (*D Mescam*), AS Pacault (s) tbé

15 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 598 €

Eng. sup. : Acta Est Fabula

4 long, tête, 3/4 long, encolure, 4 long, tête, 1 long 1/4, 6,5 long, 3 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Francois-Marie Cottin.
- 720 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mme Christine Bertran de Balanda.
- 420 € Earl Haras du Luy.
- 285 € Mme Marie Solignac, Mlle Adele Solignac.
- 135 € Scea Bissons.

Temps total : 04'17"50

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Geoffrey RE sur les raisons l'ayant amené à arrêter la pouliche PARCELLE DE MARACA à environ 1 000 mètres de l'arrivée. Il ressort que la pouliche s'est montrée particulièrement allante et difficilement contrôlable durant le parcours et afin d'éviter tout incident vis à vis de ses concurrents il a préféré l'extraire du peloton et l'arrêter. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, après avoir entendu le jockey Dylan UBEDA en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré avant la course.

AUTEUIL

0006 325 Mercredi 21 novembre 2018

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE -
Christine du BREIL - Thierry ADENOT - Daniel CHAILLOU

1943 289 PRIX DE COYE 3.500 m
(Haies. - À réclamer. - Femelles)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 12.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1843 2 French Dream**, f, b, 3 ans, par French Fifteen et Shinydream [Poliglote (GB)], 72 k (68 k), (18.000), Patrice Nicolet (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 1
 - 1735 5 Heaven's Night**, f, gr, 3 ans, par Vol De Nuit GB et Yaven [Marchand De Sable (USA)], 69 k (68 k), (16.000), David Dahan / Michal (*D Ubeda*), J Michal 2
 - 1843 3 Gaelik First**, f, bf, 3 ans, par Blue Bresil et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 68 k (67 k), (14.000), Francois Hoffet (*B Meme*), J Bertran de Balanda (s) 3
 - 1855 Vallee De Seine**, f, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Sister Valcour (River Mist USA), 70 k, (18.000), ♂, Andre Meudic (*M Farcinade*), L Postic 4
 - 1843 4 Burrows Meadow**, f, bf, 3 ans, par Masterstroke USA et Condoleezza (Mansonien), 70 k (66 k), (18.000), Arcadio Vangelisti (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia 5
 - 1843 5 Fiancee Du Large**, f, 3 ans, 69 k (65 k), (16.000), P Noue (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 6
 - 366 5 Melodie D'Auteur**, f, 3 ans, 70 k (67 k), (18.000), Mme P Papot (*M Lefebvre*), P Raussin arr
 - 1909 3 Broken Diamond**, f, 3 ans, 71 k (67 k), (20.000), Passion Racing Club (*Mlle M Lagrange*), Butel & Beaunez (s) tbé
- 8 partants ; 12 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 66 €
15 long, 7 long, 3,5 long, 4 long, 30 long.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 656 € Alban de Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.
 - 828 € Franck Benillouche.
 - 483 € Mme Karine Perreau, Jehan Bertran de Balanda.
 - 327 € Scea Neuville.
 - 155 € Mme Julie Morgan.

Heaven's Night, réclamée 18.555,00 € par son propriétaire.

French Dream, réclamée 21.009,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'30''26

1944 ²⁹⁰ **PRIX KERYM** **3.500 m**
(Haies. - Femelles)

53 000 € (25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas en courses de haies, reçu 30.000 (victoires et places). **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées : pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000.

- 1817** ⁶ **La Teraire**, f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Kpalime [Enrique (GB)], 67 k, Mme Patrick Papot (*S Colas*), P Raussin **1**
- 1733** ² **Falbala Des Mottes**, f, bf, 3 ans, (AQ), par Feel Like Dancing GB et Sepia Des Mottes (April Night), 67 k, Earl Ecurie des Mottes (*A Zuliani*), F Nicolle **2**
- 1746** ³ **Exalting**, f, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Mandina (Saint Des Saints), 66 k, Gilbert Lenzi (*D Mescam*), AS Pacault (s) **3**
- 1733** ⁴ **Nina De L'Orme**, f, b, 3 ans, par Irish Wells et Kavusakan (Sagamix), 66 k, Dominique Bressou (*M Regairaz*), D Bressou **4**
- 1801** ³ **Road Mix Tavel**, f, b, 3 ans, par Al Namix et Blue Road (Grape Tree Road GB), 65 k, Jean-Luc Pignet (*B Berenguer*), Hue & Lamotte D'Argy (s) **5**
- 1821** ⁵ **Lumiere D'Afrique**, f, 3 ans, 66 k, G Austruy (*T Beaurain*), G Mousnier **6**
- 1869** ⁴ **Sacree Louise**, f, 3 ans, 65 k, Mlle A Berger (*B Meme*), JP Gallorini (s) **arr**
- 1869** ⁵ **Vaugoisse**, f, 3 ans, 65 k (65^{1/2} k), M Froissard (*J Duchene*), **arr**
G Mousnier
- 1800** ³ **Miss Peppa**, f, 3 ans, 67 k, Haras du Hoguenet (*J Reveley*), G Macaire (s) **tbé**
- 1855** ⁵ **Alichan Doree**, f, 3 ans, 65 k, G Ben Lassin (*D Ubeda*), M Rolland (s) **tbé**
- 10 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 869 €
Eng. sup. : *Exalting*
1 long 1/4, 3/4 long, 7 long, 9 long, 2 long.
25 440 € - 12 720 € - 7 420 € - 5 035 € - 2 385 €
- Primes aux éleveurs :
3 816 € Haras du Hoguenet.
1 908 € Earl Ecurie des Mottes.
1 113 € Herve Lair, Jean-Louis Lair, Jacques Detre.
755 € Mme Martine Gaubert-Peter.
357 € Jean-Luc Pignet, Mme Chantal Pignet.
- Temps total : 04'32''99

1945 ²⁹⁵ **PRIX BERNARD DE DUFAU** **3.700 m**
(Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 25.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1803** ¹ **Garasil**, h, bf, 5 ans, par Blue Bresil et Niagara L'Amandour (Saint Des Saints), 69 k, Mme Catherine Coiffier (*G Masure*), F Nicolle **1**
- 963** ⁴ **Red Rocky**, h, al, 5 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Sparkling Star (Art Sebal USA), 67 k (66 k), ♂, Josef Odermatt (*B Meme*), JP Gallorini (s) **2**
- 1852** ³ **Du Coin De L'Oeil**, f, np, 5 ans, (AQ), par Lucarno USA et Rocroi (Robin Des Champs), 68 k, Ecurie Patrick Joubert (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s) **3**
- 1776** ⁴ **Baronne D'Anjou**, f, b, 5 ans, par Epalo GER et Xistu [Lost World (IRE)], 67 k, Jean-Pierre Vanden Heede (*M Regairaz*), J Marion (s) **4**
- 1635** ¹ **Liberatore**, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Magic Poline (Tremolino USA), 68 k, ♂, Philippe Vorniere (*J Reveley*), Mlle I Gallorini **5**
- 1803** ⁶ **Guyonne**, f, 5 ans, 69 k, Mme A Piauxt (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **6**
- 1794** ¹ **Horus De Pompadour Aa**, h, 5 ans, (AC), 71 k (70 k), P Aregger (*A Merienne*), Mlle B Renk **arr**
- 1634** ⁵ **Balling Roi**, h, 5 ans, 69 k, ♂, S Seignoux (*J Duchene*), Mme V Seignoux **arr**
- 8 partants ; 29 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 951 €
Certif. vétérinaire : *Droit Divin*.
3,5 long, 7 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4, 20 long.
24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €
- Primes aux éleveurs :
3 744 € Mme Catherine Coiffier.
1 872 € Mme Martina Stadelmann.
1 092 € Patrick Joubert, Haras de Saint-Voir.
741 € Gildas Vaillant.
351 € Mme Sylviane Jeffroy, Philippe Cochard, S.c.e.a. des Prairies.
- Temps total : 04'44''46

1946 ²⁹² **PRIX MARLY RIVER** **3.900 m**
(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1467** ¹ **Soufflenheim**, h, b, 5 ans, par Martaline GB et La Saone (Daliapour IRE), 70 k, Jeannot Andt (*J Reveley*), G Macaire (s) **1**
- 1803** ⁷ **Yellow Field**, h, b, 5 ans, par Yellowstone IRE et Chica Field (Sanglamoire USA), 69 k (68 k), Mme Lynne MacLennan (*A Merienne*), A Lacombe **2**
- Take Two**, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Queen's Theatre (King's Theatre IRE), 67 k, Simon Munir (*M Regairaz*), D Bressou **3**
- 1521** ⁴ **Dauteuil Precieux**, h, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Quennie Star (Kalmoss), 71 k, Mme Mireille Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux **4**
- 1852** ⁴ **Divine D'Alene**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Passion D'Alene (Video Rock), 68 k, Comte Eric de Saint Pierre (*J Charron*), GAB Leenders **5**
- 1829** ⁴ **Dieu Vivant**, h, 5 ans, (AQ), 71 k (68 k), Lord Daresbury (*A Zuliani*), F Nicolle **6**
- 1752** ⁵ **Pagino GER**, m, 5 ans, 67 k, M Wurtenberger (*B Gelhay*), C Fey (s) **7**
- 1842** ¹ **Filou De Juilley**, h, 5 ans, 69 k (66 k), C Weber (*J Zerourou*), C Weber **arr**
- 1829** ⁵ **Soldier's Queen**, h, 5 ans, 67 k (66 k), ♂, D Grandin (*N Gauffenic*), D Grandin **arr**
- 9 partants ; 46 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 516 €
4,5 long, 1 long, 7 long, 6 long, 6 long, loin.
21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €
- Primes aux éleveurs :
3 240 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Jeannot Andt.
1 620 € Mlle Nathalie Paysan, Mlle Carine Romarie, Jeremie Bossert.
945 € French Bloodstock Agency.
641 € Mme Mireille Desvaux, Mme Andree Lemale.
303 € Louis Couteaudier, Mme Florence Couteaudier.
- Temps total : 04'55''75

1947 ²⁹⁴ **PRIX BARCELONNETTE** **3.600 m**
(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 20** ¹ **Pyromane**, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Pyrana USA (Anabaa USA), 74 k (70 k), (21.000), Ecurie Club des Etoiles (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) **1**
- 1862** ¹ **Beau Nom**, h, b, 6 ans, par Racinger et Borgia Lasso (Esprit Du Nord USA), 71 k (68 k), (15.000), Mme Alexandra Vignion (*J Claudic*), JUL Phelippon **2**
- 1827** ⁴ **Joffretou**, h, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Shinaway [Gold Away (IRE)], 69 k (68 k), (11.000), Mme Claire Taupin (*B Meme*), G Taupin (s) **3**
- 1847** ³ **Doctor Jivago**, h, al, 5 ans, (AQ), par Vespone IRE et Liesse De Marbeuf (Cyborg), 71 k (67 k), (15.000), Ecurie Centrale (*Mlle M Daubry-Barbier*), FM Cottin (s) **4**
- 1827** ⁵ **Mister Tic**, h, al, 6 ans, par Network GER et Baie Royale (Beyssac), 69 k (66 k), (11.000), Hugo Merienne (*E Scandella*), H Merienne **5**
- Biloute De Houelle**, h, 10 ans, 70 k (68 k), (13.000), F Leblanc (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille **6**
- 1827** ⁷ **Baron Du Seuil**, h, 7 ans, (AQ), 71 k (67 k), (11.000), JM Baudrelle (*Mlle M Lagrange*), JM Baudrelle **7**
- 1842** ⁴ **Dayspring**, h, 9 ans, 68 k (65 k), (9.000), A Ketterer (*T Blainville*), A Ketterer **8**
- 1847** ⁵ **Deux De Croixnoire**, h, 8 ans, 73 k (70 k), (19.000), Mlle V Crozetiere-Roulet (*S Medina*), A Mesnil **arr**
- 1847** ⁴ **Mawenzi**, h, 5 ans, 69 k (65 k), (11.000), M Boutin (s) **arr**
(*C Smeulders*), H Billot (s)
- 1416** ¹ **Mister Nour**, h, 5 ans, 68 k, (9.000), Mme V Bertran de Balanda (*M Farcinade*), J Bertran de Balanda (s) **arr**
- 1847** ⁵ **Oratory Davis**, h, 8 ans, 68 k (65 k), (9.000), V Luka Sr (*R Mayeur*), H Billot (s) **arr**
- 1201** ¹ **Cinquante Et Une**, f, 5 ans, 66 k, (9.000), ♂, G Barbedette (*L Phillipperon*), G Barbedette **arr**
- 1847** ⁵ **Stylish Cat USA**, f, 5 ans, 66 k (64 k), (9.000), Mme L Goulet (*D Ubeda*), M Rolland (s) **arr**
- 14 partants ; 30 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 455 €
3/4 long, 3/4 long, 3/4 long, 2,5 long, 3/4 long, 16 long, 30 long.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Dream With Me Stable Inc.
- 828 € Jean-Jacques Lenouvel, Mme Jean-Jacques Lenouvel de Vulpian.
- 483 € Jean-Francois Vlacic.
- 327 € Francois-Marie Cottin.
- 155 € Julien Merienne, Mme Marie Merienne.

Joffretou, réclamé 11.555,00 € par son propriétaire.

Biloute De Houelle, réclamé 15.210,00 € par son propriétaire.

Beau Nom, réclamé 15.220,00 € par FREDERIC RAULT.

Pyromane, réclamé 26.666,00 € par TENUTA DEI PRINCIPI.

Temps total : 04'37"10

1948 293 **PRIX JEAN SENS** **3.900 m**
(Haies. - Femelles)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000, ni reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1852 **2 Divine De Thaix**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Star'ela [Shaanmer (IRE)], 68 k, Viel (s) (J Charron), L Viel (s) 1
- 1797 **3 Innovate**, f, al, 6 ans, par Full Of Gold et Ryde [Sillery (USA)], 68 k (66 k), George Vergette (M Camus), A Boisbrunet (s) 2
- 1776 **2 Panis Moon**, f, b, 6 ans, par Spanish Moon USA et Xistu [Lost World (IRE)], 71 k, Roland Roisnard (M Regairaz), J Marion (s) 3
- 1754 **2 Cantate Mag**, f, bf, 6 ans, par Kapparde et Jane Des Tilleuls (Turgeon USA), 68 k, Comte Antoine-Audoine Maggjar (A Poirier), A Couetil (s) 4
- 1663 **1 Divine Vision**, f, al, 5 ans, par Vision D'Etat et Velvet Glove UAE (Timber Country USA), 68 k (67 k), Patrice Lienart (B Meme), G Dumont 5
- 1719 **1 Dernière Minute**, f, 5 ans, 69 k, Haras de Saint-Voir (J Plouganou), N de Lageneste 6
- 1797 **2 Bacara Des Bois**, f, 5 ans, 70 k, T Bedon (E Chazelle), Mlle S Jaffrelot 7
- 1867 **Ayurveda**, f, 6 ans, 68 k, M Darchy (T Beurain), W Menuet (s) 8
- 1836 **3 Princess Poutine**, f, 5 ans, 68 k, K Reidy (R Le Stang), Mme A Mcmahon-Reidy 9
- 1862 **4 Carla De Touzaine**, f, 6 ans, (AQ), 70 k, Mme A Jandard arr (B Gelhay), S Eveno
- 1762 **1 Daisy Des Ongrais**, f, 5 ans, 70 k, Mme P Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s) arr
- 1835 **My Greatprima**, f, 6 ans, 67 k, Scea Barbottiere (J Nattiez), O Regley arr
- 1429 **Dosca D'Airy**, f, 5 ans, (AQ), 66 k, P Favereaux (M Farcinade), P Favereaux arr

13 partants ; 34 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 841 €

Certif. vétérinaire : Colombe Du Sage.

1,5 long, nez, 8 long, 2 long, 7 long, 8 long, encolure, 30 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

- 3 240 € Michel Bourgneuf, Mme Guy Boillereau.
- 1 620 € Earl de Faydeau.
- 945 € Gildas Vaillant.
- 641 € Comte Antoine-Audoine Maggjar, Mlle Antonia Maggjar, Anatole Maggjar, Aristide Maggjar.
- 303 € Patrice Lienart.

Temps total : 04'58"89

1949 291 **PRIX GERARD PHILIPPEAU** **3.500 m**
(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1726 **1 Le Malin**, h, bf, 4 ans, par Martaline GB et Lumina (Exit To Nowhere USA), 69 k, Mme Susan Angela Bramall (G Masure), F Nicolle 1
 - 1749 **Akha Du Mathan**, h, np, 4 ans, par Great Pretender IRE et Jeapano (Panoramic GB), 68 k (66 k), Jean-Marie Baradeau (T Lemagnen), A Chaille-Chaille 2
 - 1726 **2 Elegance D'Irlande**, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Noceane (Pistolet Bleu IRE), 66 k, ♂, Mlle Marie Drion (J Charron), J Planque (s) 3
 - 1875 **Juneau Basc**, h, al, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Castagna (Astarabad USA), 67 k, Olivier Regley (J Nattiez), O Regley 4
 - 1522 **5 Extra Smart**, h, bf, 4 ans, par Califet et Nuit Du Maine (April Night), 67 k, Denuault (s) (W Denuault), G Denuault (s) 5
- 5 partants ; 30 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 998 €
- Sans motif : Etoile Du Berger.
- Certif. vétérinaire : Elysium Des Bois.
- 7 long, 4 long, 20 long, 15 long.
- 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

- 3 240 € Mlle Laure Godet.
- 1 620 € Jean-Marie Baradeau.
- 945 € Mlle Marie Drion.
- 641 € Sebastien Dufrancatel.
- 303 € Ecurie Smart.

Temps total : 04'37"74

ANGERS

0201 326 Jeudi 22 novembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Hervé ROBERT - Théophile MELOU - Frédéric MUNET - Isabelle PANTAIS

1950 4357 **PRIX GENERAL DE COULANGE** **3.400 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Des primes de 2 400, 1 200, 700, 475, 225 seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1789 **4 Monsieur King**, h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Irish Gale IRE (Zagreb USA), 67 k, Mme Patrick Papot (G Re), P Raussin 1
- 1855 **3 Amour Du Mathan**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 69 k (68 k), Jean-Marie Baradeau (P Dubourg), A Chaille-Chaille 2
- 1901 **Effendi**, f, np, 3 ans, par No Risk At All et Nantilde (Cadoudal), 65 k, Ecurie Michel Doineau (S Paillard), C Lecrivain 3
- 1693 **Fee Du Quartier**, f, b, 3 ans, par Apsis GB et Cargylose (Hellios USA), 65 k (65^{1/2} k), Mme Anne-Sophie Bernier (D Delalande), D Bernier 4
- 1596 **Fil Conducteur**, h, b, 3 ans, (AQ), par Racinger et Uluru [Roman Saddle (IRE)], 67 k, Ecurie Cerdeval (W Denuault), GAB Leenders 5
- 1497 **Zanzidon**, h, 3 ans, 67 k (64 k), C Plisson (K Carpentier), C Plisson 6
- 1901 **Hiva'oa**, f, 3 ans, 65 k (63 k), Mme S Bertin (Y Courmont), T Poche arr
- Tigresse Tianjin (GB)**, f, 3 ans, 65 k, C Plisson (E Bureller), C Plisson arr

8 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 374 €

Sans motif : Funambule Sivola.

1 long, 5 long, 20 long, 5 long, 5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Haras du Hoguenet.
- 720 € Jean-Marie Baradeau.
- 420 € Olivier Tricot.
- 285 € Mme Nicole Berdoll, Jean Hardy.
- 135 € Mme Michele Juhen-Cypres, Jacques Toulouse.

Primes F.E.E. :

- 2 400 € Monsieur King.
- 1 200 € Amour du Mathan.
- 700 € Effendi.
- 475 € Fee du Quartier.
- 225 € Fil Conducteur.

Temps total : 04'11"11

1951 4358 **PRIX OTEUIL SF** **4.100 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Friedrichspalast GER**, h, b, 6 ans, par Lord Of England GER et Flaming Eyes GER (Imperial Ballet IRE), 73 k, Ecurie Cerdeval (A Poirier), A Couetil (s) 1
- 1866 **Calixel**, h, b, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Maldives (Ragmar), 71 k, Anthony Lajon (W Lajon), A Lajon 2
- 1752 **Doralou Des Bordes**, h, al, 5 ans, par Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes (Nononito), 67 k, Romain Dubois (K Dubourg), C Dubourg 3
- 1769 **3 Cuzco De Pinguilly**, h, al, 6 ans, par Turgeon USA et Rainbow Muhtair (Muhtathir GB), 67 k, ♂, Planque (s) (J Charron), J Planque (s) 4
- Mister Emily**, h, b, 8 ans, par Mister Conway et Petite Emilie (Mtoto GB), 67 k, Thierry Poche (Y Plumas), T Poche 5

1694	Akawy , h, 10 ans, 67 k, C Plisson (<i>E Bureller</i>), C Plisson	6
1866	Kaldou Euanas , h, 9 ans, 67 k (63 k), F Nicolle (<i>A Gautron</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	7
	Sun Des Rosaies (IRE) , h, 10 ans, 67 k (64 k), J Provost (<i>Y Courmont</i>), J Provost	arr
767	Celle D'Ange , f, 6 ans, (AQ), 65 k (62 k), Mme RP Corbin (<i>M Androuin</i>), A Couetil (s)	arr
1054	Diofra Du Guet , f, 5 ans, 72 k (69 k), T Lemoine (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	tbé
10 partants ; 36 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 514 € Certif. vétérinaire : <i>Rennsenas</i> .		
8 long, 4 long, 10 long, 15 long, courte encolure, 5 long. 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €		
Primes aux éleveurs :		
1 440 € Gestut Am Schlossgarten, prime non attribuée. 720 € Mme Isabelle de Saint Anthost, Herve D' Armaille. 420 € Mme Annie Poyer, Earl Les Bordes de Mornay, Gerard Hanquiez. 285 € Mme Marie-Line Robert. 135 € Jean-Louis Berger, Mme Jean-Louis Berger.		
Temps total : 04'57''49		

COMPIEGNE

Réunion organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

0880 327

Vendredi 23 novembre 2018

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Gérard LAVOINE - Nicole BRAEM - Gilles DELLOYE - Patrick SOURD

1952 4678 PRIX VERTIGE 3.450 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1851	Lilie , f, al, 3 ans, par Martaline GB et Lady An Co (Lavirco GER), 71 k (67 k), (22.000), Fouin (s) (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	1
1731	Meeting Life POL , m, b, 3 ans, par Exciting Life IRE et Mikola POL (Dixieland POL), 71 k (68 k), (14.000), Mme Patrick Papot (<i>AD Fouchet</i>), G Macaire (s)	2
1731	Villa Collet , f, b, 3 ans, par Planteur (IRE) et Whoopsie GB (Unfuwain USA), 67 k, (14.000), Jacques Beres (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	3
1891	View Gold , h, al, 3 ans, par Vision D'Etat et Thou In Gold (Gold And Steel), 69 k (66 k), (14.000), Jacques Detre (<i>B Moreaux</i>), PH Peltier	4
1540	Dulsao , h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Cafe Blum (Muhtathir GB), 68 k (65 k), (12.000), Jacques Seror (<i>J Hallett</i>), P Quinton (s)	5
1891	Blue Crystal , h, 3 ans, 71 k (68 k), (18.000), Mlle C Boisdrion (<i>T Blainville</i>), P Leblanc	tbé
1713	Montepertuso , h, 3 ans, 68 k (66 k), (12.000), F Bianco (<i>D Ubeda</i>), M Rolland (s)	tbé
7 partants ; 13 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 105 € 8 long, 2 long, 7 long, 1 long. 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €		
Primes aux éleveurs :		
1 656 € Earl Haras de L'Hotellerie, Mme Mette Campbell Andenaes. 828 € Sk Widzow, Mme Anna Tyszko, prime non attribuée. 483 € Thierry de la Heroniere, Sarl Jedburgh Stud. 327 € Thierry Cypres. 155 € Jacques Seror.		
Montepertuso , réclame 13.000,00 € par ANDRE INCURVAJA.		
Lilie , réclame 24.502,00 € par son propriétaire.		
Temps total : 04'29''17		

1953 4675 PRIX DU TREPORT 3.800 m

(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1732	Sitor D'Altea , h, b, 4 ans, par Califet et Dame Du Parc (Mansonnien), 71 k (70 k), (15.000), Ecurie Etoile N.v. (<i>A Merienne</i>), M Mescam	1
1850	Skins Rock , h, b, 4 ans, par Skins Game GB et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 71 k (68 k), (11.000), Tenuta Dei Principi (<i>J Claudic</i>), L Maceli	2

472	Jenychope , f, al, 4 ans, par Soave GER et Jennhill (Sabrehill USA), 67 k (64 k), (11.000), Hubert De Waele (<i>S Pechaire</i>), P Lenogue	3
1850	Hanzie Des Hazards , f, b, 4 ans, par Anzillero GER et Hasquine (Saint Preuil), 66 k (64 k), (9.000), Teddy Windrif (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	4
1893	Magician , h, bf, 4 ans, par Manduro GER et Now Again GER (Lomitas GB), 70 k (67 k), (13.000), Joachim Erhardt (<i>F Bayle</i>), M Rulec	5
1875	Almburg , h, 4 ans, 71 k (67 k), (15.000), JM Baudrelle (<i>Mlle M Lagrange</i>), JM Baudrelle	6
1850	Embellie , f, 4 ans, 69 k, (15.000), Mme MH Guegan (<i>D Mescam</i>), M Mescam	7
1908	Etoile Moriviere , f, 4 ans, 72 k (68 k), (17.000), E Moussion (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	arr
1753	The Reckoning , h, bf, 4 ans, 71 k (68 k), (11.000), Tenuta Dei Principi (<i>C Smeulders</i>), L Maceli	arr
1850	Elite De Touzaine , f, 4 ans, (AQ), 68 k, (13.000), N Fersula (<i>A Gasnier</i>), L Maceli	arr
10 partants ; 23 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 246 € 12 long, 5 long, 9 long, 6 long, 10 long, 3 long. 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €		

Primes aux éleveurs :

1 656 € Guy Cherel, Mme Nathalie Sanerot.
828 € Jean Lanusse-Cazale.
483 € Alain Chopard.
327 € Mme Nicole Dambrine-Capelli, Joel Butin.
155 € Elevage Haras de Bourgeauville, Mme Alexandra Bresges-Jung.

Sitor D'Altea, réclame 20.009,00 € par JEAN-BERNARD CHAPALAIN.

Temps total : 04'47''25

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Raphael MAYEUR sur la performance de la pouliche ETOILE MORIVIERE.

Le jockey a déclaré qu'il avait perdu un étrier dans le tournant des écuries, la pouliche ayant tenté de se dérober dans le tournant des écuries, en se déportant brusquement vers l'extérieur.

1954 4677 PRIX ROGER DE MINVIELLE 3.350 m

(Steeple-Chase)
(L.)

80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu en steeple-chase une allocation de 60.000. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 18.000.

1876	Royale Joana Has , f, b, 3 ans, par Martaline GB et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 64 k, Scea Hamel Stud (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	1
1800	Athena Du Berlais , f, al, 3 ans, par Martaline GB et Wendy Du Berlais (Loup Solitaire USA), 65 k, Gilles Barbarin (<i>A Renard</i>), G Macaire (s)	2
1818	Sunday A Paris , h, bf, 3 ans, par Sunday Break JPN et Belle Louise (Xaar GB), 67 k, Ecurie Haras de Quetieville (<i>O d'Andigne</i>), A Chaille-Chaille	3
1818	Katana One , h, al, 3 ans, par Sunday Break JPN et Northern Green (Green Tune USA), 67 k, Ecurie Ammonites Racing Sas (<i>J Plouganou</i>), D Cottin (s)	4
1654	Powder Path , h, b, 3 ans, par Coastal Path GB et Powder Trem (Tremolino USA), 67 k, Jacques Detre (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	5
1659	Notorius , m, 3 ans, 67 k, J Romel (<i>G Masure</i>), F Nicolle	6
6 partants ; 14 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 680 € encolure, 8 long, 3/4 long, 2 long, 1,5 long. 38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € - 3 600 €		
Primes aux éleveurs :		
5 760 € Scea Hamel Stud. 2 880 € Jean-Marc Lucas. 1 680 € Ecurie Haras de Quetieville. 1 140 € Dominique Lepagney. 540 € Gilbert Nihotte.		

Temps total : 04'06''39

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Thomas GUEGUEN (7 coups, 1ère infraction) et Kilian DUBOURG (7 coups, 3ème infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une amende de 150Euros et une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache (L.)

1955 4674 PRIX DE CRAON 3.400 m

(Haies)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1750	3	Figuro , h, bf, 3 ans, (AQ), par Yeats IRE et Annaland (Saint Des Saints), 68 k (65 k), Jacques Detre (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle	1
		Ghost Serge IRE , h, gr, 3 ans, par Zebedee GB et Cornakill USA (Stormin Fever USA), 69 k, James Finch (<i>J Reveley</i>), Mme S Leech	2
1801	2	Rostello , h, al, 3 ans, par Fuisse et Rose D'Ete (Saint Cyrien), 69 k, Mme Henrietta Charlet (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	3
1853	5	My Kalores , m, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Alize Des Parcs (Denham Red), 67 k (64 k), Manuel Arias (<i>J Claudic</i>), Y Gourraud (s)	4
1796	1	Hinou Des Hazards , f, np, 3 ans, par Legolas JPN et Hasquinne (Saint Preuil), 68 k (66 k), Jacky Capelli (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	5
1837	1	Fighter Sport , h, 3 ans, 70 k (66 k), P Matzinger (<i>Mlle M Dezoteux</i>), B Lefevre	6
1801	1	Kodalie , f, 3 ans, 65 k, P Lenogue (<i>A Lecordier</i>), P Lenogue	7
1801	5	Nadjib , h, 3 ans, 67 k, Haras du Grand Courgeon (<i>G Masure</i>), Y Fouin (s)	8
1801	4	Choeur De Saint , h, 3 ans, 68 k, Ecurie Pierre Pilarski (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	arr

9 partants ; 24 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 700 €

7 long, 3 long, 1,5 long, nez, 4 long, 5 long, 9 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Thierry Cypres.

1 728 € Tallyho Stud, prime non attribuée.

1 008 € Patrick Boiteau.

684 € Manuel Arias.

324 € Mme Nicole Dambrine-Capelli, Mme Sandra Capelli, Mme Aurore Capelli.

Temps total : 04'15''06

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

1956 4673 PRIX GENERAL DE SAINT-DIDIER 3.400 m (Haies. - Groupe III)

125 000 € (56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 3 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 38.000.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

1818	1	Polirico , h, b, 3 ans, par Cokoriko et Polimere [Poliglote (GB)], 67 k, Jacques Detre (<i>K Nabet</i>), F Nicolle	1
1655	5	Bernardo Bellotto (IRE) , h, al, 3 ans, par Declaration Of War USA et Dealbata (IRE) (Dubawi IRE), 67 k, Claudio Marzocco (<i>G Masure</i>), F Nicolle	2
1799	1	Fidele Au Poste , h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Posh Lady IRE (Peintre Celebre USA), 67 k, Haras de Saint-Voir (<i>J Plouganou</i>), AS Pacault (s)	3
1799	3	Fandango , h, b, 3 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paranoia (Esprit Du Nord USA), 66 k, Ecurie Pierre Pilarski (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	4
1655	7	Red Risk , h, b, 3 ans, par No Risk At All et Rolie De Vindecy (Roli Abi), 66 k, Mlle Alexandrine Berger (<i>B Meme</i>), JP Gallorini (s)	5
1799	1	Zizaneur , h, b, 3 ans, par Planteur (IRE) et Zitana (Zieten USA), 66 k, David Maxwell (<i>J Claudic</i>), S Foucher	6
1799	2	Cool Me Down , h, 3 ans, 67 k, RA Green (<i>Mlle N Desoutter</i>), G Macaire (s)	tbé

7 partants ; 14 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 112 €

7 long, 3/4 long, 5 long, 20 long, 3/4 long.

56 250 € - 27 500 € - 16 250 € - 11 250 € - 6 250 € - 4 375 €

Primes aux éleveurs :

8 437 € Thierry Cypres.

4 125 € Oceanic Bloodstock Inc, Eric Puerari, Mme Ariane Gravereaux, Terence Henderson.

2 437 € Haras de Saint-Voir.

1 687 € Francois-Marie Cottin, Suc. Paul Green.

937 € Mlle Alexandrine Berger.

656 € Xavier Givaudan.

Temps total : 04'10''80

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Gatean MASURE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 4ème infraction, groupe 3)

1957 4679 PRIX ROBERVAL (PRIX HAMILTON) 3.800 m (Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase reçu une allocation de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1834	1	Guadeloup , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Petite Chance (Le Balafre), 69 k, Patrice Detre (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	1
1828	2	Earlish De Grugy , f, b, 4 ans, (AQ), par Full Of Gold et Girlish (Passing Sale), 68 k, Mme Valerie Rives (<i>J Charron</i>), L Viel (s)	2
1892	2	Miracle Du Desert , h, b, 4 ans, par Fuisse et Desert Melody (Green Desert USA), 68 k (67 k), Scea Ecurie Bader (<i>A Merienne</i>), Mlle S Delaroche	3
1805	4	Ermontois , m, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Merka (Jimble), 68 k (64 k), Alain Vandenhove (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	4
1806	3	Kenzo De Champdoux , h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Timberland (Hawker's News IRE), 72 k (69 k), ♂, Philippe Peltier (<i>J Claudic</i>), PH Peltier	5
1737	6	Great Parade , h, 4 ans, 69 k, Mme JP Roussel (<i>B Claudic</i>), Y Fouin (s)	6
1870	1	Parc De Belleville , h, 4 ans, 69 k, E Lecoiffier (<i>A Moriceau</i>), E Lecoiffier	arr
1806	2	Elegante Du Chenet , f, 4 ans, 70 k (68 k), Mme M Bryant (<i>D Ubeda</i>), M Rolland (s)	tbé

8 partants ; 29 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 019 €

Certif. vétérinaire : Semur.

8 long, 4 long, 3 long, 3,5 long, 2 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Mme Pierre Lamy, Sebastien Lamy, Mme Marianne Lamy.

1 872 € Ecurie La Grugerie.

1 092 € Scea Ecurie Bader.

741 € Mlle Melanie Gonzales de Canales, Ludovic Laigre.

351 € Mme Marie-Helene Cassier.

Temps total : 04'51''00

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Benoit CLAUDIC, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1ère infraction)

1958 4676 PRIX LEOPOLD D'ORSETTI - GRANDE COURSE DE HAIES DE COMPIEGNE 3.800 m (Haies. - Groupe III)

125 000 € (56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**. **Poids : 4 ans, 64 k. ; 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées et jusqu'à concurrence de 3 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 43.000 cette année et par 108.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

1805	1	Highway To Hell , h, af, 4 ans, par No Risk At All et Rodika (Kapgarde), 65 k, Mme Lynne Maclennan (<i>A Merienne</i>), R Chatel (s)	1
1802	2	The Stomp , h, b, 8 ans, par Layman USA et Version Originale [Poliglote (GB)], 70 k, Rouget (s) (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	2
1802	1	Corazones , h, b, 6 ans, (AQ), par Nidor et Celine Mon Coeur GER (Sanglamoire USA), 68 k, Gerald Laroche (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	3
1804	1	Le Costaud , h, al, 7 ans, par Forestier et Loya Lescribaa (Robin Des Champs), 68 k, Terry Amos (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	4
1802	4	Rock The Race , h, b, 7 ans, par Whipper USA et Choc Ice (IRE) (Kahyasi IRE), 68 k, Gerard Deprez (<i>L Philipperon</i>), ROB Collet (s)	5
1829	2	Polygame , h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Majorica Sancta (Saint Des Saints), 66 k, Alain Jathiere (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle	6
1805	2	Royale Maria Has , f, al, 4 ans, par No Risk At All et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 62 k (63 k), Scea Hamel Stud (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	7
1820	1	Azucardel , h, 7 ans, 69 k, JC Datchi (<i>A de Chitray</i>), GAB Leenders	arr

8 partants ; 25 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 2 400 €

4 long, courte encolure, 1/2 long 3/4, courte encolure, courte tête, 9 long.

56 250 € - 27 500 € - 16 250 € - 11 250 € - 6 250 € - 4 375 € - 3 125 €

Primes aux éleveurs :

- 8 437 € Mme Laure Giethlen Cadiergues, Didier Giethlen.
- 4 125 € Haras D'Haspel.
- 2 437 € A.m. Paysan, Diego Paysan, Eric Leray.
- 1 687 € Pierre de Maleissye Melun, Guillaume Macaire, Terry Amos.
- 937 € Joseph Hayoz.
- 656 € Claude Quellier, Alan Quellier.
- 468 € Scea Hamel Stud.

Temps total : 04'47''76

1959 4680 **PRIX DES COUDRAIES** **3.900 m**
(Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1819** **Celtino**, h, b, 7 ans, par Docteur Dino et Celtic Air 1
(Kaldounevees), 69 k, Mme Henri Devin (*M Regairaz*), D Bressou
- 1841** **Carabin De Balme**, h, al, 6 ans, par Solar One et Calyptol 2
(Phantom Breeze IRE), 67 k (64 k), Mlle Vanessa Frison (*T Blainville*), Mlle V Frison
- 1898** **Money Mart**, f, np, 5 ans, par Martaline GB et Shanxi Girl GB 3
(Overbury IRE), 65 k, Timothy Johnson (*D Mescam*), L Carberry (s)
- 1703** **Cousin Germain**, h, al, 6 ans, (AQ), par Protektor GER et 4
Mousse Des Bois (Chef De Clan), 72 k (68 k), Mme Magalen Bryant (*R Mayeur*), Y Fouin (s)
- 1897** **Soft Dancer (IRE)**, h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Soft Gold 5
USA (Gulch USA), 71 k (70 k), ♂, Mme Christiane Dichamp (*B Meme*), ML Mortier (s)
- 863** **Banonito**, h, 7 ans, (AQ), 72 k (69 k), S Foucher (*J Claudic*), 6
S Foucher
- 1838** **Petrus Du Berlais**, h, 6 ans, 67 k (66 k), JP Vanden Heede 7
(*A Merienne*), A Le Clerc (s)
- 1715** **Caboy**, h, 6 ans, (AQ), 72 k (68 k), D Dugast (*Mlle C Lequien*), **tbé**
E Leray (s)
- 1835** **Canitie**, f, 6 ans, (AQ), 67 k, G Denuault (s) (*W Denuault*), **tbé**
G Denuault (s)

9 partants ; 37 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 357 €
6 long, encolure, 5 long, 8 long, 10 long, 4 long.
24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

- 3 744 € Mme Henri Devin.
- 1 872 € Jean-Luc Henry.
- 1 092 € John Nye.
- 741 € Jean Hardy.
- 351 € Wertheimer & Frere.

Temps total : 05'06''99

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Felix de GILES n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument MONEY MART par le jockey Damien MESCAM.

Le jockey Dylan UBEDA s'étant accidenté dans le Prix Hamilton, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SOFT DANCER par le jockey Baptiste MEME.

BORDEAUX LE BOUSCAT

0581 328

Samedi 24 novembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Daniel CHAILLOU - Erick BORDES -
Pierre BARBE - Daniel BREJOU

1960 4534 **PRIX UBU III** **3.700 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1789** **Bebe D'Or**, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Benefique 1
(Mansonnien), 72 k (70 k), Hubert Mauillon (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille
- Royal Bataille**, h, b, 3 ans, par Turgeon USA et Royale 2
Cazoumaille (Villez USA), 67 k, Ecurie Sagara (*T Gueguen*), F Nicolle
- 1861** **Rose Sea Has**, h, gr, 3 ans, par Kapgarde et Vaibuscar Has 3
(Turgeon USA), 69 k, Simon Munir (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- 1895** **Brother Bernard**, h, b, 3 ans, par Authorized IRE et Wivenhoe 4
UAE (Timber Country USA), 70 k (68 k), Keith J. Bradley (*D Ubeda*), M Rolland (s)

Gudari, m, gr, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Sablonniere (Verglas 5
IRE), 67 k, Ecurie Lafeu (*T Beauvain*), T Lemer

Eskizzi, h, 3 ans, 67 k (65 k), Ecurie Jules Ouaki (*Mlle 6
N Desoutter*), D Henderson

1882 **Ma Lougie**, f, 3 ans, 66 k, ♂, F Cellier (*P Blot*), F Cellier 7

1882 **Force Awakens**, h, 3 ans, 67 k, Mlle K Bataille (*E Bureller*), **arr**
Mlle K Bataille

Duloupo, h, 3 ans, 67 k (66 k), Mme A Brunnett (*A Ruiz arr
Gonzalez*), D Henderson

1882 **Paz De La Vega**, f, 3 ans, 65 k (62 k), CE Hasson (*H Rodriguez arr
Nunez*), F Cellier

10 partants ; 45 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 674 €

Sans jockey : *Furidanse De Berce*.

2,5 long, 3,5 long, 10 long, 3,5 long, 10 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Patrick Boiteau.
- 720 € Philippe Mace.
- 420 € Scea Hamel Stud.
- 285 € Keith J. Bradley.
- 135 € Ecurie Skymarc Farm.

Temps total : 04'17''99

1961 4535 **PRIX OR JACK** **3.700 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

122 **Touz Day**, h, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Touz De Saint 1
Cyr (Saint Cyrien), 68 k (64 k), Mme Patrick Papot (*B Berenguer*), D Bressou

522 **Espoir De Fleur**, h, b, 4 ans, (AQ), par Spider Flight et Fleur 2
D'Anjou (Roli Abi), 67 k, Arnaud Chaille-Chaille (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille

1939 **Super Sage**, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Super Anna 3
(Anabaa USA), 70 k, Ecurie des Mouettes (*A Renard*), G Macaire (s)

525 **Memorial Silver**, f, b, 4 ans, par Kotky Bleu et Maryssia 4
(Sassanian USA), 66 k (63 k), ♂, Jacky Capelli (*B Pinard*), Mlle I Gallorini

62 **Teahupoo Vega**, h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Silver Road 5
(GB) (Grape Tree Road GB), 67 k (64 k), Ortet (s) (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s)

1695 **Boy Burg**, h, 4 ans, 73 k (71 k), Mme M Laboue (*Mlle 6
N Desoutter*), FLO Patarin (s)

1822 **Nigeem**, h, 4 ans, 70 k (68 k), Ecurie Babsen Courses 7
(*D Ubeda*), M Rolland (s)

7 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 648 €

Sans motif : *Omaha Spirit*.

Condition spéciale : *Troisiere*.

16 long, 2 long, 2 long, 9,5 long, 3 long, 8,5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Philippe Brecheteau.
- 720 € Arnaud Chaille-Chaille.
- 420 € Dream With Me Stable Inc.
- 285 € Mme Nicole Dambriane-Capelli, Joel Butin.
- 135 € Haras de la Vega.

Temps total : 04'21''73

1962 4538 **GD STEEPLE-CHASE DE BORDEAUX** **5.300 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 7.500 cette année et par 15.000 l'année dernière.

1819 **C'Est Le Bouquet**, h, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Radio 1
Saint Voir (Robin Des Champs), 71 k, Haras de Saint-Voir (*D Gallon*), F Nicolle

1816 **Chahuteur**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Redowa 2
(Trempolino USA), 71 k, ♂, Mme Magalen Bryant (*K Nabet*), G Macaire (s)

1867 **Espoir De Bellouet**, h, b, 9 ans, par Califet et Sainte De 3
Bellouet (Kalmoss), 72 k, Alain-Albert Neveu (*A Lotout*), B Lefevre

1857 **La Chavanne**, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et La Ragoterie 4
(Apple Tree), 68 k, ♂, Mme Michel Chapuron (*M Camus*), A Boisbrunet (s)

1868 **Fiasco Du Pecos**, h, 7 ans, (AC), 71 k, Ecurie Couderc **arr**
(*T Gueguen*), F Nicolle

5 partants ; 21 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 1 053 €

Certif. vétérinaire : *Calnutz*.

1/2 long, 5 long, 8 long.
 31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 €
 Primes aux éleveurs :
 4 680 € Haras de Saint-Voir, Suc. Maurice Goin.
 2 340 € Pierre de Maleissye Melun.
 1 365 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.
 926 € Sarl Carion E.m.m..
 Temps total : 06'58''28

1963 4537 **PRIX DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU SUD-OUEST** 3.800 m
 (Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 11.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1695** 3 **Just Move On**, f, al, 4 ans, par No Risk At All et Jacira [Sillery (USA)], 65 k (66 k), Josef Odermatt (*J Reveley*), Mlle I Gallorini 1
- 1892** 1 **Etoile Du Berger**, f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Tinapalo (Epalo GER), 68 k, Ecurie Patrick Klein (*M Delage*), F Nicolle 2
- 1744** 5 **Etoile Lointaine**, f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Mine Lointaine (Antarctique IRE), 65 k, ♂, Thierry Bertho (*K Dubourg*), Mlle I Gallorini 3
- 1872** 7 **Extreme Noubia**, h, b, 4 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Nasthazy (Rochesson), 67 k (66 k), Simon Munir (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 4
- 988** 1 **Rose Queen**, f, np, 4 ans, par Great Pretender IRE et Queen Poline (Tremolino USA), 69 k (67 k), Ron Davies (*Mlle N Desoutter*), D Henderson 5
- 1638** 4 **Calinzana**, f, 4 ans, 69 k (65 k), Mme H Devin (*B Berenguer*), D Bressou 6
- 928** 4 **Epicas**, f, 4 ans, 65 k (61 k), G Galletta (*P.N Fontan*), J Ortet (s) 7
 7 partants ; 30 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 1 155 €
 Eng. sup. : *Etoile Du Berger*
 Sans motif : *Eloi De Lagarde Aa*.
 5,5 long, 12 long.
 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
 Primes aux éleveurs :
 1 512 € Mme Magalen Bryant, Leftnard Stud, Alain de Royer Dupre, Denis Baer.
 756 € Jean-Louis Berger.
 441 € Mlle Marie-Laure Besnouin.
 299 € Jean-Marie Baradeau, Pascal Noue.
 141 € Ron Davies.
 Temps total : 04'45''20

1964 4536 **PRIX DE LEOGNAN** 3.700 m
 (Haies. - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 11.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k. Référence : +16.

- 1866** **Dinette De Ballon**, f, b, 6 ans, par Doctor Dino et Nile Altesse (Turgeon USA), 68 k, Mme Robert Gasche-Luc (*J Reveley*), L Carberry (s) 1
- 858** 2 **Dansili Prince**, h, b, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Queen Poline (Tremolino USA), 71 k (69 k), Ron Davies (*Mlle N Desoutter*), D Henderson 2
- 1905** 5 **Straying IRE**, h, b, 5 ans, par Tagula IRE et Adultress IRE (Ela Mana Mou IRE), 69 k (68 k), Mme Ellen Collinson (*S Carrere*), Mme E Collinson 3
- 1797** 4 **Chloe Triomphe**, f, al, 6 ans, par Cima De Triomphe IRE et Koree (Epervier Bleu GB), 72 k (70 k), Rolland (s) (*D Ubeda*), M Rolland (s) 4
- 1824** 3 **Chalm**, f, b, 6 ans, par Nickname et First Elorn (Funny Baby), 71 k, Jean-Luc Guillerm (*A Lotout*), B Lefevre 5
- 1835** **Turkey Jackson**, h, b, 8 ans, par Sakhee USA et Winding Road (Barathea IRE), 68 k, Ecurie Febus (*J Nattiez*), F Sanchez 6
- 976** 5 **Adequito**, h, b, 5 ans, par Deportivo GB et Venta [Nombre Premier (GB)], 65 k, Mlle Karine Bataille (*P Blot*), Mlle K Bataille 7
- 1905** 4 **Celtior**, h, 6 ans, 72 k (68 k), D Boullais (*A Pageot*), L Viel (s) 8
Munight, h, 9 ans, 70 k (69 k), Mlle A Pelletant (*A Ruiz Gonzalez*), Mlle A Pelletant 9
- 1636** **Charly Malpic**, h, 6 ans, (AC), 70 k, Ecurie Lafeu (*T Beaurain*), arr T Lemer
Muanda, h, 6 ans, 66 k, A Meleiro (*F Mouraret de Vita*), arr A Meleiro
- 1866** 3 **Hot Hot Very Hot**, f, 6 ans, 70 k, G Samama (*MO Belley*), tbé J Boisnard (s)
 12 partants ; 38 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 781 €

Sans motif : *Air De Salsa, Antiseptique*.
 Condition spéciale : *Fairly Crick, Chop Shoot*.
 courte encolure.
 9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 € - 550 €
 Primes aux éleveurs :
 1 485 € Mme Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay.
 726 € Ron Davies.
 429 € Airie Stud, prime non attribuée.
 297 € Haras du Chenet, Mme Anne-Marie Gareau.
 165 € Jean-Luc Guillerm.
 115 € Robin Green.
 82 € Christophe Jouandou.
 Temps total : 04'23''51

ARGENTAN

0303 329 **Dimanche 25 novembre 2018**

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Anne-Laurence FLEURY - Francis BOURDELOIS - Jackie COUSIN

1965 4392 **PRIX DU HARAS DE GRANDCOUR** 3.600 m
 (Haies)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 7.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1889** **Vraiment Belle**, f, b, 3 ans, par Lauro GER et Vraiment (Robin Des Champs), 65 k, Mme Odile Lerat (*R Le Stang*), XL Le Stang 1
- 1622** **Darhagreti**, h, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Darasa (Barathea IRE), 67 k (64 k), Suc. Michel Marchal (*E Berthonnet*), E&G Leenders (s) 2
- 1761** 4 **Maklem IRE**, f, al, 3 ans, par Makfi GB et Miss Dela IRE (King's Best USA), 67 k, Artus Adeline de Boisbrunet (*D Delalande*), ART Adeline de Boisbrunet 3
Fripone De Belair, f, bf, 3 ans, (AQ), par Doctor Dino et Strip Tease (Maresca Sorrento), 65 k, Jacques Leylavergne (*Mr R Lemiere*), G Lassaussaye 4
Janajka, f, b, 3 ans, par Monitor Closely IRE et Shaimix (Pinmix), 65 k, Jean-Luc Guillerm (*K Dubourg*), JL Guillerm 5
Fou Chantant, h, 3 ans, (AQ), 67 k (64 k), Mme K Perreau (*N.W O'Driscoll*), ARM Lefevre 6
Tyler Swin, h, 3 ans, 67 k (64 k), D Gemin (*B Moreaux*), D Gemin 7
- 1882** 4 **Soane De Clave**, f, 3 ans, 68 k (65 k), Mme P Franzel Millepiep (*L Franzel*), Mme P Franzel Millepiep 8
- 1784** **Racing Spirit**, f, 3 ans, 65 k (63 k), A Kahn (s) (*A Rousse*), A Kahn (s) 9
Missa Est, f, 3 ans, 65 k (61 k), Ecurie du Gave (*B Lemor*), P Leblanc
Fee D'Audouville, f, 3 ans, 65 k (66 k), D Delorme (*Y Kondoki*), D Delorme arr
- 1861** **First Des Dunes**, h, 3 ans, 67 k (64 k), Ecurie des Dunes (*J Hallet*), P Quinton (s) tbé
Octopus Garden, h, 3 ans, 67 k (65 k), Mlle F Mingat (*A Brunetti*), GiL Chaignon tbé
 13 partants ; 43 eng. ; 4 eng. sup. - Total des entrées : 927 €
 Eng. sup. : *Maklem IRE, Janajka, Tyler Swin, Soane De Clave*
 2,5 long, 4 long, tête, nez, 5 long, 4 long, 8 long, 7 long, 2,5 long.
 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
 Primes aux éleveurs :
 864 € Ecurie du Trieux, Gilles Defontaine.
 432 € Ecurie Skymarc Farm.
 252 € Stonepark Farms Ltd, prime non attribuée.
 171 € Sarl Grouas.
 81 € Olivier Triboire.
 Temps total : 04'31''80

1966 4393 **PRIX ACCES CONDUITE** 3.600 m
 (Haies)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 8.000 en course de haies (victoires et places) cette année. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1836** **Baby Doll**, f, np, 4 ans, par Doctor Dino et Lady Morgane (IRE) (Medaaly GB), 65 k (66 k), Chatel (s) (*Y Kondoki*), R Chatel (s) 1
- 1875** 4 **Kidane Traou Land**, f, b, 4 ans, par Intrepid Jack GB et China Silk (Fantastic Light USA), 73 k (70 k), Christophe Plisson (*E Berthonnet*), C Plisson 2

	Kutik , h, bf, 4 ans, par No Risk At All et Kutika (Kutub IRE), 67 k (64 k), Peter Urquhart (<i>M Guilleux</i>), Hue & Lamotte D'Argy (s)	3
1845	4 Frah A Kara , h, b, 4 ans, par Eleos (GB) et Florakara (Roakarad IRE), 68 k (65 k), David Berra (<i>E Metivier</i>), D Berra	4
	King Berry , h, al, 4 ans, par Army King et Liganberry (Turgeon USA), 67 k (64 k), Raphael Marcel (<i>C Hermaize</i>), R Marcel	5
1726	4 Vif Du Vaududon , h, 4 ans, 67 k (65 k), D Cadot (s) (<i>A Rousse</i>), D Cadot (s)	6
903	2 Very Speed , h, 4 ans, 72 k (69 k), P Journiac (<i>B Dubourg</i>), P Journiac	7
	Houpas , f, 4 ans, 65 k (63 k), Mme F Guimard (<i>B Moreaux</i>), G Dumont	8
	Elood , f, 4 ans, 65 k, E d' Andigne (<i>K Dubourg</i>), E d' Andigne	9
1894	Xsadd D'Autrechene , h, 4 ans, 67 k, F Dehez (<i>Y Plumas</i>), F Dehez	arr
1892	Leading Edge , h, 4 ans, 67 k, ♂, G Denuault (s) (<i>R Le Stang</i>), G Denuault (s)	arr
1849	Folie De Baune , f, 4 ans, 65 k (66 k), J Delaunay (<i>D Delalande</i>), J Delaunay	arr
	Egencia , f, 4 ans, (AQ), 65 k (62 k), P Mehat (<i>T Blainville</i>), P Mehat	arr
	Bally Stone , h, 4 ans, 67 k (63 k), T Poche (<i>L Rousseau</i>), T Poche	tbé

15 partants ; 48 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 397 €
1,5 long, courte encolure, 5 long, 6 long, 4 long, 1 long, 20 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Javier Martinez Salmean.
- 432 € Jean-Claude Ollivier.
- 252 € Ecurie Altima.
- 171 € Mme Isabelle Monnier, Jean-Noel Ritouet.
- 81 € Raphael Marcel, Jean-Denis Communier, Philippe Lamotte D'Argy.

Temps total : 04'27''70

1967 4394 **PRIX DU HARAS DU MEZERAY** 3.600 m
(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1849	Selfie , f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Bonne Journee (Great Journey JPN), 70 k (67 k), (11.000), Ecurie Musserolle (<i>B Dubourg</i>), E&G Leenders (s)	1
1765	3 Khight Rock Bey , h, gr, 4 ans, par High Rock (IRE) et Cahuete (Verglas IRE), 70 k, (9.000), Mme Philippe Chemin (<i>Mr R Lemiere</i>), Chemin & Herpin (s)	2
327	Fragandor Rosetgr , h, gr, 4 ans, par Literato et Fragante De Cameru [Fragrant Mix (IRE)], 72 k (69 k), (11.000), Geoffrey Dumont (<i>T Vabois</i>), G Dumont	3
1924	5 Adamara , f, b, 4 ans, par Shakespearean IRE et Adulaire (Highest Honor), 68 k (65 k), (7.000), Serge Foucher (<i>E Metivier</i>), S Foucher	4
	Pago Pago , h, bf, 4 ans, par Califet et Cadette Bleue (Cadoudal), 72 k (69 k), (11.000), Philippe Peltier (<i>G Boughaita</i>), PH Peltier	5
1781	Speed Des Bournais , h, 4 ans, 70 k (67 k), (9.000), M Delaunay (<i>T Vodrazka</i>), P Quinton (s)	arr
1900	Saint Louhann , h, 4 ans, 70 k, (9.000), ♂, B Le Regent (<i>D Delalande</i>), B Le Regent	arr
1863	Seigneur Zeus , h, 4 ans, 72 k (69 k), (11.000), Mme P Papot (<i>J Hallet</i>), P Quinton (s)	tbé
1096	Una Chica , f, 4 ans, 68 k, (9.000), G Loew (<i>T Cousseau</i>), D Windrif	tbé

9 partants ; 32 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 454 €
Eng. sup. : *Selfie*, *Saint Louhann*
8 long, 3 long, 4 long, loin.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

- 792 € Bruno Camus-Denais, Mme Helen Barbe, Boutin (s).
- 396 € Mlle Catherine Bonneau, Pascal Noue.
- 231 € Michel Maupou.
- 156 € Haras D'Haspel.
- 74 € Philippe Peltier.

Selfie, réclamée 13.000,00 € par son propriétaire.
Temps total : 04'33''70

1968 4395 **PRIX DU HARAS DE FRESNAY LE BUFFARD** 4.200 m
(Haies)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 6.000, ni reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

642	5 Brionnais , h, np, 6 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Une Pivoine (Pivotal GB), 69 k, Jean-Luc Guillochon (<i>K Dubourg</i>), JL Guillochon	1
1791	Don Du Jour , h, b, 5 ans, par Konig Turf GER et Cadinka (Cadoudal), 67 k (64 k), David Berra (<i>E Metivier</i>), D Berra	2
1766	Vatohio , f, al, 6 ans, par Vatori et Parkohio (Script Ohio USA), 67 k (64 k), Scea Ecurie Bader (<i>T Danjou</i>), Mlle S Delaroche	3
1865	5 Charly Du Breuil , h, b, 6 ans, (AQ), par Protektor GER et Halallier (Grand Tresor), 71 k (68 k), Cadot (s) (<i>A Rousse</i>), D Cadot (s)	4
1902	Vasyquassian , h, 9 ans, (AQ), 69 k, A Bidon (<i>Y Plumas</i>), A Bidon	arr
	Charlottchope , f, 6 ans, 69 k (66 k), F Raoul (<i>N.W O'Driscoll</i>), XL Le Stang	arr
984	Asfaloth , h, 9 ans, 68 k (64 k), Mme MC Chaalon (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), Mme MC Chaalon	arr
1890	Coper Baie , h, 6 ans, (AQ), 67 k, Ecurie des Vives Terres (<i>Y Kondoki</i>), B Grosfils	arr
1862	Go Wilko , h, 6 ans, 67 k (64 k), AND Roussel (<i>J Zerourou</i>), AND Roussel	arr
1678	Dicla , f, 5 ans, (AQ), 67 k, XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	dist
1760	Donskoye , h, 5 ans, (AQ), 74 k, Mme P Chemin (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)	tbé
1782	5 Nikabuss , f, 6 ans, 67 k (64 k), C Dubourg (<i>B Dubourg</i>), C Dubourg	tbé
1890	5 Digny , h, 7 ans, 67 k (64 k), GER Lecomte (<i>B Moreaux</i>), GER Lecomte	tbé
1302	Colibri , h, 6 ans, (AQ), 67 k (64 k), J Planque (s) (<i>E Berthonet</i>), J Planque (s)	tbé

14 partants ; 44 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 588 €
Sans motif : *Le Gandin*.
Chev. élim. : *Twill Stand To Us IRE*.
10 long, 8 long, 7 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Mme Sylviane Jeffroy, Agb Agency.
- 432 € Mlle Marine Thevenet.
- 252 € Scea Ecurie Bader.
- 171 € Cyril Coste, Didier Le Noen.

Temps total : 05'15''30

Les Commissaires ont après enquête distancé, le cheval DICLA No 12 de la 2ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Richard LE STANG par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours.

1969 4396 **PRIX DE LONDRES** 4.250 m
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1928	Terrine Du Chef , f, b, 4 ans, par Satri IRE et Toutonne (Turgeon USA), 69 k (66 k), David Bernier (<i>C Hermaize</i>), D Bernier	1
1718	Mistral Des Noes , h, np, 4 ans, par Slickly Royal et Phapha (Kalmoss), 69 k, Chemin & Herpin (s) (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)	2
1828	Energie Des Obeaux , f, gr, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Quenta Des Obeaux (Maresca Sorrento), 69 k, Mme Nicolas Devilder (<i>K Dubourg</i>), N Devilder	3
1892	Rocktailine , f, b, 4 ans, par Protektor GER et Courtaline (Martaline GB), 71 k, Charles-Eric de Roince (<i>D Delalande</i>), N Paysan	4
1934	4 Eva D'Aron , f, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Seriz D'Aron (Ragmar), 66 k (64 k), Quinton (s) (<i>T Vodrazka</i>), P Quinton (s)	5
1925	5 Full Of Star , f, 4 ans, 76 k (72 k), J Royer (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), C Restout	6
1892	3 Kroissant Bleu , h, 4 ans, 74 k (71 k), PASC Barthelemy (<i>B Moreaux</i>), A Lacombe	7
1892	4 Elite Du Quartier , f, 4 ans, 68 k (65 k), Mme AS Bernier (<i>A Rousse</i>), D Bernier	8

8 partants ; 24 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 476 €
Eng. sup. : *Terrine Du Chef*, *Full Of Star*
Certif. vétérinaire : *Roi Sun*.
encolure, 2 long, 1 long, 1 long, 4 long, 3,5 long, 5 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Jean Hardy, Marc de Montfort.
- 432 € Eric Gourmon.
- 252 € Mme Nicolas Devilder.
- 171 € Laurent Huau, Patrice Huau.
- 81 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

Temps total : 05'10''00

1970 ⁴³⁹⁷ **PRIX DU HARAS DE LA GENEVRAYE (PRIX LUCIEN ROGOS)** **4.250 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1794** ⁴ **Gaspar De Pretot**, h, al, 5 ans, par Ballingarry IRE et Tekakwhita (Siam USA), 72 k, ♂, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) **1**
- 1880** **Djazz De Loued**, h, np, 5 ans, (AQ), par Protektor GER et Malyciane (Hellios USA), 70 k, David Bernier (*D Delalande*), D Bernier **2**
- 1890** **Poker De Ballon**, h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Nile Altesse (Turgeon USA), 71 k (68 k), Mme Robert Gasche-Luc (*N.W O'Driscoll*), L Carberry (s) **3**
- 1880** **Djin De La Roque**, h, b, 5 ans, par Cut Quartz et Belle Saga (Sagamix), 71 k (68 k), Jerome Zuliani (*B Moreaux*), J Zuliani **4**
- 1762** **Dancer Smart**, h, b, 5 ans, par Kapparde et Wonder Pile (The Wonder), 67 k (64 k), Pascal Leseof (*B Lemor*), P Chevillard **5**
- 1779** ³ **Voyage Enchante**, h, 5 ans, 73 k (70 k), E Bergougnot (*E Berthonnet*), E Bergougnot **arr**
- Gris Minois Aa**, h, 5 ans, (AA), 67 k (64 k), Ecurie des Dunes (*T Vodrazka*), P Quinton (s) **arr**
- 1880** **Sweet Turtle**, h, 5 ans, 72 k, ♂, Chemin & Herpin (s) **tbé**
(*Y Kondoki*), Chemin & Herpin (s)
- 1880** ³ **Irish Douk**, h, 5 ans, 70 k (67 k), JV Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon **tbé**
- 1838** ² **Reve Du Clos**, h, 5 ans, 70 k, Mme M Potier Karnos (*K Dubourg*), S Zuliani (s) **tbé**

10 partants ; 26 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 291 €
3 long, 10 long, 3 long, 8 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Pascal Legars, Mathieu Legars, Jean-Francois Coiffier.
- 432 € Franck Fougere, Mme Irene Fougere, David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier.
- 252 € Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay.
- 171 € Mme Robert Mongin.
- 81 € Ecurie Smart.

Temps total : 05'04''70

1971 ⁴³⁹⁸ **PRIX DU HARAS DE NONANT LE PIN** **4.250 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k. et n'ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacle (victoires et places) : 1 k par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1857** **Double Voie**, h, gr, 6 ans, par Coastal Path GB et Peggy Pierji (Cadoudal), 74 k (71 k), Scea des Collines (*B Moreaux*), E Riou **1**
- 1508** **Menu Menthol**, h, b, 6 ans, par Nickname et Synera (Synefos USA), 70 k (67 k), Jean-Victor Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon **2**
- 1951** **Akawy**, h, al, 10 ans, par Malinas GER et Star Bahia (Starborough GB), 74 k (71 k), Christophe Plisson (*E Berthonnet*), C Plisson **3**
- 1838** ⁴ **Dom Kaki**, h, b, 9 ans, par Khalkevi IRE et Dona Amande (Vert Amande), 67 k, Jean-Luc Derre (*D Delalande*), A Le Clerc (s) **4**
- 1811** **Sir Gemmois**, h, al, 7 ans, par Nickname et Venise Doree (Starborough GB), 67 k (64 k), Thierry Poche (*T Vabois*), T Poche **5**
- 1458** ⁵ **Epalo Blue**, h, 8 ans, 71 k (68 k), Scea des Collines (*E Metivier*), E Riou **6**
- 1764** ⁴ **Super Nonant**, h, 9 ans, 72 k (69 k), Mlle C Auvray (*C Sagot*), Mlle C Auvray **7**
- 1838** **Centenys**, h, 6 ans, 67 k (64 k), D Lenfant (*T Blainville*), D Lenfant **8**
- Absteme**, h, 8 ans, (AQ), 67 k (64 k), Mme I Fougere (*C Hermaize*), Mme I Fougere **arr**
- 1204** **Malin De Beauvais**, h, 9 ans, 67 k, A Meudic (*R Le Stang*), Mlle S Duchesnay **arr**
- 1668** **Christo Du Reponet**, f, 6 ans, (AQ), 66 k (65 k), J Argouarc'H (*T Vodrazka*), ART Adeline de Boisbrunet **arr**
- 1292** ³ **Desirs Des Blaies**, h, 5 ans, (AQ), 70 k (67 k), A Roussel (*J Zerourou*), A Roussel **tbé**
- 1769** ² **Beauty Du Breuil**, f, 7 ans, (AQ), 68 k (65 k), D Cadot (s) **tbé**
(*A Rousse*), D Cadot (s)

13 partants ; 44 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 512 €

Eng. sup. : *Christo Du Reponet*

tête, 3 long, 2,5 long, 5 long, encolure, 12 long, 15 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Pierre Julienne.
- 432 € Suc. Raymond Cletienne.
- 171 € Jean-Luc Derre.
- 81 € Robert-Romain Foucault, Matthieu Hamon.

Temps total : 05'06''70

AUTEUIL

0006 329 **Dimanche 25 novembre 2018**

Terrain **LOURD**

Commissaires de courses : Pierre-Yves LEFEVRE -
Maury de LENCQUESAING - Louis de BOURGOING -
Gérald SAUQUE

1972 ³⁰¹ **PRIX NUPSALA** **4.400 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 25.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 12.000.

- 1854** ³ **Echo Sacre**, h, np, 4 ans, (AQ), par Network GER et Legende Sacree (Hawker's News IRE), 69 k, Christopher Stedman (*G Masure*), Y Fouin (s) **1**
- 1828** ² **Emir Sacree**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Altesse Sacree (Daramsar), 68 k, Graham Porter (*J Plouganou*), R Chatel (s) **2**
- 1852** ⁵ **Evidence Allen**, f, np, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Haida III (Video Rock), 66 k, Bruno Vagne (*P Dubourg*), PH Peltier **3**
- 1828** ³ **Enqarde**, h, b, 4 ans, (AQ), par Kapparde et Usachaqa (Mister Sacha), 66 k, Gregory Vayre (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneeste (s) **4**
- 1834** **Echiquier**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Regate (Agent Bleu), 68 k, Mme Patrick Papot (*D Gallon*), F Nicolle **5**
- 1828** **Enza**, f, 4 ans, (AQ), 64 k, Ecurie Magnien (*A Zuliani*), F Nicolle **6**
- 1828** ⁴ **Et Quoi**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, CH de Chaudenay (*A Merienne*), Y Fouin (s) **7**

1828 **Encredechine**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*W Denuault*), E Clayeux (s) **arr**

8 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 533 €

7 long, 5 long, encolure, 1 long 1/4, 12 long, loin.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

- 3 960 € Mme Claudine Winkel.
- 1 980 € Graham Porter, Mme Henrietta Charlet.
- 1 155 € Bruno Vagne, Andre Vagne.
- 783 € Charles-Hubert de Chaudenay.
- 371 € Jacques Cypres.

Temps total : 06'27''64

1973 ²⁹⁷ **PRIX FIFRELET** **3.600 m**
(Haies. - Handicap)
(L.)

116 000 € (52 200, 25 520, 15 080, 10 440, 5 800, 4 060, 2 900)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 69 k.

Référence : + 5.

- 1821** ² **Mester**, h, b, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Altane (Emperor Jones USA), 64 k, Mme Geraldine Reille-Villedéy (*A Merienne*), Butel & Beaunez (s) **1**
- 1821** ¹ **Byzance Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Bonita Du Berlais (King's Theatre IRE), 69 k, Mme Catherine Pousin (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) **2**
- 1821** **Faucon Du Bosc**, h, b, 3 ans, (AQ), par Boris De Deauville (IRE) et Orisandre (Art Bleu GB), 62 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) **3**
- 1733** ¹ **Alna Top**, f, b, 3 ans, par Al Namix et Top Ling (Ballingarry IRE), 67 k, Mlle Isabelle Nicot (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille **4**
- 1855** ¹ **Foja**, f, al, 3 ans, (OC), par Masterstroke USA et Oja (Lahint USA), 66 k, Mme Georges Sandor (*B Meme*), Y Fouin (s) **5**
- 1821** **Risk The Star**, h, gr, 3 ans, par No Risk At All et Starglas (Verglas IRE), 62 k, Mme Magalen Bryant (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **6**

1707	4	Frero Banbou , h, b, 3 ans, (AQ), par Apsis GB et Lady Banbou (Useful), 65 k, Mme Evelyne Banchereau (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	7
1821		Zie De Ket , h, 3 ans, 63 k, JP Vanden Heede (<i>R Mayeur</i>), H Billot (s)	8
1907		Little Island , f, 3 ans, 62 k, ROB Collet (s) (<i>D Ubeda</i>), ROB Collet (s)	9
1659		Arin , f, 3 ans, 62 k, H De Waele (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	10
1896	4	Fee Du Chenet , f, 3 ans, 62 k, Mme M Bryant (<i>G Masure</i>), M Rolland (s)	arr
11 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 4 025 €			
Eng. sup. : <i>Frero Banbou</i>			
3 long, 9 long, 9 long, 5 long, 1 long 1/4, 8 long, 11 long, 3,5 long, 13 long.			
52 200 € - 25 520 € - 15 080 € - 10 440 € - 5 800 € - 4 060 € - 2 900 €			
Primes aux éleveurs :			
7 830 € Haras du Bosquet, Mme Didier Guillemin.			
3 828 € Jean-Marc Lucas.			
2 262 € Emile Ouvry.			
1 566 € Mlle Isabelle Nicot, Patrick Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.			
870 € Georges Sandor.			
609 € Gheorghe Codre.			
435 € Mme Evelyne Banchereau.			
<i>Temps total</i> : 04'34''06			
1974	302	PRIX MORGEX (Steeple-Chase. - Groupe III)	4.400 m
145 000 € (65 250, 31 900, 18 850, 13 050, 7 250, 5 075, 3 625)			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 30.000 cette année et par 75.000 l'année dernière.			
<i>Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</i>			
1834	4	Cat Tiger , h, b, 4 ans, par Diamond Boy et Miss Canon (Cadoudal), 70 k, David Maxwell (<i>Mr D Maxwell</i>), D Bressou	1
1749	1	Blasimon , h, bf, 4 ans, par Soave GER et Fonaba (GB) (Dr Fong USA), 68 k, Dominique Le Breton (<i>G Masure</i>), F Nicolle	2
1834	1	Cicalina GER , f, b, 4 ans, par Santiago GER et Concetta GER [Winged Love (IRE)], 68 k, Jacques Bisson (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	3
1828	1	Edgeoy , h, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Ireland (Kadalko), 67 k, Jacques Detre (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle	4
1834		Espion Collonges , h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Ivresse Collonges (Video Rock), 66 k (67 ^{1/2} k), Mme Patrick Papot (<i>J Plouganou</i>), P Raussin	5
1834	3	Eddy De Balme , h, b, 4 ans, par Cachet Noir USA et Tikiti De Balme (Solid Illusion USA), 69 k, Jean-Luc Henry (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	6
1834	2	Epi Sacre , h, b, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Sacree (Dom Alco), 70 k, Clement Machado (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	7
1834	6	Kapeloi , h, 4 ans, 66 k, Ecurie Sagara (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	8
1870	4	Jocrack A La Motte , f, 4 ans, 64 k, Mme B Menuet (<i>O Jouin</i>), W Menuet (s)	tbé
9 partants ; 18 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 595 €			
4,5 long, tête, courte encolure, 6,5 long, 15 long, 20 long, 1/2 long 3/4.			
65 250 € - 31 900 € - 18 850 € - 13 050 € - 7 250 € - 5 075 € - 3 625 €			
Primes aux éleveurs :			
9 787 € Jean-Charles Haimet, Earl Haras de la Croix Sonnet.			
4 785 € Christophe Jouandou.			
2 827 € Hans Wirth, prime non attribuée.			
1 957 € Thierry Cypres, Jean-Francois Naudin.			
1 087 € Gaec Delorme Freres.			
761 € Jean-Luc Henry.			
543 € Patrice Vagne.			
<i>Temps total</i> : 06'05''99			
1975	299	PRIX ANDRE MICHEL (Haies. - Groupe III. - Femelles)	3.600 m
125 000 € (56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)			
Pour juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, cette année, reçu une allocation de 100.000. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 25.000 cette année et par 60.000 l'année dernière.			
<i>Un souvenir sera offert au propriétaire de la jument gagnante par FRANCE GALOP.</i>			
1873	3	Raffles Sun , f, gr, 4 ans, par Poliglote (GB) et Gray Steam (Turgeon USA), 69 k, Simon Munir (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	1
1831	1	Jubilatoire , f, b, 5 ans, par Konig Turf GER et Jaune De Beaufai (Ultimately Lucky IRE), 69 k, Mme Isabelle Pacault (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	2
1831	4	Ex Fan Des Sixties , f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paranoia (Esprit Du Nord USA), 66 k, Mme Henri Devin (<i>G Masure</i>), F Nicolle	3
1831		Shekidame , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Source Limpide (Lord Of Men GB), 67 k, Richard Corveller (<i>JC Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	4
1873	5	Marlonne , f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Loulane (Commands AUS), 68 k, Mme Joseph Shalam (<i>L Philipperon</i>), M Rolland (s)	5
1831	3	Ebonite , f, b, 4 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Tamise (Sleeping Car), 66 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (<i>J Reveley</i>), E Clayeux (s)	6
1831	2	L'Aubade , f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et L'Audacieuse (Kahyasi IRE), 69 k, Mme Francois de Beauregard (<i>J Plouganou</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	7
1874	3	Emeraude De Kerza , f, 4 ans, 65 k, Earl de Kerza (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	tbé
8 partants ; 25 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 2 412 €			
2 long, 1 long 1/4, 10 long, 15 long, 4,5 long, loin.			
56 250 € - 27 500 € - 16 250 € - 11 250 € - 6 250 € - 4 375 € - 3 125 €			
Primes aux éleveurs :			
8 437 € Simon Munir, Mme Anna Bromley.			
4 125 € Guy Chereil, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.			
2 437 € Francois-Marie Cottin, Suc. Paul Green.			
1 687 € Richard Corveller.			
937 € Mme Joseph Shalam.			
656 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.			
468 € Mme Francois de Beauregard.			
<i>Temps total</i> : 04'32''56			
1976	303	PRIX GEORGES COURTOIS (Steeple-Chase. - Groupe II)	4.400 m
220 000 € (99 000, 48 400, 28 600, 19 800, 11 000, 7 700, 5 500)			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 65.000 cette année et par 155.000 l'année dernière.			
<i>Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</i>			
1471	2	Srelighonn , h, b, 5 ans, par Martaline GB et Eliga (Turgeon USA), 67 k, Simon Munir (<i>G Masure</i>), F Nicolle	1
1642	1	Crystal Beach , h, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Hatilade (Royal Charter), 66 k, Jdg Bloodstock Services (<i>L Philipperon</i>), M Rolland (s)	2
1804	2	Roi Mage , h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Royale Majesty [Nikos (GB)], 68 k, Ecurie Sagara (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	3
1833	3	Milord Thomas , h, b, 9 ans, par Kapparde et Star D'Avril (Phantom Breeze IRE), 70 k, Mme Magalen Bryant (<i>J Ricou</i>), D Bressou	4
1831	5	Roxinela , f, al, 5 ans, par Muhtathir GB et Grivette (Antarctique IRE), 64 k, Gheorghe Codre (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	5
1833	4	Saint Xavier , h, bf, 6 ans, par Saint Des Saints et Princesse Lucie [Poliglote (GB)], 68 k, Mme Patrick Papot (<i>A Coupu</i>), P Raussin	6
1871	4	Baby Boy , h, bf, 7 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Miss D'Angron (Panoramic GB), 66 k, Menuet (s) (<i>C Lefebvre</i>), W Menuet (s)	7
1660		So French , h, 7 ans, 69 k, Mme M Bryant (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	arr
1833	2	Saint Goustan Blue , h, 6 ans, 70 k, S Munir (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	tbé
9 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 3 080 €			
5 long, 3/4 long, 20 long, 1 long 1/4, 3 long, 30 long.			
99 000 € - 48 400 € - 28 600 € - 19 800 € - 11 000 € - 7 700 € - 5 500 €			
Primes aux éleveurs :			
14 850 € Ecurie Pegase, Mlle Sabine Mottier.			
7 260 € Scea Terres Noires.			
4 290 € Mme Isabelle Garcon, Jean-Pierre Garcon.			
2 970 € Earl Michel, Thomas Le Boucher.			
1 650 € Gheorghe Codre.			
1 155 € Jean-Marc Godefroy.			
825 € Mme Brigitte Dauverne.			
<i>Temps total</i> : 05'54''98			
1977	296	PRIX JEAN LAUMAIN (Steeple-Chase. - Handicap)	4.400 m
95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.			
La référence applicable dans ce Handicap sera +7.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.			
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.			
Référence : + 7.			

1898	4	It's Jennifer , f, np, 6 ans, par Martaline GB et Shanxi Girl GB (Overbury IRE), 62 k (63 k), Timothy Johnson (<i>L Phillipperon</i>), L Carberry (s)	1
1819		A Posteriori , h, al, 8 ans, (AQ), par Michel Georges GB et Kinshasac (Beysac), 64 k (65 k), Thomas Anthony Killoran (<i>R Julliot</i>), L Carberry (s)	2
1819	5	Cheb De Kerwinou , h, b, 8 ans, par Tiger Groom GB et Muhtatene (Muhtathir GB), 63 k, Eric de Kerpezdron (<i>A Merienne</i>), Hue & Lamotte D'Argy (s)	3
1819	6	Al Roc , h, bf, 7 ans, par Great Pretender IRE et Al Cov (Sassanian USA), 62 k, Passion Racing Club (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	4
1819	2	Radiologue , h, ab, 6 ans, par Doctor Dino et Radio Londres (Kaldounevees), 63 k (64 k), Loic Glemin (<i>S Paillard</i>), E&G Leenders (s)	5
1803	4	Dindin , h, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Taguy Star (Visionary), 66 k (67 k), Jacques Detre (<i>J Plouganou</i>), A Lacombe	6
1819		Borago De Berce , h, b, 7 ans, par Enrique (GB) et Maracay (Subotica), 63 k, Walter Rykart (<i>M Farcinade</i>), L Postic	7
1819		Diamond Charm , h, 9 ans, 65 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>E Chazelle</i>), JPH Dubois	8
1816	5	Djagble , h, 7 ans, 69 k, JP Raymond (<i>G Re</i>), J Bertran de Balanda (s)	arr
1706		Decret , h, 5 ans, (AQ), 68 k, Mme P Papot (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	arr
1819	3	Cafertiti , h, 6 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	arr
1715	1	Chabalko , h, 6 ans, 67 k, J Marion (s) (<i>W Denuault</i>), J Marion (s)	arr
1819	1	Bargain , h, 7 ans, 65 k, J Bigot (<i>D Mescam</i>), J Bigot	arr
1359	2	Bucefal , h, 7 ans, (AQ), 65 k, G Lacombe (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	arr
1867	3	Cleny , h, 6 ans, 64 k, M Ribot (<i>D Ubeda</i>), T Poche	arr
1832	6	Dottore , h, 6 ans, 73 k, Mme H Devin (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	tbé
1878	1	Cachaca Macalo , f, 6 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Artsam (<i>A de Chitray</i>), A Boisbrunet (s)	tbé

17 partants ; 36 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 1 653 €
 6,5 long, 7 long, 2,5 long, 7 long, 8 long, 18 long, 1/2 long.
 42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €
 Primes aux éleveurs :
 6 412 € Richard Kent.
 3 135 € Francois-Marie Cottin.
 1 852 € Sylvain Rocheteau, Eric de Kerpezdron.
 1 282 € Emmanuel Clayeux.
 712 € Mme Henri Devin.
 498 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loic Lochin.
 356 € Earl Les Grandes Alouettes.

Temps total : 06'01''97
 Le jockey Olivier JOUIN s'étant accidenté dans le Prix Morgex, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CLENY par le jockey Dylan UBEDA.
 Le jockey Kevin NABET s'étant accidenté dans le Prix Geoges COURTOIS, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CHABALKO par le jockey Wilfrid DENUAULT.

1978	300	PRIX LEON OLRV-ROEDERER (Haies. - Groupe II)	4.300 m
------	-----	--	---------

165 000 € (74 250, 36 300, 21 450, 14 850, 8 250, 5 775, 4 125)
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les 5 ans et de 5 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 65.000 cette année et par 145.000 l'année dernière.
 Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

1820	1	Galop Marin IRE , h, al, 6 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Great Jane (Great Palm USA), 71 k, Mme Patrick Papot (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	1
1820	5	Le Rocher , h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Belle Du Roi [Adieu Au Roi (IRE)], 66 k, J. White/mme A. Underhill (<i>A de Chitray</i>), NSL Williams	2
1803	3	Le Mans , h, al, 5 ans, par Le Fou (IRE) et The Race (Mansonnien), 64 k, Christian Trecco (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	3
1832	1	Bergerac , h, al, 5 ans, par Spirit One et New Simardiere (Epervier Bleu GB), 64 k, Gilbert Lenzi (<i>D Mescam</i>), M Mescam	4
1820	2	Miss Salsa Blue , f, b, 5 ans, par Blue Bresil et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 63 k, Mme Catherine Coiffier (<i>G Masure</i>), F Nicolle	5
1803		Futbolisto , h, gr, 5 ans, par Blue Bresil et Faraude (Take Risks), 65 k, Jacques Seror (<i>J Ricou</i>), M Seror (s)	6
1660	5	Sainte Turgeon , f, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Sainte Nono (Nononito), 64 k (65 k), Mme Patrick Papot (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	7
1820	6	Grand Depart , h, 5 ans, 64 k, H De Waele (<i>A Lecordier</i>), P Lenogue	8
1752	1	Solonder , h, 7 ans, 66 k, Gold And Blue Ltd (<i>J Reveley</i>), Mlle I Gallorini	arr
752		Plumeur , h, 11 ans, 66 k, X Libbrecht (<i>T Beaurain</i>), Gil Chaignon	arr

1833	5	Bob And Co , h, 7 ans, (AQ), 66 k, Mme P Papot (<i>M Delage</i>), F Nicolle	arr
1820		Le Chateau , h, 9 ans, 66 k, Mme B Re-Scandella (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	arr
1820	4	Titi De Montmartre , f, 5 ans, 63 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	arr

13 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 9 075 €
 Eng. sup. : *Futbolisto*
 12 long, 2,5 long, 8 long, 1 long 1/4, 5 long, 1,5 long, loin.
 74 250 € - 36 300 € - 21 450 € - 14 850 € - 8 250 € - 5 775 € - 4 125 €
 Primes aux éleveurs :
 11 137 € M.r. Fleming, M.a. Molloy, prime non attribuée.
 5 445 € Mme Sylvie Ringler, Roger Frieh.
 3 217 € Earl du Haras D'Auteuil, Teddy Windrif.
 2 227 € Earl Elevage de la Corbeillere.
 1 237 € Mme Catherine Coiffier.
 866 € Jacques Seror.
 618 € Jean-Marc Godefroy.

Temps total : 05'25''70
 Le jockey Kevin NABET s'étant accidenté dans le Prix Geoges COURTOIS, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BERGERAC par le jockey Damien MESCAM.
 Le jockey Felix de GILES n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LE ROCHER par le jockey Alain de CHITRAY.

1979	298	PRIX MERCI JACQUES RICOU (PRIX D'AMIENS) (Haies. - Handicap)	3.600 m
------	-----	--	---------

69 000 € (31 050, 15 180, 8 970, 6 210, 3 450, 2 415, 1 725)
 Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.
 La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.
 Référence : + 9.

1806	1	Staunton Street , h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Nagaoka GER [Goofalik (USA)], 66 k, Thierry Lohest (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	1
1893	1	Lopesan GER , h, gr, 4 ans, par Santiago GER et Lasuna GER (Monsun GER), 65 k, Remy Meder (<i>A Lecordier</i>), P Lenogue	2
1875	5	Moody Mary , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Mood (Laveron GB), 63 k, Sydney Vidal (<i>G Masure</i>), ROB Collet (s)	3
1822	1	Royalclety , h, b, 4 ans, par Clety et Little Royale [Poliglote (GB)], 69 k, Eric Lecoiffier (<i>A de Chitray</i>), E Lecoiffier	4
1894	3	Berjou , h, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE [Montjeu (IRE)], 68 k, Christian Trecco (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	5
1872	3	Eniocanto , h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 68 k, Passion Racing Club (<i>A Merienne</i>), Butel & Beaunez (s)	6
1748	6	Artemidor , f, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Polynikova (Polish Summer GB), 68 k, Judicael de la Soudiere-Niault (<i>D Mescam</i>), Mme C de la Soudiere-Niault	7
1872	6	Eragone , h, 4 ans, (AQ), 66 k, S Munir (<i>W Denuault</i>), PH Peltier	8
1822	4	Wind Gold , h, 4 ans, 64 k (65 k), F Amar (<i>J Charron</i>), AS Pacault (s)	9
1828	5	Eminence Rouge , f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme M Bryant (<i>M Regairaz</i>), Butel & Beaunez (s)	10
1872	5	Candos , h, 4 ans, 64 k, G Augustin-Normand (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	-
1875	1	Tribalion , h, 4 ans, 63 k, P Drioton (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	-
1748		American Master , h, 4 ans, 71 k, S Gilbert (<i>L Phillipperon</i>), M Rolland (s)	arr
1831		En Bonne Main , f, 4 ans, (AQ), 71 k, Haras de Saint-Voir (<i>J Plouganou</i>), AS Pacault (s)	arr
1748		Sucaille , f, 4 ans, 68 k, JM Baudrelle (<i>A Poirier</i>), JM Baudrelle	arr
		Mille Rubis , f, 4 ans, 65 k, X Kepa (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	arr
1711		Julianos , h, 4 ans, 62 k, S Seignoux (<i>B Meme</i>), Mme V Seignoux	arr

17 partants ; 39 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 3 118 €
 Eng. sup. : *Eniocanto*
 Certf. vétérinaire : *Nile Paris*.
 Chev. élim. : *Lascar Gris*.
 Chev. retir. : *Every Bere*.
 encolure, 4 long, 2,5 long, 7 long, 3,5 long, 2,5 long, 3 long, 12 long, encolure.
 31 050 € - 15 180 € - 8 970 € - 6 210 € - 3 450 € - 2 415 € - 1 725 €
 Primes aux éleveurs :
 4 657 € Thierry Lohest.
 2 277 € Thomas Jordan, prime non attribuée.
 1 345 € Haras du Hogueuet, Pierre Goral.
 931 € Hubert Langot.
 517 € Franklin Finance S.a..
 362 € Sebastien Berger, Guy Berger.
 258 € Mme Caroline de la Soudiere-Niault, Pascal Beyer.

Temps total : 04'35''96

Le jockey Kevin NABET s'étant accidenté dans le Prix Geoges COURTOIS, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MOODY MARY par le jockey Gaetan MASURE.

NANTES

0137 329

Dimanche 25 novembre 2018

Terrain TRES LOURD

Commissaires de courses : Claude BURGAUD - Michel HUET - Clémentine CHATILLON - Marie-Pierre GUERIN

1980 4282 PRIX DES SONNEURS

(Haies)

3.500 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 4.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 643 3 **Eros D'Or**, h, b, 3 ans, par Puit D'Or IRE et Trop Belle (Astarabad USA), 68 k (64 k), Scea Ecurie Jc. Laisis (A Gautron), D Sourdeau de Beauregard (s) 1
- 1888 2 **Mister Mo GER**, h, gr, 3 ans, par Maxios (GB) et Macuna GB (Acatenango GER), 70 k (67 k), Gerard Samama (P Moreau), J Boisnard (s) 2
- Irisa De Lune**, f, np, 3 ans, par Irish Wells et Pepite De Lune (Mansonnien), 65 k, Pierre J. Fertillet (C Couillaud), PJ Fertillet 3
- Royal Mengwi**, h, no, 3 ans, par Turgeon USA et Royale Kintamani (Cadoudal), 67 k (64 k), Ecurie Sagara (F Garnier), F Nicollet 4
- 1889 5 **Whisky Mouille**, m, b, 3 ans, par Alianthus GER et A La Belle Etoile (My Risk), 68 k (65 k), Charles Poli (H Bachelot), E Thueux 5
- 1889 **Love Story**, f, 3 ans, 67 k (63 k), Mlle L Lequien (Mlle C Lequien), Mlle L Lequien 6
- 466 **Armykevi**, h, 3 ans, 67 k (63 k), P Chevillard (N Terrassin), P Chevillard arr
- Speed Dino**, h, 3 ans, 67 k, F Duvivier (MA Dragon), S Foucher arr
- Blue's Brother**, h, 3 ans, 67 k (66 k), Scea des Collines (A Orain), E Riou arr
- 1891 **Formule Un**, f, 3 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (E Bureller), A Lacombe arr
- 1888 **Furie Precieuse**, f, 3 ans, (AQ), 65 k (62 k), Mme M Desvaux (B Hubert), Mme M Desvaux arr
- 11 partants ; 48 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 783 €
Eng. sup. : *Royal Mengwi*
13 long, 30 long, 10 long, 9,5 long, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Scea Ecurie Jc. Laisis.
612 € Gestut Hachetal, prime non attribuée.
357 € Francis Picoulet.
242 € Philippe Mace.
114 € Charles Poli.
- Temps total : 04'19"58
Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire 4D RACING TEAM (COULEURS NON CONFORMES)

1981 4283 PRIX TEC RAIL

(Haies. - A réclamer)

3.500 m

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1888 5 **Trespalcios**, h, bf, 3 ans, par Never On Sunday et Fonaba (GB) (Dr Fong USA), 70 k (69 k), (10.000), ♂, Michel Delaunay (T Lemagnen), P Quinton (s) 1
- 1889 4 **Turfiste**, h, b, 3 ans, par Turgeon USA et Nicknack (Nickname), 70 k (67 k), (10.000), Mme Henri Devin (F Garnier), F Nicollet 2
- 1927 **Allee Sat**, h, b, 3 ans, par Satri IRE et Blonde Cleville (Vertical Speed), 72 k (69 k), (10.000), Regis Bertin (P Moreau), R Bertin 3
- 1169 4 **Promised Land**, f, b, 3 ans, par Planteur (IRE) et Darwana (Bering (GB)), 66 k (62 k), (8.000), Yannis Fouchard (Mlle M Dezoteux), F Hayeres (s) 4
- 1861 **Bothoa**, h, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Rose Of Egypte (Black Sam Bellamy IRE), 70 k, (10.000), Ecurie des Dunes (A Moriceau), P Quinton (s) 5
- 1777 3 **Arnokng**, h, 3 ans, 70 k (67 k), (10.000), Mme P Chevillard (B Berenguer), P Chevillard 6
- 1837 **Fanjio De Marcigny**, h, 3 ans, 70 k (69 k), (10.000), Scea des Collines (A Orain), E Riou arr
- 1743 5 **Recap**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (10.000), Mme N Walton (Q Houdoin), T Fourcy arr
- 1670 **Premier Consul**, h, 3 ans, 68 k (65 k), (8.000), ♂, Mme P Chevillard (H Bachelot), P Chevillard arr

A Part, h, 3 ans, 68 k (64 k), (8.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (N Terrassin), P Chevillard arr

Easy Break, f, 3 ans, 66 k (63^{1/2} k), (8.000), DR Lodge (A Baudoin-Boin), E&G Leenders (s) arr

1772 5 **Symbolic**, f, 3 ans, 70 k (67 k), (10.000), S Seignoux (B Hubert), Mme V Seignoux tbé

12 partants ; 24 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 384 €

Eng. sup. : *Turfiste, Allee Sat*

14 long, 16 long, 2,5 long, 30 long, 30 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Christophe Jouandou.

432 € Mme Henri Devin.

252 € Thierry Prod'Homme, Mickael Thierry Prod'Homme.

171 € Scea Jc.

81 € Michel Delaunay.

Allee Sat, réclaté 10.500,00 € par son propriétaire.

Turfiste, réclaté 10.555,00 € par ECURIE DU SOLEIL S.C..

Trespalcios, réclaté 13.050,00 € par TENUTA DEI PRINCIPI.

Temps total : 04'21"60

1982 4284 PRIX HUBERT HARDY

(Haies. - Autres Que de Pur Sang)

3.900 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en course à obstacles reçu 9.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1894 4 **Espion De Saflo**, h, b, 4 ans, (AQ), par Princeton et Neacoddes (Kadalko), 70 k, Jerome Delaunay (MA Dragon), J Delaunay 1
- 1809 **Espadon Mome**, h, al, 4 ans, (AQ), par Monitor Closely IRE et Grande Mome (Bright Dick), 67 k, Le Clerc (s) (A Moriceau), A Le Clerc (s) 2
- 1624 **Elsa Du Sulon**, f, b, 4 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Fest Noz (Port Etienne), 65 k (64 k), Jean-Marie Buresi (A Baudoin-Boin), O Sauvaget 3
- Espoir De Gagner**, h, b, 4 ans, (AQ), par Dragon Dancer GB et Uranica (Passing Sale), 67 k (66 k), Mme Catherine Braire (A Orain), REMY Nerbonne 4
- 1170 1 **E'Tcharlie**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Roxane Du Montceau (Robin Des Champs), 69 k (67 k), Bruno Paquet (T Lemagnen), A Chaille-Chaille 5
- Elton Du Granit**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, PO Robert (Mr T Guineheux), R Chatel (s) 6
- Easy Klass**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (66 k), T Boivin (E Bureller), T Boivin 7
- 1086 **Elfe Jersey**, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Mlle M Carrie (A Gasnier), D Bernier arr
- 1790 3 **Effix De Brion**, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Vcte J d' Indy (A Desvaux), GIL Chaignon arr
- Eclipse Moriviere**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), G Dumont (D Thomas), G Dumont arr
- Emydear Nouvel**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, P Degroote (P Blot), F Dehez arr
- Edelweiss Daudaie**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (65^{1/2} k), V Le Roy (C Gabard), O Sauvaget arr
- 12 partants ; 25 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 210 €
9,5 long, 2 long, 3,5 long, 30 long, 13 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Mathieu Coutin, Mlle Sarah Fournier.
612 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
357 € Joseph Garin.
242 € Serge Tatar, Michel Santerre, Rudy Nerbonne, Remy Nerbonne.
114 € Ferdinand Raquin, Mme Marlene Raquin.
- Temps total : 05'04"81

1983 4286 PRIX TELENANTES

(Haies. - A réclamer)

3.900 m

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1782 **Dollar King GER**, h, b, 9 ans, par Kahyasi IRE et Dora Bella GER (Johan Cruyff GB), 68 k (65 k), (8.000), ♂, Yves Charier (B Berenguer), Y Fertillet (s) 1
- 1890 **Simba De Teillee**, h, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Lady De Mai (Michel Georges GB), 68 k (65 k), (8.000), ♂, Rene Guillerm (A Baudoin-Boin), S Gouyette 2
- 1816 **Badoudal**, h, bf, 11 ans, par Caballo Raptor CAN et Pierrebrune (Cadoudal), 70 k (66 k), (10.000), Jacques Seror (G Siffa), A Chaille-Chaille 3

	Curly D'Authie , h, np, 6 ans, (AQ), par Califet et Lady Brune (Video Rock), 72 k (68 k), (12.000), Ecurie Jean-Michel Carrie (T Andrieux), AS Pacault (s)	4
	Konigssar , h, gr, 6 ans, par Konig Turf GER et Elessar (Kendor), 70 k (67 k), (10.000), Marion (s) (H Bachelot), J Marion (s)	5
1456	Cash Game , h, 6 ans, (AQ), 68 k, (8.000), A Subileau (A Lotout), A Subileau	6
1712	Deexos D'Arree , h, 6 ans, 72 k (69 k), (10.000), R Bertin (P Moreau), R Bertin	7
1890	Pearl Daram , h, 8 ans, 68 k (65 k), (8.000), N Paysan (A Auchere), N Paysan	8
1902	Good Prince GER , h, 9 ans, 68 k, (8.000), A Bocquet (MA Dragon), S Foucher	arr
	Goldio , h, 7 ans, 68 k (64 k), (8.000), Mme C Braire (A Davodi), REMY Nerbonne	arr
	Insoumis , h, 6 ans, 68 k, (8.000), H Bourdeau (C Couillaud), Y Fertillet (s)	arr
1827	Marveloso GB , h, 10 ans, 68 k (67 k), (8.000), ♂, Suc. D Mescam (A Orain), M Mescam	arr
1847	Fourmetot , h, 5 ans, 68 k (65 k), (8.000), P Mulder (B Hubert), ML Mortier (s)	arr
	Sagehope , h, 7 ans, 68 k (65 k), (8.000), C Restout (K Carpentier), C Restout	arr
	14 partants ; 37 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 254 € 3/4 long, 4,5 long, 8,5 long, 8,5 long, encolure, 1,5 long, 16 long. 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €	
	Primes aux éleveurs : 792 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée. 396 € Brousseau Et Fils, Suc. Claude Brousseau. 156 € Yann Rougegrez, Pierre Rougegrez. 74 € Daniel Miloux, Mme Josiane Miloux.	
	Simba De Teillee , réclamé 8.201,00 € par son propriétaire.	
	Temps total : 05'04''94	
1984	PRIX V'LA PARAME (Haies)	3.900 m
	17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, cette année, gagné une course à obstacles. Poids : 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.	
	Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.	
	COURSE ANNULEE Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de la course, afin d'examiner les raisons pour lesquelles les jockeys, A. LOTOUT, C. GABARD, S. COLAS, Melle M. DEZOTEUX, A. DESVAUX, ont repris leurs chevaux devant les tribunes. Après examen du film de contrôle, il est apparu qu'un événement exceptionnel : le déclenchement inopiné de la sirène de l'ambulance qui suivait la course a induit le speaker a annoncé que la course était neutralisée. Un concurrent DOLBY MOME No4 monté par M.A. DRAGON a lui évité de sauter la haie des tribunes. S'apercevant de son erreur le speaker a annoncé qu la course n'était pas neutralisé, et les concurrents sont repartis. A l'arrivée plusieurs professionnels dont O. SAUVAGET sont venu se plaindre que cet incident de course avait eu un impact sur le comportement de leur cheval. En application de l'article No172, les Commissaires ayant estimé que le déroulement de l'épreuve a été perturbé par des circonstances exceptionnelles, ont décidé d'annuler la course et de la reporter à une date ultérieure.	
1985	PRIX DU CLUB DES GENTLEMENS-RIDERS ET CAVALIERES (Steeple-Chase. - Cavaliers et Gentlemen-riders)	4.300 m
	17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 8.500, ni reçu 18.000 (victoires et places). Poids : 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière. Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.	
1838	Uno Baie , h, b, 10 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et Ilari Du Misselot (Brezza), 72 k, Fertillet (s) (Mr F Tett), Y Fertillet (s)	1
1627	Varabad Du Buisson , h, b, 9 ans, (AQ), par Astarabad USA et Diane Du Buisson (Pot D'Or), 72 k, Ecurie des Dunes (Mr T Guineheux), P Quinton (s)	2
1881	Einulty , f, b, 7 ans, par Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER (Tauchsport GER), 66 k (68 k), Stephane Seignoux (Mr G Viel), Mme V Seignoux	3
1899	Bohio , h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Sainte Russy (Saint Des Saints), 71 k, ♂, Gerard Lecomte (Mr MAX Denuault), GER Lecomte	4
1903	Alkaprun , h, bf, 5 ans, par Al Namix et Kaprun GER (Waky Nao GB), 67 k (65 k), Yves Leroyer (Mr C Riou), T Poche	5
	5 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 663 €	

Eng. sup. : Alkaprun

11 long, 20 long, 1 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

612 € Auguste Guichard.

357 € Mme Eugene Masson, Earl Ecurie Globe Trotteurs.

242 € Haras D'Etreham, Eric Puerari.

114 € Mme Loic Malivet, Loic Malivet.

Temps total : 05'41''34

1986 4287 PRIX DOUX PRETENDER (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang) 3.800 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1025 **Evan De Marcigny**, h, gr, 4 ans, (AQ), par Lucarno USA et Quety De Marcigny [Fragrant Mix (IRE)], 70 k (66 k), Mme Magalen Bryant (B Berenguer), D Bressou

1764 **Elektra Du Brivet**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Idole De Pont Kerlo (Quitte Et Passe), 68 k, Laurent Berard (A Gasnier), J Boisnard (s)

1900 **Etre Français IRE**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Toledana (Protektor GER), 67 k, ♂, Emile-Lucien Desvaux (A Desvaux), EL Desvaux

1892 **Espoir Mome**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, A Le Clerc (s) (A Moriceau), A Le Clerc (s)

1809 **Efficace Allen**, h, 4 ans, (AQ), 69 k, PH Peltier (P Blot), PH Peltier

5 partants ; 18 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 251 €

12 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Daniele Paulhac, Gwenael Roulet.

612 € Mme Sylvie Crepin-Berard, Laurent Berard.

357 € A.v. Bloodstock, prime non attribuée.

Temps total : 04'56''20

Le 3 ELEKTRA DU BRIVET a été monté par ANGELO GASNIER en remplacement de MARC-OLIVIER BELLEY

FONTAINEBLEAU

0408 331

Mardi 27 novembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Nicolas LANDON - Emilie LENZI - Georges MORELL - Roger WINKEL

1987 4449 PRIX COLONEL BERNARD MARLIN (Steeple-Chase-Cross-Country. - Cavaliers et Gentlemen-riders) 4.600 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et les Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

1899 **Barbie Turix**, f, bf, 7 ans, (AQ), par Al Namix et First Union (Shafoun), 66 k, Didier Faivre (Mr F Tett), GIL Chaignon

1688 **Art Majeur**, h, b, 8 ans, (AQ), par Panoramic GB et Magenta (Cadoudal), 73 k (71 k), Alain Guenet (Mlle B Guenet), G Macaire (s)

1899 **Star Of Sunday**, h, b, 8 ans, par Sunday Break JPN et Lilli Star (Fly To The Stars GB), 73 k (71 k), ♂, Chemin & Herpin (s) (Mr R Lemiére), Chemin & Herpin (s)

1899 **Air De Teillee**, h, b, 8 ans, par Air Eminem IRE et Belle De Lyphard (Lyphard's Wish), 69 k, Leray (s) (Mr G Viel), E Leray (s)

1787 **Freemite**, h, al, 12 ans, par Freedom Cry GB et Kunigawa [Marchand De Sable (USA)], 68 k (66 k), ♂, Jean-Maurice Jouteau (Mr C Riou), JM Jouteau

1775 **Votre Honor**, h, 6 ans, 67 k, Mme C Coiffier (Mr T Guineheux), R Chatel (s)

1857 **Tabac D'Estruval**, h, 11 ans, (AQ), 77 k (73 k), A Sannier (Mlle C Prichard), A Sannier

1899 **Lione Des Cotieres**, f, 10 ans, 66 k, M Basset (Mr G Cottreau), R Chatel (s)

8 partants ; 21 eng. - Total des entrées : 1 274 €

1 long, 1 long, 16 long, 5 long, 8 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Gilles Chaignon.
756 € Michel Parreau-Delhote.
441 € Bernard Blot, Andreas Fehr.
299 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau.

Temps total : 06'07''00

1988 4447 **PRIX DES GORGES D'APREMONT** 3.850 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 11.000 avec prix de réclamation intermédiaires de 1.000 en 1.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000 : 1 k. par 1.000. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k., plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1939 4 **Elitburg**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Sageburg (IRE) et Vidi Des Mottes (Saint Des Saints), 72 k, (11.000), Ecurie Cerdeval (*T Beaurain*), GAB Leenders 1
- 1938 5 **Carlota**, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Yolaine (Astarabad USA), 70 k (67 k), (11.000), Andre Le Duff (*R Mayeur*), A Le Duff 2
- 1893 5 **My Pottinguer**, h, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Polemique (IRE) [Poliglote (GB)], 71 k (70 k), (10.000), Earl de la Vallee (*D Ubeda*), S Dehez (s) 3
- 1893 4 **Eronimo**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Way Of Light USA et Ore (Verbier), 70 k (67 k), (9.000), ♂, Planque (s) (*F Bayle*), J Planque (s) 4
- 1924 2 **Yellow Mellow**, f, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 66 k (63 k), (7.000), Marion (s) (*B Berenguer*), J Marion (s) 5
- 1938 **Go'n Win**, f, 4 ans, 69 k (68 k), (10.000), Ecurie Anjou Passion (*A Merienne*), J Marion (s) 6
- 1934 **Overland**, h, 4 ans, 69 k (66 k), (8.000), J Marion (s) (*E Metivier*), J Marion (s) **tbé**

7 partants ; 12 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 452 €

Eng. sup. : *Carlota, My Pottinguer*

3,5 long, 16 long, 1/2 long 3/4, 2 long, 7 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Ecurie Cerdeval.
612 € Albert Hosselet, Mlle Sandra Hosselet, Hubert Hosselet.
357 € Mme Sylvie Langlois, Baptiste Langlois, Alexandre Alain Langlois.
242 € Daniel Pironneau.
114 € Mme Valerie Saint-Palais, Haras de Plaisance.

Elitburg, réclamer 14.999,00 € par REMY MEDER.

Temps total : 04'43''70

1989 4443 **PRIX DE MACHERIN** 3.550 m
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 6.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1942 5 **Fally Jem**, f, bf, 3 ans, par Authorized IRE et Ballymena Lassie GB (Giant's Causeway USA), 69 k (66 k), ♂, Ecurie Saint Martin (*F Bayle*), C&Y Lerner (s) 1
- 1942 **Chichi One**, f, b, 3 ans, par Spirit One et La Chichina (Chichicastenango), 66 k, Mme Marie-Gabrielle Boudot (*L Phillipperon*), M Seror (s) 2
- 669 **Formule Magique**, f, al, 3 ans, par Network GER et Sanouva (Muhtathir GB), 66 k, Haras de Saint-Voir (*A de Chitray*), GAB Leenders 3
- 1772 3 **Saint Grace**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Ladies Vision (Turgeon USA), 69 k (65 k), Mme Henri Devin (*B Berenguer*), D Bressou 4
- 1861 5 **Mick Petra**, f, gr, 3 ans, par Vision D'Etat et Mick Cleopatre (Robin Des Pres), 70 k (67 k), Andre Blanpin (*T Blainville*), A Blanpin 5
- 1837 2 **Guadalcanal**, f, 3 ans, 67 k (66 k), Ecurie de L'Empereur (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 6
- Holy Ruler**, f, 3 ans, 66 k, A Decrion (*G Re*), J Bertran de Balanda (s) 7
- 1879 3 **Fleur De Romay**, f, 3 ans, 70 k (67 k), P Decouz (s) (*H Bachelot*), P Decouz (s) 8
- 1796 **Krola**, f, 3 ans, 69 k (66 k), G Blain (*AD Fouchet*), G Macaire (s) **arr**
- 1879 4 **Hera Of The Glade**, f, 3 ans, 67 k, PR Nicolas (*B Gelhay*), E Caroux **arr**
- Furidouce De Berce**, f, 3 ans, 66 k, C Brun (*M Farcinade*), ML Mortier (s) **arr**
- 1643 **Fiesta Delafayette**, f, 3 ans, (AQ), 66 k (65 k), S Dehez (s) (*B Meme*), S Dehez (s) **tbé**
- 12 partants ; 33 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 844 €
- Eng. sup. : *Furidouce De Berce, Fiesta Delafayette*
- 1 long, 1 long, 3/4 long, 10 long, 2,5 long, 15 long, 1 long.
- 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Scea Bissons.
720 € Emmanuel Le Roux.
420 € Haras de Saint-Voir, Didier Bertrand, Patrick Joubert.
285 € Mme Henri Devin.
135 € Mme Gaelle Albert, Luc Avril.

Temps total : 04'15''50

1990 4446 **GRANDE COURSE DE HAIES DE FONTAINEBLEAU** 4.200 m
(Haies)

29 000 € (13 920, 6 960, 4 060, 2 755, 1 305) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, en courses de haies, ni reçu, cette année, une allocation de 15.000, ni été classés, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, dans les trois premiers d'une course d'une dotation totale de 35.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- 1871 1 **Storm Of Saintly**, h, bf, 9 ans, par Saint Des Saints et The Storm [Garde Royale (IRE)], 67 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 1913 **Ultra Lucky**, h, b, 10 ans, par Arvico et Luckystar Du Frene (Perrault GB), 69 k, Eric Aubree (*K Dubourg*), E Aubree 2
- 1915 **Espoir Du Ninian**, h, al, 7 ans, par Le Houssais et Saleya (Maille Pistol), 68 k, Mlle Camille Predignac (*J Nattiez*), Mlle C Predignac 3
- Hell's Queen**, f, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Queen Margot (Muhtathir GB), 65 k, Xavier Kepa (*D Brassil*), FM Cottin (s) 4
- 1847 **Dors Dine**, f, bf, 5 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering (GB)], 69 k, Mlle Catherine Bigot (*M Farcinade*), B Beaunez 5
- 1741 **Zuckerprinz**, h, 5 ans, 67 k, Mme K Kaczmarek (*D De Clercq*), U Schwinn 6

6 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 913 €

Eng. sup. : *Espoir Du Ninian*

Sans motif : *Storminator*.

2 long, 3,5 long, 1,5 long, 6 long, 15 long.

13 920 € - 6 960 € - 4 060 € - 2 755 € - 1 305 €

Primes aux éleveurs :

2 088 € Jeannot Andt.
609 € Antoine Blanche.
413 € Mlle Kerry Ann Kepa, Mlle Auregann Kepa.
195 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin.

Temps total : 05'03''60

1991 4442 **PRIX TREMAILLE** 3.550 m
(Haies. - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 6.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1861 2 **Fox Trot**, h, b, 3 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimble), 70 k (67 k), Mme Patrick Papot (*AD Fouchet*), G Macaire (s) 1
- 1861 3 **L'Or De Trezy**, h, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Foreign Raider IRE (Lend A Hand GB), 67 k (66 k), Pascal Deshayes (*D Ubeda*), Mlle Y Vollmer 2
- 622 5 **Fantastique Cotte**, h, bf, 3 ans, par Nom De D'La et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 67 k, Terry Amos (*K Dubourg*), G Macaire (s) 3
- Ivo GER**, h, b, 3 ans, par Areion GER et Ivowen USA (Theatrical IRE), 66 k, Stall Biancolino (*J Faltejssek*), P Vovcenko 4
- Princemax**, h, bf, 3 ans, par Saint Des Saints et Princesse Winner (Astarabad USA), 66 k (64 k), Hubert Monier (*M Camus*), A Boisbrunet (s) 5
- 1940 **Forago De Berce**, h, 3 ans, 66 k (65 k), Ecurie Michael Rizieri (*A Merienne*), ML Mortier (s) 6
- 1557 4 **Bopolo**, m, 3 ans, 66 k (63 k), J Hodiesne (*T Blainville*), P Leblanc 7
- Birdie**, h, 3 ans, 66 k (62 k), T Castanheira (s) (*T Hautbois*), T Castanheira (s) **arr**
- 1523 **Shamalcoeur**, m, 3 ans, 66 k, E Espanet (*M Farcinade*), E Espanet **arr**
- 9 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 630 €
- Eng. sup. : *Forago De Berce*
- Sans motif : *Full Aux Rois*.
- 3 long, courte encolure, 10 long, 1/2 long 3/4, 12 long, loin.
- 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 440 € Haras du Hoguenet.
720 € Eric Feurtet.
420 € Georges Richardot.
285 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.
135 € Mathieu Daguzan-Garros, Mme Francis Montauban.
- Temps total : 04'20''00

1992 4448 PRIX COMPAGNIE LES ARLEQUINS - GRAND STEEPLE-CHASE DE LA SOLLE 4.400 m
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

40 000 € (18 000, 8 800, 5 200, 3 600, 2 000, 1 400, 1 000) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chases, ni reçu une allocation de 15.000, ni été classés 2ème d'une course d'une dotation totale de 35.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +14.

1755 ⁴ **Chez Pedro IRE**, h, gr, 6 ans, par Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE (Roselier), 71 k (67 k), Mme Patrick Papot (*B Berenguer*), D Bressou 1

1897 ⁴ **Surely Try**, h, b, 8 ans, par Prince Kirk (FR) et Carmen Tonic (Double Bed), 69 k, Ecurie Etoile N.v. (*S Paillard*), Mme I Pacault 2

1857 ⁶ **Bendidon**, h, b, 8 ans, par Enrique (GB) et Crystal Clara [Northern Crystal (GB)], 68 k (65 k), Nicolas Paysan (*A Auchere*), N Paysan 3

1874 **Detente**, f, np, 5 ans, (AQ), par Network GER et Parallele (Video Rock), 72 k, Mme Michele Juhen-Cypres (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 4

1701 ² **Valseur De Sarti**, h, b, 9 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Hopala (Shafoun), 67^{1/2} k, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 5

1897 ¹ **Mona Louisa**, h, b, 5 ans, par Hannouma (IRE) et Lovely Sea [Bering (GB)], 71^{1/2} k (67^{1/2} k), Serge Stempniak (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 6

1914 **Cime D'Huez**, f, b, 6 ans, (AQ), par Le Balafre et L'Or D'Huez (Lute Antique), 70 k, Hubert Vieux-Pernon (*T Blainville*), P Leblanc 7

1941 ⁴ **Alpagueur**, h, 10 ans, 70 k, A Le Duff (*J Nattiez*), A Le Duff 8

1857 **Amiral Daudaie**, h, 8 ans, (AQ), 63 k (62 k), Mlle S Fournier (*B Moreaux*), Mlle S Fournier 9

1824 ¹ **Dourdour**, h, 6 ans, 70 k, L Monnet (*R Julliot*), L Carberry (s) tbé

1846 **Plaisir Fou**, h, 8 ans, 64 k (65 k), S Leroty (*G Re*), J Bertran de Balanda (s) tbé

11 partants ; 30

€

12 long, 8 long, 4 long, 3/4 long, 2,5 long, 3/4 long, 3/4 long, 5 long.

18 000 € - 8 800 € - 5 200 € - 3 600 € - 2 000 € - 1 400 € - 1 000 €

Primes aux éleveurs :

2 700 € Sean Harnedy, prime non attribuée.

1 320 € Haras de Mirande.

780 € Scea Neuville.

540 € Mme Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.

300 € Claude Pestour, Mme Nelly Pestour.

210 € Ecurie Kura.

150 € Hubert Vieux-Pernon, Jean-Pierre Canu.

Temps total : 05'15''30

1993 4444 PRIX DE LA GROTTE DES ERMITES 3.550 m
(Haies. - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1845 ⁵ **Elisezmoi**, h, gf, 4 ans, par Lord Du Sud et Diva De La Borie (Bonnet Rouge), 69 k (67 k), Ecurie Barnum Iii Sarl (*M Camus*), A Boisbrunet (s) 1

1798 **Papywhite**, h, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Triki Miki (Della Francesca USA), 68 k (67 k), Alain Haddad (*B Meme*), S Dehez (s) 2

541 **Monte Gordo**, h, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Polychrome [Bering (GB)], 67 k (64 k), Hyperion Sarl (*M Chailloleau*), E Clayeux (s) 3

1894 **Surlaseine Sizing**, h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Fleche Du Logis (Slickly), 67 k, Suc. Alan Potts (*G Re*), J Bertran de Balanda (s) 4

1900 ³ **Wichita Heriniere**, h, al, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Carless Heriniere (Robin Des Pres), 68 k, Charles Lecrivain (*MA Dragon*), C Lecrivain 5

Tino Roli, h, 4 ans, 67 k (66 k), A Chaille-Chaille (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 6

1863 **Ange Ou Demon**, h, 4 ans, 67 k (64 k), C Schmitzer (*T Blainville*), C Schmitzer 7

Dagamor GER, h, 4 ans, 67 k, CJ Edwards (*A de Chitray*), GAB Leenders 8

1863 ³ **Leo Fantastico GER**, h, 4 ans, 69 k, Lucky Service (*J Faltejssek*), Mme P Bastova 9

1863 **Apple's Lucky**, h, 4 ans, 67 k, P Coveliers (*THO Gillet*), E Clayeux (s) arr

1699 **Emir Gueulatis**, h, 4 ans, (AQ), 68 k, C Ligerot (*B Gelhay*), C Ligerot tbé

1690 **Eli Blues Dalex**, h, 4 ans, 67 k, T Boivin (*L Solignac*), T Boivin tbé
12 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 330 €

Eng. sup. : *Papywhite*

cas particulier : *Esprit De Quartier*.

7 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 1,5 long, 1/2 long, 5 long, 7 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Emmanuel Clayeux.

720 € Alain Haddad.

420 € Hyperion Sarl, Kais Mbarek.

285 € Suc. Paul-Claudius Chartier.

135 € Ecurie Emile Blandeau.

Temps total : 04'21''40

1994 4445 PRIX DE LA FONTAINE AUX BICHES - BERNARD SECLY 3.550 m
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1734 ⁵ **Eccetera**, f, b, 4 ans, (AQ), par Fuisse et Indecise (Cyborg), 68 k (65 k), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) 1

551 **Elite D'Estruval**, f, b, 4 ans, (AQ), par No Risk At All et Rose D'Estruval (Lavirco GER), 67 k, Mme Bernard Le Gentil (*K Dubourg*), G Macaire (s) 2

1814 ⁶ **L'Astalina**, f, bf, 4 ans, par Coastal Path GB et L'Astina (Astarabad USA), 72 k (68 k), Vincent Le Roy (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 3

1644 **Elle Est Sacree**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Aventure Sacree (Lavirco GER), 67 k, Ecurie Magnien (*A de Chitray*), GAB Leenders 4

1849 ² **Miss Mome**, f, gr, 4 ans, par Montmartre et Allez Loulou (FR) (Mark Of Esteem IRE), 68 k, Fabien Cailler (*E Chazelle*), JUL Phelippon 5

1849 **Epsilane**, f, 4 ans, (AQ), 67 k (66 k), C Dubourg (*P Dubourg*), C Dubourg 6

19 **Arizona Dreams**, f, 4 ans, 69 k (65 k), Mme C Namuroy (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 7

Kevine Katoune, f, 4 ans, 67 k (64 k), G Doyen (*N.W O'Driscoll*), G Doyen 8

Easymix, f, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault 9

Elle, f, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), Ecurie Mirande (*C Sagot*), Mme I Pacault 10

1849 ³ **Maola**, f, 4 ans, 70 k, D Miquel (*J Lebrun*), G El Baz arr

1863 **Ehmapoule**, f, 4 ans, (AQ), 68 k, D Chachignon (*B Gelhay*), E Vagne (s) arr

1908 ⁵ **Kallipso**, f, 4 ans, 67 k (64 k), A Junk (s) (*F Bayle*), A Junk (s) arr

1900 **Enaurisk**, f, 4 ans, 67 k, Y Fouchard (*E Bureller*), F Hayeres (s) tbé

1690 ⁴ **La Provence GER**, f, 4 ans, 67 k, Mme K Harms (*J Faltejssek*), Mme K Harms tbé

15 partants ; 28 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 288 €
encolure, 3,5 long, 4 long, 1,5 long, 3/4 long, 12 long, 4 long, 5,5 long, 20 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Francois-Marie Cottin.

720 € Mme Bernard Le Gentil.

420 € Philippe Desmard, Francois Belmont.

285 € Charles Magnien.

135 € Fabien Cailler.

Temps total : 04'15''90

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

A Lougie, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Stoa IRE, **1912/6**

A Part, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Apparence (IRE), 1981

A Posteriori, h, 8 ans, (AQ), Michel Georges GB et Kinshasac, **1977/2**

Absteme, h, 8 ans, (AQ), Maille Pistol et Juventa, 1971

Achour, h, 7 ans, Limnos JPN et Jolie Menthe, 1913

Acta Est Fabula, f, 3 ans, Turgeon USA et Margerie, 1942

Adamara, f, 4 ans, Shakespearean IRE et Adulaire, **1924/5**, **1967/4**

Adequito, h, 5 ans, Deportivo GB et Venta, **1964/7**

Aguacaliente Aa, f, 3 ans, (AC), Martaline GB et Aiwood De Bordes, 1916

Ahelia, f, 8 ans, My Risk et Bleu D'Azur, 1902

Air De Teillee, h, 8 ans, Air Eminem IRE et Belle De Lyphard, **1987/4**

Akawy, h, 10 ans, Malinas GER et Star Bahia, 1951, **1971/3**

Akha Du Mathan, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Jeapano, **1949/2**

Akiday, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Greenaki, **1904/3**

Al Clay, h, 6 ans, American Post GB et Ile De See, **1933/4**

Al Nafleur Du Lia, f, 3 ans, (AC), Al Namix et Fleur Du Lia, 1916

Al Roc, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Al Cov, **1977/4**

Alary, h, 8 ans, (AQ), Dream Well et Cate Bleue, **1914/5**

Alcinger, h, 6 ans, Racinger et Morena Du Moulin, 1926

Alichan Doree, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Surprise Doree, 1944

Alkaprun, h, 5 ans, Al Namix et Kaprun GER, 1903, **1985/5**

All Together, h, 7 ans, Zambezi Sun GB et Mareha IRE, **1933/2**

Allee Sat, h, 3 ans, Satri IRE et Blonde Cleville, 1927, **1981/3**

Allegro Des Isles, h, 8 ans, (AQ), Network GER et Nylia Des Isles, **1914/3**

Almiburg, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Almilea GER, 1953

Alna Top, f, 3 ans, Al Namix et Top Ling, **1973/4**

Alpagueur, h, 10 ans, Bonbon Rose et Muleta, **1941/4**, 1992

Always Magic, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Magic Poline, 1911

Always Mist, h, 3 ans, Martaline GB et Skellig Mist, **1909/4**

Amateur Gemmois, h, 8 ans, Princeton et Celina Up, 1936

Amenon, h, 3 ans, Saint Des Saints et La Couetrie, **1911/4**

American Master, h, 4 ans, American Post GB et Maitresse, 1979

Amerix, h, 9 ans, Carlotamix et Sindella (IRE), 1905

Amiral Daudaie, h, 8 ans, (AQ), Kotky Bleu et Lys'ka Du Moulin, 1992

Amour Du Mathan, f, 3 ans, Saint Des Saints et Swahilie Du Mathan, **1950/2**

***Andaros GER**, h, 6 ans, Midships USA et Anwilka GER, 1941

Ange Ou Demon, h, 4 ans, Dark Angel IRE et Adamantina, 1993

Angel Darkness, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Shaimix, **1917/2**

Anio, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Stari, **1912/5**

Another One, h, 3 ans, Slickly Royal et Isula Di Isula (IRE), 1909

Anouma Freedom, h, 7 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, **1915/1**

Apple's Lucky, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Silver For Apple's, 1993

Arin, f, 3 ans, Falco USA et Thiva USA, 1973

Arizona Dreams, f, 4 ans, Muhtathir GB et Speed Des Monceaux, 1994

Armykevi, h, 3 ans, Army King et Tamkevi, 1980

Arnoking, h, 3 ans, Army King et Arnaque, 1981

Art Majeur, h, 8 ans, (AQ), Panoramic GB et Magenta, **1987/2**

Artemidor, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Polynikova, **1979/7**

Asdesmar, h, 8 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, **1926/5**

Asfaloth, h, 9 ans, Dream Well et Horanella, 1968

Assad Lawal, h, 3 ans, Bernebeau et Tardoune, 1937

Astridlande Aa, f, 5 ans, (AC), Saint Des Saints et Keenlande, **1917/1**

Athena Du Berlais, f, 3 ans, Martaline GB et Wendy Du Berlais, **1954/2**

Aurfevre Aa, f, 5 ans, (AC), Le Balafre et L'Auriebatoise, **1906/3**

Aya Gold, f, 4 ans, Deportivo GB et Pepite Dancer (IRE), **1919/3**

Ayurveda, f, 6 ans, Centennial IRE et Al Wathba, 1948

Azucardel, h, 7 ans, Della Francesca USA et Azucar IRE, 1958

Azur Du Sap, f, 8 ans, (AQ), Al Namix et Nuit De Perray, 1936

B

Baby Boy, h, 7 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Miss D'Angron, **1976/7**

Baby Doll, f, 4 ans, Doctor Dino et Lady Morgane (IRE), **1966/1**

Babygnac, f, 3 ans, Spider Flight et Zarinka, **1942/4**

Bacara Des Bois, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Equatoriale, 1948

Back To Bresil, f, 5 ans, Muhtathir GB et Miss Recife (IRE), 1941

Badoudal, h, 11 ans, Caballo Raptor CAN et Pierrebrune, **1983/3**

Balling Roi, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Reine De Rome, 1945

Ballinsco, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Pascolie, **1904/1**

Bally Stone, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Backstone Slate, 1966

Balsamique, h, 7 ans, (AQ), Daramsar et Goguette II, 1902

Banonito, h, 7 ans, (AQ), Honolulu IRE et Manonito, 1959

Barbie Turix, f, 7 ans, (AQ), Al Namix et First Union, **1987/1**

Bargain, h, 7 ans, Goldneyev USA et Medanik, 1977

Barleda, f, 7 ans, (AQ), Silver Cross et Princesse Garuda, **1926/2**

Baron Du Seuil, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Nistabelle, 1947

Baronne D'Anjou, f, 5 ans, Epalo GER et Xistu, **1945/4**

Be Free, f, 4 ans, Zizany IRE et Freedom At Last IRE, **1938/1**

Beau Nom, h, 6 ans, Racinger et Borgia Lasso, **1947/2**

Beaute Promise, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, 1913

Beautiful Secret, h, 3 ans, Agent Secret IRE et Brouhaha, **1940/4**

Beauty Du Breuil, f, 7 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, 1971

Beauty Maria, f, 10 ans, Bernebeau et Samba Maria, **1918/2**

Bebe D'Or, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Benefique, **1960/1**

Bel Apsis, h, 3 ans, Apsis GB et Toutonne, **1911/1**

Belle Madrik, f, 7 ans, Simplex et Galanthe, 1931

Belmix De Joy, f, 7 ans, (AQ), Al Namix et Ophelie De Joy, **1914/2**

Bendidon, h, 8 ans, Enrique (GB) et Crystal Clara, **1992/3**

Bergerac, h, 5 ans, Spirit One et New Simardiere, **1978/4**

***Bergmond GER**, h, 3 ans, Kamsin GER et Boa Vista GER, 1927

Berjou, h, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE, **1979/5**

Bernardo Bellotto (IRE), h, 3 ans, Declaration Of War USA et Dealbata (IRE), **1956/2**

Bien Ne, h, 7 ans, (AQ), Bering (GB) et Rosaville, 1918

Big Turtie, f, 6 ans, Buck's Boum et Creme Veloutee (IRE), 1902

Biloute De Houelle, h, 10 ans, Roli Abi et Kassite, 1947

Bimbo De Candale, f, 7 ans, (AC), Greengroom et Octane De Pimbo, **1918/4**

Birdie, h, 3 ans, Motivator GB et Egypt Moon (GB), 1991

Black Pearl Tavel, f, 7 ans, (AQ), Al Namix et Quiza, **1926/1**

Blasimon, h, 4 ans, Soave GER et Fonaba (GB), **1974/2**

Blazing Mystery, h, 4 ans, Naaqoos (GB) et Mahyara, 1924

Blue Crystal, h, 3 ans, Blue Bresil et Crystale De France, 1952

Blue Discover, h, 9 ans, Discover D'Auteuil et Little Blue, 1921

Blue's Brother, h, 3 ans, Smadoun et Fanny Princess, 1980

Bob And Co, h, 7 ans, (AQ), Dom Alco et Outre Mer, 1978

Boeing Du Bara, h, 7 ans, (AQ), Crillon et Full Of Wisky, 1921

Bohio, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Sainte Russey, **1985/4**

***Bolt Of Lightning IRE**, h, 3 ans, Canford Cliffs IRE et A Good Year IRE, 1909

Bonheur De Grain, h, 7 ans, (AQ), Balko et Jasmine Des Rouger, 1902

Bonita Du Luy, f, 3 ans, Saint Des Saints et Whitney Du Berlais, **1942/3**

Bopolo, m, 3 ans, Hello Sunday et Minali, 1991

Borago De Berce, h, 7 ans, Enrique (GB) et Maracay, **1977/7**

Boston Emery, h, 3 ans, Denham Red et La Berciere, **1940/1**

Bothoa, h, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Rose Of Egypte, **1981/5**

Boy Burg, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Bozoulaise, 1961

Brazil De L'Orme, h, 3 ans, Blue Bresil et Lolita De L'Orme, **1909/1**

Breton D'Amour, h, 5 ans, Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE, 1903

Brionnais, h, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Une Pivoine, **1968/1**

Broken Diamond, f, 3 ans, Diamond Green et Broken And Go, **1909/3**, 1943

Brother Bernard, h, 3 ans, Authorized IRE et Wivenhoe UAE, **1960/4**

Bucefal, h, 7 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Miryade, 1977

Buck's Bahkbook, f, 4 ans, Martaline GB et Buck's Brook, **1908/1**

Bunny Flight, f, 3 ans, Ballingarry IRE et Karly Flight, 1901

Burrows Meadow, f, 3 ans, Masterstroke USA et Condoleezza, **1943/5**

Butterfly Du Mou, h, 7 ans, (AQ), Daramsar et Kaline Du Mou, **1918/1**

Byzance Du Berlais, f, 3 ans, Martaline GB et Bonita Du Berlais, **1973/2**

C

C'Est Le Bouquet, h, 6 ans, Coastal Path GB et Radio Saint Voir, **1962/1**

C'Artist Maulde, h, 6 ans, (AQ), Maximum Security (IRE) et Ondine De Brejoux, **1921/4**

Caboy, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Cadouya Girl, 1959

Cachaca Macalo, f, 6 ans, (AQ), Buck's Boum et Pepete Des Roses, 1977

Cafertiti, h, 6 ans, (AQ), Fairly Ransom (USA) et Ofertiti, 1977

Calinzana, f, 4 ans, Zanzibari USA et Calling All Angels, 1963

Calixel, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Maldives, **1951/2**

Call Hector, h, 7 ans, Speedmaster GER et Free Girl, 1902

Calune, f, 6 ans, (AQ), Balko et Marianne, 1902

Camille De Guye, f, 6 ans, (AQ), Buck's Boum et Penelope De Guye, 1902

Candivol, h, 6 ans, (AQ), Candidate GB et Kivole, 1923

Candos, h, 4 ans, Rajsaman et Scapegrace (IRE), 1979

Canitie, f, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita, 1959

Cannyon, h, 6 ans, (AQ), Al Namix et Nonita De Clerval, **1923/3**

Cantate Mag, f, 6 ans, Kapgarde et Jane Des Tilleuls, **1948/4**

Carabin De Balme, h, 6 ans, Solar One et Calyptol, **1959/2**

Carioca Du Wal, f, 4 ans, Blue Bresil et Waldouma, 1938

Carla De Touzaine, f, 6 ans, (AQ), Network GER et Narcisse De Touzai, 1948

Carlota, f, 4 ans, Enrique (GB) et Yolaine, **1938/5**, **1988/2**

Carmen Du Berlais, f, 4 ans, Saint Des Saints et Clea Du Berlais, **1912/2**

Carnet D'Or Sivola, h, 6 ans, Assessor IRE et None De Sivola, **1931/2**

Cash Game, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Fasteline, 1983

Castanella, f, 3 ans, Martaline GB et Happy Fellow, **1942/2**

Castel Roque, h, 6 ans, Saint Des Saints et Bible Gun, **1902/3**

Cat Tiger, h, 4 ans, Diamond Boy et Miss Canon, **1974/1**

Cayo De Pail, h, 9 ans, Astarabad USA et Peremption, **1913/5**

Cayras Star, h, 4 ans, Kapgarde et Cayras Style, **1904/4**

Celebre D'Allen, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Revoltee, **1914/1**

Celle D'Ange, f, 6 ans, (AQ), Turgeon USA et Reine D'Ange, 1951

Celtic Dream, h, 6 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Soleiade, **1933/5**

Celtino, h, 7 ans, Doctor Dino et Celtic Air, **1959/1**

Celtior, h, 6 ans, Racinger et Gazelle De Nuit, **1905/4**, 1964

Centenys, h, 6 ans, Centennial IRE et Faline Du Rocher, 1971

Cepourpapa, h, 4 ans, Puit D'Or IRE et Paciflore Deo, 1924

Cesar De Pretot, h, 6 ans, (AQ), Kap Rock et Nesaboudka, **1921/3**

Chabalko, h, 6 ans, Balko et Chamberkoe, 1977

Chahuteur, h, 6 ans, (AQ), Saint Des Saints et Redowa, **1962/2**

Chalm, f, 6 ans, Nickname et First Elorn, **1964/5**

Channel Baie, f, 6 ans, Crillon et Jade Rheinberg GER, **1902/5**

Chanson Ecossoise, f, 6 ans, (AQ), Fado et Kel Ecossoise, **1915/3**

Chant Sacre, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Iowa Sacree, **1920/2**

Chantillo, f, 4 ans, Martillo GER et Chantico, **1930/5**

Charlottchope, f, 6 ans, Deportivo GB et Zaliana, 1968

Charly Du Breuil, h, 6 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, **1968/4**

Charly Malpic, h, 6 ans, (AC), Full Of Gold et Ashtar, 1964

Charmyra, f, 6 ans, Protektor GER et Myragentry, 1921

Cheb De Kerviniou, h, 8 ans, Tiger Groom GB et Muhtatene, **1977/3**

***Chez Pedro IRE**, h, 6 ans, Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE, **1992/1**

Chicachica, f, 3 ans, Chichi Creasy et La Biriquina USA, 1942

Chichi One, f, 3 ans, Spirit One et La Chichina, 1942, **1989/2**

Chloe Triomphe, f, 6 ans, Cima De Triomphe IRE et Koree, **1964/4**

Choeur De Saint, h, 3 ans, Saint Des Saints et Shahwarda, 1955

Christamely, h, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Stranraer, **1937/4**

Christo Du Reponet, f, 6 ans, (AQ), Kap Rock et Orphee Du Moulin, 1971

Ci Blue, h, 6 ans, Blue Bresil et Comme Ci (IRE), **1913/6**

***Cicalina GER**, f, 4 ans, Santiago GER et Concetta GER, **1974/3**

Cime D'Huez, f, 6 ans, (AQ), Le Balafre et L'Or D'Huez, 1914, **1992/7**

Cinquante Et Une, f, 5 ans, Fuisse et Linaving, 1947

Circe Du Lin, f, 6 ans, Protektor GER et Razzia Du Lin, 1920

Classing, f, 6 ans, (AQ), Passing Sale et Lalie, **1920/4**

Classique, f, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Indecise, **1914/4**

Cleny, h, 6 ans, Clety et Syvanie, 1977

Clever City, f, 6 ans, (AQ), Ungaro GER et Star City, 1923

Coeur De Brume, h, 6 ans, Saint Des Saints et Mabelle Lescribaa, **1920/1**

Colibri, h, 6 ans, (AQ), Nickname et Running Kelly, 1968

Colonel D'Aumont, h, 6 ans, Nickname et Etoile Du Bosa, **1931/1**

Comme Maman, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Merci Pierji, **1908/2**

Cool Me Down, h, 3 ans, Martaline GB et Pina, 1956

Cooper Des Ongrais, h, 6 ans, Crillon et Jolie Note, **1921/2**

Coper Baie, h, 6 ans, (AQ), Corri Piano et Loi Lan D'Ox, 1968

Coramix, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Flora D'Engilbert, 1933

Corazones, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Celine Mon Coeur GER, **1958/3**

***Cosmic Empire GER**, h, 4 ans, Samum GER et Cosmic Collisions (GB), 1900

Cote D'Azur, f, 6 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Reflexion, **1913/2**

Cousin Germain, h, 6 ans, (AQ), Protektor GER et Mousse Des Bois, **1959/4**

Crystal Beach, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Hatilade, **1976/2**

Crystal Money, f, 4 ans, Fuisse et Mont Doree, 1938

Curly D'Authie, h, 6 ans, (AQ), Califet et Lady Brune, **1983/4**

Cuzco De Pinguilu, h, 6 ans, Turgeon USA et Rainbow Muhtatir, **1951/4**

Cybor Del'rais, h, 5 ans, Monitor Closely IRE et Cyborria, **1903/4**

D

D'Ou Viens Tu, h, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Polka Rose, 1933

Dadifete, f, 5 ans, (AQ), Califet et Non Dadi, **1935/1**

Dag Blue, h, 5 ans, (AQ), Candidate GB et Reveuse Blue, **1903/1**

***Dagamor GER**, h, 4 ans, Adlerflug GER et Dawn GER, 1993

Daguet D'Oudairies, h, 5 ans, (AQ), Irish Wells et Quinine, 1910

Daisy Des Ongrais, f, 5 ans, Crillon et Opale Des Ongrais, 1948

Dakar, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Marie D'Anjou, **1910/4**

Dame Sacre, f, 5 ans, (AQ), Laverock IRE et Sacree, **1919/2**

Dame Wal, f, 5 ans, Astronomer Royal USA et Beautywal, **1915/4**

Dancer Smart, h, 5 ans, Kapgarde et Wonder Pile, **1970/5**

- Dandy De Foj*, h, 5 ans, (AQ), Dragon Dancer GB et Lacea De Foj, 1923
- Dansili Prince**, h, 5 ans, Zambezi Sun GB et Queen Poline, **1964/2**
- Danzar*, h, 5 ans, (AQ), Noroit GER et Romane Du Mou, 1903
- Dareska Mome*, h, 5 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Grande Mome, **1923/4**
- Dargant**, h, 5 ans, Dark Moondancer GB et Vague Rouge, **1905/3**
- Darhagreti**, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Darasa, **1965/2**
- Darling Collonges*, f, 5 ans, (AQ), Astarabad USA et Quadrette Collonge, **1936/3**
- Dashing Filly*, f, 5 ans, (AQ), Martaline GB et Nympe De Sivola, **1941/3**
- Dauteuil Precieux*, h, 5 ans, (AQ), Balko et Quennie Star, **1946/4**
- Daxxolem's*, h, 5 ans, (AQ), Axxos GER et Princiyane, **1922/2**
- Dayspring**, h, 9 ans, Adieu GER et Maraphil, 1947
- Decret*, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Science Fiction, 1977
- Deesse D'Arzembouy*, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Laurence, **1918/5**
- Deexos D'Arree**, h, 6 ans, Axxos GER et Delightful Dawn GER, 1983
- Denniston*, h, 5 ans, (AQ), Solon GER et Perrine Ferriere, **1935/5**
- Deo Gratiis**, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa, **1905/2**
- Deriganou*, h, 5 ans, (AQ), Kandidate GB et Ismenie, **1915/5**
- Derive**, h, 5 ans, Diamond Green et Altane, **1903/5**
- Dermier Cri*, h, 5 ans, (AQ), Soldier Of Fortune IRE et Sans Histoire, **1910/2**
- Derniere Minute**, f, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Necessaire, 1948
- Desirs Des Blaises*, h, 5 ans, (AQ), Lucarno USA et Loutre, 1971
- Detente*, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Parallele, **1992/4**
- Deux De Croixnoire**, h, 8 ans, Muhaymin USA et Chande Sisi, 1947
- Dexter Berry*, h, 5 ans, (AQ), Desir D'Un Soir et Princesse Du Cher, **1923/5**
- Diablo Aa*, h, 5 ans, (AC), Ragtime Pontadour et La Sagra, **1919/1**
- Diamond Charm**, h, 9 ans, Kahyasi IRE et Discret Charm, 1977
- Diane Du Chenet**, f, 5 ans, Irish Wells et Mine Lointaine, **1903/2**
- Dicla*, f, 5 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Reghane, 1968
- Dieu Vivant*, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Panique Pas, 1946
- Digny**, h, 7 ans, Lugny et Dicsa, 1968
- Dindin*, h, 5 ans, (AQ), Balko et Taguy Star, **1977/6**
- Dinette De Ballon**, f, 6 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, **1964/1**
- Diofra Du Gouet**, f, 5 ans, Kappgarde et Lit (IRE), 1951
- Disco Du Rib**, h, 5 ans, Kappgarde et La Ribardonne, 1926
- Diva Des Obeaux**, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Dendhera, **1927/4**
- Diva Noir**, f, 5 ans, Buck's Boum et Samba D'Allier, 1903
- Divine D'Alene*, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Passion D'Alene, **1946/5**
- Divine De Thaix*, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Star'ela, **1948/1**
- Divine Vision**, f, 5 ans, Vision D'Etat et Velvet Glove UAE, **1948/5**
- Dixit Des Issards*, f, 5 ans, (AQ), Kaldounevees et Queserasera, **1910/3**
- Dixit Du Granit*, h, 5 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Reine Du Granit, **1923/2**
- Djagble**, h, 7 ans, Astarabad USA et Three Well, 1977
- Djazz De Loued*, h, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Malyciane, **1970/2**
- Djin De La Roque**, h, 5 ans, Cut Quartz et Belle Saga, **1970/4**
- Doctor Chalnetta**, f, 4 ans, Doctor Dino et Maharina, 1939
- Doctor Jivago*, h, 5 ans, (AQ), Vespone IRE et Liesse De Marbeuf, **1947/4**
- *Dollar King GER**, h, 9 ans, Kahyasi IRE et Dora Bella GER, **1983/1**
- Dom Kaki**, h, 9 ans, Khalkevi IRE et Dona Amande, **1971/4**
- Dom Valcour**, h, 9 ans, Maille Pistol et Princesse Dom, 1902
- Domino Du Raynal A*, h, 4 ans, (AC), Grey Risk et Dirladada, **1906/5**
- Don Du Jour**, h, 5 ans, Konig Turf GER et Cadinka, **1968/2**
- Donne Moi Envie**, f, 5 ans, Buck's Boum et Joonayh GB, 1932
- Donskoye*, h, 5 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Urane De Ferbet, 1968
- Doralou Des Bordes**, h, 5 ans, Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes, **1951/3**
- Dors Dine**, f, 5 ans, Buck's Boum et Spice, **1990/5**
- Dosca D'Airy*, f, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Posca D'Airy, 1948
- Doitore**, h, 6 ans, Doctor Dino et Turbotiere, 1977
- Double Voie**, h, 6 ans, Coastal Path GB et Peggy Pierji, **1971/1**
- Douce Alex*, f, 5 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Pegase Des Roses, **1931/3**
- Dourdour**, h, 6 ans, Redback GB et La Bezizais, 1992
- Doux Dingue*, h, 5 ans, (AQ), Denham Red et Harielle II, **1910/1**
- Dranov*, h, 5 ans, (AQ), Sholokhov IRE et Nouvelle Zelande, **1932/5**
- Dream Of Storm**, f, 3 ans, Falco USA et Like A Storm (IRE), 1942
- Du Coin De L'Oeil*, f, 5 ans, (AQ), Lucarno USA et Rocroi, **1945/3**
- Duchesse De Launay**, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Princesse Du Soir, **1902/2**
- Duloupo**, h, 3 ans, Loup Breton (IRE) et Dulcamira, 1960
- Dulsao**, h, 3 ans, Blue Bresil et Cafe Blum, **1952/5**
- Dundee*, h, 5 ans, (AQ), Balko et Septland, **1923/1**
- Dune De Coeur*, f, 5 ans, (AQ), Epalo GER et Pole Position Borg, 1923
- Duvindivin**, h, 4 ans, Slickly Royal et Panika, 1966

E

- E'Tcharlie*, f, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Roxane Du Montceau, **1982/5**
- Earlish De Grugy*, f, 4 ans, (AQ), Full Of Gold et Girlish, **1957/2**
- Easy Break**, f, 3 ans, Sunday Break JPN et Entre Deux Mers, 1981
- Easy De La Thinte*, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Tebel De La Thinte, 1934
- Easy Klass*, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Leathou, 1982
- Easymix*, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Pas De Bal, 1994
- Easysland*, h, 4 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Island Du Frene, 1922
- Ebonite*, f, 4 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Tamise, **1975/6**
- Eccetera*, f, 4 ans, (AQ), Fuisse et Indecise, **1994/1**
- Echiquier*, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Regate, **1972/5**
- Echo Baie**, h, 4 ans, Crillon et Reine Quest (IRE), 1900
- Echo Sacre*, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Legende Sacree, **1972/1**
- Eclipse Moriviere*, h, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Pashka, 1982
- Edalka De Kerker**, f, 4 ans, Voix Du Nord et Quadalka De Kerker, **1904/2**
- Eddy De Balme**, h, 4 ans, Cachet Noir USA et Tikiti De Balme, **1974/6**
- Eddy's Raya*, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Tali Des Obeaux, **1939/2**
- Edelweiss Daudaie*, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Sydney Australia, 1982
- Edgeoy*, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Ireland, **1974/4**
- Effendi**, f, 3 ans, No Risk At All et Nantilde, 1901, **1950/3**
- Efficace Allen*, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Etoile D'Or II, 1986
- Effix De Brion*, h, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Reunion A Brion, 1982
- Egencia*, f, 4 ans, (AQ), Born King JPN et Premiss Du Gueslan, 1966
- Ehmapoule*, f, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Roulmapoule, 1994
- Eho Bebe**, h, 4 ans, Della Francesca USA et Solene Des Landes, **1924/4**
- Einulity**, f, 7 ans, Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER, **1985/3**
- El Paso Wood*, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Wonder Wood, **1900/1**
- Elegance D'Irlande**, f, 4 ans, Al Namix et Noceane, **1949/3**
- Elegante Du Chenet**, f, 4 ans, Turgeon USA et Orthence, 1957
- Elektra Du Brivet*, f, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Idole De Pont Kerl, **1986/2**
- Eleos De La Brunie*, h, 4 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Altica De La Bruni, 1906
- Elevee Pour Gagner*, f, 4 ans, (AQ), Tirwanako et Noisillette, **1932/1**
- Elfe Jersey*, f, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Myrtille Jersey, 1982
- Eli Blues Dalex**, h, 4 ans, Blue Bresil et Gamine D'Auteuil, 1993
- Elisezmoi**, h, 4 ans, Lord Du Sud et Diva De La Borie, **1993/1**
- Elitburg*, h, 4 ans, (AQ), Sageburg (IRE) et Vidi Des Mottes, **1939/4, 1988/1**
- Elite D'Estruval*, f, 4 ans, (AQ), No Risk At All et Rose D'Estruval, **1994/2**

Elite De Touzaine, f, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Une De Touzaine, 1953

Elite Du Quartier, f, 4 ans, Protektor GER et Cargylose, 1969

Elle, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Huranie D'Avril, 1994

Elle Est Sacree, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Aventure Sacree, 1994/4

Elood, f, 4 ans, Crossharbour GB et Riskireva, 1966

Elsa Du Sulon, f, 4 ans, (AQ), Honolulu IRE et Fest Noz, 1982/3

Elton Du Granit, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Reine Du Granit, 1982

Elvis De Balme, h, 4 ans, Solar One et Faramine Pouilly, 1930/1

Embellie, f, 4 ans, Saddex (GB) et Beaufeene, 1953

Emeraude De Kerza, f, 4 ans, Honolulu IRE et Rangji, 1975

Eminence Rouge, f, 4 ans, (AQ), Youmzain IRE et Quiche Lorraine, 1979

Emir Gueulatis, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Orphie Du Moulin, 1993

Emir Sacree, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Altesse Sacree, 1972/2

Emydear Nouvel, f, 4 ans, (AQ), Recharge IRE et My Dear Van Moe, 1982

En Bonne Main, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Millesimee, 1979

En Plein Sud, f, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Ombre Jaune, 1938/2

Enaurisk, f, 4 ans, No Risk At All et Aliara GER, 1900, 1994

Encredechine, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Provence, 1972

Energie Des Obeaux, f, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Quenta Des Obeaux, 1969/3

Enfield, h, 4 ans, (AQ), Desir D'Un Soir et Flaurella, 1934/5

Eniocanto, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Perle Du Seuil, 1979/6

Engarde, h, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Usachaqa, 1972/4

Enza, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Quenza, 1972

Epalo Blue, h, 8 ans, Epalo GER et Brodie Blue, 1971

Epi Sacre, h, 4 ans, (AQ), Secret Singer et Sacree, 1974/1

Epicas, f, 4 ans, Davidoff GER et Negresse De Cuta, 1963

Epice D'Aubrelle, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Erbalunga, 1930

Epsidini, h, 4 ans, Apsis GB et Kaberdini, 1900

Epsilane, f, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Old Lane, 1994

Eragone, h, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Sharonne, 1979

Eris, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Belisama, 1908/3

Ermontois, m, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Merka, 1957/4

Eronimo, h, 4 ans, (AQ), Way Of Light USA et Ore, 1988/4

Eros D'Or, h, 3 ans, Puit D'Or IRE et Trop Belle, 1980/1

Eskiss Du Mathan, f, 4 ans, Network GER et Swahilie Du Mathan, 1939/3

Eskizzi, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Nerfairchichi, 1960

Espadon Mome, h, 4 ans, (AQ), Monitor Closely IRE et Grande Mome, 1982/2

Esperance De Plomb, f, 4 ans, My Risk et Field Of Gold, 1924

Espion Collonges, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Ivresse Collonges, 1974/5

Espion De Safflo, h, 4 ans, (AQ), Princeton et Neacoddes, 1982/1

Espirito, h, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Java De Mai II, 1900/5

Espoir, h, 4 ans, (AQ), Spider Flight et Lady Va, 1922/3

Espoir De Bellouet, h, 9 ans, Califet et Sainte De Bellouet, 1962/3

Espoir De Fleur, h, 4 ans, (AQ), Spider Flight et Fleur D'Anjou, 1961/2

Espoir De Gagner, h, 4 ans, (AQ), Dragon Dancer GB et Uranica, 1982/4

Espoir Du Ninian, h, 7 ans, Le Houssais et Saleya, 1915, 1990/3

Espoir Mome, h, 4 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Sibelle Mome, 1986

Esprit De Quartier, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Pertinente, 1912

Essai Concluant, h, 4 ans, (AQ), Muhtathir GB et Queenjo, 1939/5

Et Quoi, h, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Haithou, 1972

Etinsolent, h, 4 ans, (AQ), Blue Bresil et Miss Hermione, 1924

Etoile Du Berger, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Tinapalo, 1963/2

Etoile Gemmoise, f, 4 ans, (AQ), Monitor Closely IRE et Qui Est Qui, 1934

Etoile Lointaine, f, 4 ans, Turgeon USA et Mine Lointaine, 1963/3

Etoile Moriviere, f, 4 ans, Saddex (GB) et Fleur De Princesse, 1908, 1953

**Etre Francais IRE*, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Toledana, 1900, 1986/3

Eurvad Pembo, f, 4 ans, Honolulu IRE et Miss Des Aigles, 1938

Eva D'Aron, f, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Seriz D'Aron, 1934/4, 1969/5

Evan De Marcigny, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Quety De Marcigny, 1986/1

Every Bere, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Relicia Bere, 1912/1

Evidence Allen, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Haida III, 1972/3

Evviva Aa, f, 4 ans, (AC), Fantagaro et Made In Law, 1906

Ex Fan Des Sixties, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Paranoia, 1975/3

Exalting, f, 3 ans, Saddex (GB) et Mandina, 1944/3

Exfan Des Sixties, h, 4 ans, (AC), Satri IRE et Invention De Brejo, 1906/1

Extra De La Mare, h, 4 ans, Kaldounevees et Fidji De La Mare, 1925

Extra Smart, h, 4 ans, Califet et Nuit Du Maine, 1949/5

Extreme Nouba, h, 4 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Nasthazya, 1963/4

F

Facdaly, h, 3 ans, Kapgarde et Taqdaaly, 1927/5

Fair Play Sivola, f, 3 ans, Noroit GER et Miss Justice, 1907

Falbala Des Mottes, f, 3 ans, (AQ), Feel Like Dancing GB et Sepia Des Mottes, 1944/2

Fally Jem, f, 3 ans, Authorized IRE et Ballymena Lassie GB, 1942/5, 1989/1

Fan De Maspie Aa, f, 3 ans, (AC), Benevolo De Paban et Victoire De Maspie, 1916/5

Fandango, h, 3 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Paranoia, 1956/4

Fanjio De Marcigny, h, 3 ans, Noroit GER et My Sleeping, 1981

Fanon Du Breuil, f, 3 ans, Enrique (GB) et Mazagane, 1942

Fantastique Cotte, h, 3 ans, Nom De D'La et Romantique Cotte, 1991/3

Fantomas Arzembouy, h, 3 ans, (AQ), Cokoriko et Vrille D'Arzembouy, 1937/5

Fasimix, h, 8 ans, Carlotamix et Fanissa GER, 1913

Faucon Du Bosc, h, 3 ans, (AQ), Boris De Deauville (IRE) et Orisandre, 1973/3

Fautilunedenuo, f, 3 ans, (AQ), Spirit One et Ucocotte, 1927

Fava Has, h, 5 ans, Kapgarde et Fragante Royale, 1915

Fee D'Audouville, f, 3 ans, Special Kaldoun (IRE) et Lute D'Audouville, 1965

Fee Du Chenet, f, 3 ans, Muhtathir GB et Tanais Du Chenet, 1973

Fee Du Quartier, f, 3 ans, Apsis GB et Cargylose, 1950/4

Feufolet Roc Marie, h, 5 ans, (AC), Laverock IRE et Tamicha, 1906/4

Fiancee Du Large, f, 3 ans, Kapgarde et Gryonne, 1943

Fiasco Du Pecos, h, 7 ans, (AC), Anzillero GER et Femme, 1962

Fidalgo Des Places, h, 3 ans, Muhtathir GB et Queen Des Places, 1927

Fidèle Au Poste, h, 3 ans, Saint Des Saints et Posh Lady IRE, 1956/3

Fidji De La Brunie, f, 3 ans, (AA), Ragtime Pontadour et Ceres De La Brunie, 1916

Fiesta Delafayette, f, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Queen De Lafayette, 1989

Fighter Sport, h, 3 ans, High Rock (IRE) et Theloune, 1955

Figuro, h, 3 ans, (AQ), Yeats IRE et Annaland, 1955/1

Fil Conducteur, h, 3 ans, (AQ), Racinger et Uluru, 1950/5

Filmotout, h, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Revathou, 1937/2

Filou De Juilley, h, 5 ans, Ungaro GER et Lucy De Juilley, 1946

Fine Angels, f, 5 ans, Fine Grain JPN et Star Jelois, 1931

First Daum, h, 4 ans, Anzillero GER et Sky Dance, 1912/4

First Des Dunes, h, 3 ans, Al Namix et Rafale Rochelaise, 1965

Fistoul, f, 3 ans, No Risk At All et First Elom, 1901/2

Flapjack, h, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Prima Ballerina, 1917/3

Fleur De Romay, f, 3 ans, Lord Du Sud et Cardora, 1989

Flexible, f, 4 ans, Kyllachy GB et Conciliatory GB, 1938

Flint Du Pecos Aa, h, 3 ans, (AC), Gentlewave (IRE) et Frivole Du Pecos, 1916/1

Flintland, h, 3 ans, (AQ), No Risk At All et Palmaland, 1940

Flyovergreen, h, 3 ans, Diamond Boy et Kiluti, 1937/3

Foja, f, 3 ans, (OC), Masterstroke USA et Oja, 1973/5

Folie D'Oudairies, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Miss D'Estruval, 1937/1

Folie De Baune, f, 4 ans, Hurricane Cat USA et Java De Baune, 1966

Forago De Berce, h, 3 ans, Vision D'Etat et Maracay, 1940, 1991

Force Awakens, h, 3 ans, Vespone IRE et Venta, 1960

Forcement, f, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Legitime, 1942

Formule Magique, f, 3 ans, Network GER et Sanouva, 1989/3

Formule Un, f, 3 ans, Coastal Path GB et More Fun GER, 1980

Fort Jolie, f, 3 ans, (AQ), Cokoriko et Oranie Jolie, 1901/1

Fortuitous, f, 3 ans, (AQ), Martaline GB et Reflexion, 1942/1

Fou Chantant, h, 3 ans, (AQ), Laverock IRE et Vrai Bonheur, 1965

Fou Du Bresil, h, 3 ans, Blue Bresil et Belle Attente, 1907/3

Fourmetot, h, 5 ans, Denon USA et Restless Mixa (IRE), 1983

Fourmis, h, 3 ans, Bernebeau et Rehearsal, 1927

Fox Trot, h, 3 ans, (AQ), Enrique (GB) et Orphee De Vonnas, 1991/1

Fox Trot Delmar Aa, h, 3 ans, (AC), Kap Rock et Operette De Brejou, 1916/4

Fragandor Rosetgri, h, 4 ans, Literato et Fragante De Cameru, 1967/3

Frah A Kara, h, 4 ans, Eleos (GB) et Florakara, 1966/4

Francais De Coeur, h, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Gleep Will, 1911/5

Freetime, h, 12 ans, Freedom Cry GB et Kunigawa, 1987/5

French Dream, f, 3 ans, French Fifteen et Shinydream, 1943/1

Frero Banbou, h, 3 ans, (AQ), Apsis GB et Lady Banbou, 1973/1

***Friedrichspalast GER**, h, 6 ans, Lord Of England GER et Flaming Eyes GER, 1951/1

Friendly Star, h, 3 ans, (AQ), Saint Des Saints et Victoria's Star, 1911/2

Primeur, h, 4 ans, Spirit One et Pas Exclue, 1934/2

Ripon De Ballon, h, 4 ans, Spider Flight et Nile Breeze, 1900/2

Riponne De Belair, f, 3 ans, (AQ), Doctor Dino et Strip Tease, 1965/4

Full Of Star, f, 4 ans, Full Of Gold et She's My Lady, 1925/5, 1969

Full Smart, h, 3 ans, Cat Junior USA et Full Of Charms, 1929/3

Funnyblackindian, f, 3 ans, Indian Danehill IRE et Joly Jessy, 1929/4

Furidouce De Berce, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Kashmira, 1989

Furie Precieuse, f, 3 ans, (AQ), Sri Putra GB et Precieuse Pepite, 1980

Futbolisto, h, 5 ans, Blue Bresil et Faraude, 1978/6

Fyrmyin, h, 7 ans, Nickname et Fly To Sky, 1933/1

G

Gaelick Kap, f, 5 ans, Kapparde et Gaelika (IRE), 1926/4

Gaelik First, f, 3 ans, Blue Bresil et Gaelika (IRE), 1943/3

Galliego Des Roccs, h, 3 ans, Diamond Green et Formaliste, 1929/2

***Galop Marin IRE**, h, 6 ans, Black Sam Bellamy IRE et Great Jane, 1978/1

Garasil, h, 5 ans, Blue Bresil et Niagara L'Amandour, 1945/1

Gareth De Larachi, h, 3 ans, (AC), Vespone IRE et Idole De Vergne, 1916/2

Gaspar De Pretot, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Tekakwhita, 1970/1

Gazelle De Ballon, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Nile Altesse, 1901

Get Up, h, 5 ans, Montmartre et Donna Lorcy, 1920

***Ghost Serge IRE**, h, 3 ans, Zebedee GB et Cornakill USA, 1955/2

Go Wilko, h, 6 ans, Voix Du Nord et Rivatune, 1968

Go'n Win, f, 4 ans, No Risk At All et Esteraza, 1938, 1988

Goldio, h, 7 ans, Archange D'Or (IRE) et Victory Star, 1983

***Good Prince GER**, h, 9 ans, Desert Prince IRE et Good Harmony GB, 1902, 1983

Grand Banks (GB), h, 4 ans, Hurricane Run IRE et Akoyama (GB), 1939

Grand Depart, h, 5 ans, Astarabad USA et Romane Grandchamp, 1978

Grand Trianon, h, 5 ans, Pour Moi IRE et Maid For Music IRE, 1913/4

Great Parade, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Paradana, 1957

Great Paul, h, 5 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 1931

Gris Minois Aa, h, 5 ans, (AA), Fragrant Mix (IRE) et Kamailya, 1970

Guadalcanal, f, 3 ans, Kapparde et Alpe Doloise, 1989

Guaduloup, h, 4 ans, Kapparde et Petite Chance, 1957/1

Gudari, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Sablonniere, 1960/5

Gus De Gene, h, 5 ans, Bachir IRE et Irise De Gene, 1933/3

Guyonne, f, 5 ans, Nombre Premier (GB) et Gymnote, 1945

H

Hanzie Des Hazards, f, 4 ans, Anzillero GER et Hasquaine, 1953/4

Heaven's Night, f, 3 ans, Vol De Nuit GB et Yaven, 1943/2

Hell's Queen, f, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Queen Margot, 1990/4

Her Breiz, f, 6 ans, Sunday Break JPN et Sainte Bretonne, 1920

Hera Of The Glade, f, 3 ans, Tirwanako et Dawn Of La Garenne, 1989

Highway To Hell, h, 4 ans, No Risk At All et Rodika, 1958/1

Hinou Des Hazards, f, 3 ans, Legolas JPN et Hasquaine, 1955/5

Hiva'oa, f, 3 ans, George Vancouver USA et Melodya, 1901, 1950

Hodija, f, 7 ans, (AC), Assessor IRE et Hestampe Japonaise, 1918

Holy Ruler, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Ruler Of My Heart (IRE), 1989

Horus De Pompadour, h, 5 ans, (AC), Le Balafre et Hestampe Japonaise, 1945

Hot Hot Very Hot, f, 6 ans, Youmzain IRE et Quelle Chaleur, 1964

Houpas, f, 4 ans, Soul City IRE et Justicia, 1966

***Hubal POL**, h, 6 ans, Safety Wire (IRE) et Hebra POL, 1941

I

Innovate, f, 6 ans, Full Of Gold et Ryde, 1948/2

Insane, h, 3 ans, Dream Well et Sandy Lane, 1927/1

Insoumis, h, 6 ans, Creachadoir IRE et Hill Of Grace GB, 1983

Irisa De Lune, f, 3 ans, Irish Wells et Pepite De Lune, 1980/3

Irish Douk, h, 5 ans, Irish Wells et Doukanane, 1970

Irnova Has, f, 4 ans, Turgeon USA et Irostare, 1912

Irresponsable, f, 4 ans, Loup Breton (IRE) et Toujours Amour IRE, 1930/3

It's Jennifer, f, 6 ans, Martaline GB et Shanxi Girl GB, 1977/1

***Ivo GER**, h, 3 ans, Areion GER et Iwonen USA, 1991/4

J

Janajka, f, 3 ans, Monitor Closely IRE et Shaimix, 1965/5

Jardin D'Erevan, h, 9 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, 1926

Jenychope, f, 4 ans, Soave GER et Jennhill, 1953/3

Jocrack A La Motte, f, 4 ans, Full Of Gold et Line Des Landes, 1974

Joffretou, h, 6 ans, Della Francesca USA et Shinaway, 1947/3

Jolie Dodville, f, 4 ans, Red Rocks IRE et Jodie Pisati (GB), 1925/3

Jubilatoire, f, 5 ans, Konig Turf GER et Jaune De Beaufai, 1975/2

Julianos, h, 4 ans, Apsis GB et Lady Flow, 1979

Juneau Basc, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Castagna, 1949/4

Just Move On, f, 4 ans, No Risk At All et Jacira, 1963/1

K

Kaldou Euanas, h, 9 ans, Kaldou Star (GB) et Euadne GER, 1951

Kallipso, f, 4 ans, Zanzibari USA et Kriska, 1908/5, 1994

Kami Kaze, h, 7 ans, Martaline GB et Georgienne, 1913

Kapdam, h, 3 ans, Kapparde et Rainbowline, 1907/2

Kapelo, h, 4 ans, Kapparde et Si St Eloi, 1974

Kapios, h, 3 ans, Spider Flight et Kapsile, 1940

Katana One, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Northern Ocean, 1954/4

Kathy Super, f, 4 ans, Kingsalsa USA et Brave Cocotte, 1939

Kenzo De Champdoux, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Timberland, 1957/5

Kevine Katoune, f, 4 ans, Khalkevi IRE et Spirit Katoune, 1994

Knight Rock Bey, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Cahuete, 1967/2

Kidane Traou Land, f, 4 ans, Intrepid Jack GB et China Silk, 1966/2

Kimo Royal, h, 5 ans, Royal Dragon USA et Kimaroyale, 1903

King Berry, h, 4 ans, Army King et Liganberry, 1966/5

King Elvis, h, 3 ans, Saint Des Saints et Grasca, 1911/3

King Of Run, h, 3 ans, Born King JPN et Running Running, **1940/5**

Kingbohem, h, 7 ans, Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER, 1914

Kivernitis, h, 3 ans, Authorized IRE et Kypriano's Angel PNA, **1940/2**

Kodalie, f, 3 ans, Cokoriko et Ivresse Du Berlais, 1955

Konigssar, h, 6 ans, Konig Turf GER et Elessar, **1983/5**

Kotencore Has, f, 3 ans, Turgeon USA et Kotkibed, 1901

Kroissant Bleu, h, 4 ans, Blue Bresil et Trinidad, 1969

Krola, f, 3 ans, Balko et Kitaime, 1989

Kutik, h, 4 ans, No Risk At All et Kutika, **1966/3**

L

L'Assaut Six, f, 4 ans, Kentucky Dynamite USA et Indian Princess IRE, **1924/3**

L'Astalina, f, 4 ans, Coastal Path GB et L'Astina, **1994/3**

L'Aubade, f, 5 ans, Enrique (GB) et L'Audacieuse, **1975/7**

L'Or De Trezy, h, 3 ans, Lord Du Sud et Foreign Raider IRE, **1991/2**

La Barakas, f, 3 ans, Davidoff GER et Cadoubelle Des As, **1907/5**

La Chavanne, f, 5 ans, Turgeon USA et La Ragoterie, **1962/4**

***La Provence GER**, f, 4 ans, Electric Beat GB et Lady Valente USA, 1994

La Temeraire, f, 3 ans, Martaline GB et Kpalime, **1944/1**

Lady Closely, f, 4 ans, Monitor Closely IRE et Easter Bunny, **1934/1**

Lady De Roche, f, 4 ans, Soave GER et God Girl, **1939/1**

Lady Horse, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Lady Cassandre, 1925

Lamigo, h, 10 ans, American Post GB et Lamboghina GER, 1913

Last Sparkler, h, 3 ans, Rip Van Winkle IRE et Sparkling Star, **1907/1**

Le Chateau, h, 9 ans, Enrique (GB) et La Remigeasse, 1978

Le Costaud, h, 7 ans, Forestier et Loya Lescribaa, **1958/4**

Le Malin, h, 4 ans, Martaline GB et Lumina, **1949/1**

Le Mans, h, 5 ans, Le Fou (IRE) et The Race, **1978/3**

Le Meteque, h, 5 ans, Early March GB et Danser Sur La Lune, **1915/2**

***Le Milos GB**, h, 3 ans, Shirocco GER et Banjaxed Girl GB, **1909/5**

Le Rocher, h, 8 ans, Saint Des Saints et Belle Du Roi, **1978/2**

Le Sannoisien, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Paniquette, 1900

Leading Edge, h, 4 ans, Muhtathir GB et Cutting Edge, 1966

***Leo Fantastico GER**, h, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Lots Of Dreams GER, 1993

Liberatore, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Magic Poline, **1945/5**

Lilie, f, 3 ans, Martaline GB et Lady An Co, **1952/1**

Lingot, h, 5 ans, Linnangi IRE et Manon GB, **1903/3**

Lione Des Cotieres, f, 10 ans, Lion Noir (GB) et Ngaio USA, 1987

Little Island, f, 3 ans, Martaline GB et Isle, 1907, 1973

***Littlemissdynamite GB**, f, 5 ans, Kapparde et Fit To Drive GB, **1932/4**

Livrot Has, h, 3 ans, Kapparde et Taradissima Has, 1940

Livia Royale, f, 3 ans, Maresca Sorrento et Royale Landy, **1901/3**

***Lopesan GER**, h, 4 ans, Santiago GER et Lasuna GER, **1979/2**

Lou Magnifica, f, 3 ans, Saint Des Saints et Lou Emerald, 1901

Love Story, f, 3 ans, Barastraight (GB) et Nouvelle Aventure, 1980

Lucky Net Love, h, 5 ans, Network GER et Line Lovely, **1932/2**

Lulu A Lome, f, 5 ans, Smadoun et Lumina, 1928

Lumiere D'Afrique, f, 3 ans, Balko et Lumina, 1944

Lunate, f, 5 ans, Turgeon USA et Lavircade, 1935

Lune Du Jura, f, 5 ans, Le Balafre et Miss Du Turf, **1932/3**

M

Ma Lougie, f, 3 ans, Cat Junior USA et Stoa IRE, 1960

Magic Louise, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Sharp Marie, 1938

Magicman, h, 4 ans, Manduro GER et Now Again GER, **1953/5**

Magistador, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Kirkla, **1913/1**

Majakadex, h, 3 ans, Saddex (GB) et Majaka, 1911

Makata Blue, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Danse Quatz, **1938/4**

***Maklem IRE**, f, 3 ans, Makfi GB et Miss Dela IRE, **1965/3**

Malin De Beauvais, h, 9 ans, Astarabad USA et Bora Bird, 1971

Mam'zelle Nitouche, f, 5 ans, Martaline GB et Saintenitouche, **1931/5**

Manhol Aa, h, 4 ans, (AC), Grey Risk et Jegua, 1906

Mannix Du Berlais, h, 3 ans, Saint Des Saints et Legende Du Luy, **1907/3**

Maola, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Morning Glory GER, 1994

Marina Grise, f, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Mappa, **1935/3**

Marlonne, f, 4 ans, Martaline GB et Loulane, **1975/5**

Martasprings, f, 4 ans, Martaline GB et Aurore Celtique, 1919

***Marvelloso GB**, h, 10 ans, Tobougg IRE et Qudrah IRE, 1983

Mawenzi, h, 5 ans, Deportivo GB et Misery Hill, 1947

Maxenchop, h, 3 ans, Muhaymin USA et Griffyn, **1929/1**

***Meeting Life POL**, m, 3 ans, Exciting Life IRE et Mikola POL, **1952/2**

Melodie D'Auteur, f, 3 ans, Authorized IRE et Helvetic Melody, 1943

Memorial Silver, f, 4 ans, Kotky Bleu et Maryssia, **1961/4**

Menu Menthol, h, 6 ans, Nickname et Synera, **1971/2**

Mester, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Altane, **1973/1**

Mick Petra, f, 3 ans, Vision D'Etat et Mick Cleopatre, **1989/5**

Mille Rubis, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Rubilite, 1979

Milord Thomas, h, 9 ans, Kapparde et Star D'Avril, **1976/4**

Miracle Du Desert, h, 4 ans, Fuisse et Desert Melody, **1957/3**

Miss Del'rais, f, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Miss Night (IRE), 1920

Miss Kalista, f, 3 ans, Youmzain IRE et Miss Poppee, **1901/5**

Miss Mome, f, 4 ans, Montmartre et Allez Loulou PNA, **1994/5**

Miss Peppa, f, 3 ans, Shakespearean IRE et Miss Lordy, 1944

Miss Salsa Blue, f, 5 ans, Blue Bresil et Brave D'Honneur, **1978/5**

Missa Est, f, 3 ans, Rajsaman et Montgarri, 1965

Mister Emily, h, 8 ans, Mister Conway et Petite Emilie, **1951/5**

Mister Folois, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Marie Trebrook, **1925/4**

***Mister Mo GER**, h, 3 ans, Maxios (GB) et Macuna GB, **1980/2**

Mister Nour, h, 5 ans, Valanour IRE et Tigresse Rose, 1947

Mister Tic, h, 6 ans, Network GER et Baie Royale, **1947/5**

Mistral Des Noes, h, 4 ans, Slickly Royal et Phapha, **1969/2**

***Moll Cutpurse GB**, f, 5 ans, Dick Turpin IRE et Jemima Nicholas GB, **1917/4**

Mona Louisa, h, 5 ans, Hannouma (IRE) et Lovely Sea, **1992/6**

Money Mart, f, 5 ans, Martaline GB et Shanxi Girl GB, **1959/3**

Monsieur Cannibale, h, 5 ans, Way Of Light USA et Moon Romance, **1935/4**

Monsieur King, h, 3 ans, Enrique (GB) et Irish Gale IRE, **1950/1**

Monte Gordo, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Polychrome, **1993/3**

Montepertuso, h, 3 ans, Saint Des Saints et Amalfitana, 1952

Moody Mary, f, 4 ans, Saint Des Saints et Mood, **1979/3**

Moon Ray Aa, f, 3 ans, (AC), Benevolo De Paban et Ankhounamoon, 1916

Moon Wells, f, 6 ans, Irish Wells et Lavirca Rouge, **1921/1**

Moonlight Blue, h, 8 ans, Walk In The Park IRE et Soria IRE, **1915/7**

Muanda, h, 6 ans, Della Francesca USA et Lysalka, 1964

Munight, h, 9 ans, Muhaymin USA et Super Night, 1964

My Greatprima, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Prima De Vaige, 1948

My Kalores, m, 3 ans, Lord Du Sud et Alize Des Parcs, **1955/4**

My Pottinguer, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Polemique (IRE), **1988/3**

Myster King, h, 11 ans, Kingsalsa USA et Mysterious Guest, 1936

N

Nadia Has, f, 4 ans, Fuisse et Nasou, **1938/3**

Nadjib, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Summer Lemons USA, 1955

Naoura, f, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Quisait, 1915

Nascarbonate Aa, h, 5 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Pomme De Bonate, 1919

Nauman, h, 5 ans, Slickly et Slam, **1920/3**

Neflier, h, 9 ans, Kapparde et Kesakao, 1918

Nigeem, h, 4 ans, Panis USA et Rafale Pearl, 1961

Nikabuss, f, 6 ans, Iron Mask USA et Panika, 1968

Nina De L'Orme, f, 3 ans, Irish Wells et Kavusakan, **1944/4**

***No Cook IRE**, f, 3 ans, Le Fou (IRE) et The Wounded Cook IRE, 1942

Nooreva, f, 3 ans, Meshaher USA et Salsaneyev, **1901/4**
Notorius, m, 3 ans, Manduro GER et Respected IRE, 1954
***Nurmi GER**, h, 5 ans, Samum GER et Nadin GER, **1915/6**

O

Octopus Garden, h, 3 ans, Fuisse et Stay Free, 1965
Okelmanif Aa, f, 5 ans, (AC), Full Of Gold et Okelebelle, **1910/5**
Oratory Davis, h, 8 ans, Oratorio IRE et Panarea, 1947
Overland, h, 4 ans, Spirit One et Miss Oversea, 1934, 1988

P

***Pagino GER**, m, 5 ans, Sholokhov IRE et Peace Flower IRE, 1946
Pago Pago, h, 4 ans, Califet et Cadette Bleue, **1967/5**
Pagomix, h, 7 ans, Crillon et Quietamixa, 1913
Panis Moon, f, 6 ans, Spanish Moon USA et Xistu, **1948/3**
Papywhite, h, 4 ans, Muhtathir GB et Triki Miki, **1993/2**
Parc De Belleville, h, 4 ans, Laverock IRE et Ghostly Dance, 1957
Parcelle De Maraca, f, 3 ans, Blue Bresil et Parcelle Doree, 1942
Paz De La Vega, f, 3 ans, Walk In The Park IRE et Anita De La Vega, 1960
Pearl Daram, h, 8 ans, Daramsar et Pearl River, 1983
Perla Des Bois, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Ella Des Bois, **1928/3**
Petrus Du Berlais, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Psychee Du Berlais, 1959
Plaisir Fou, h, 8 ans, Le Fou (IRE) et Three Well, 1992
Plumeur, h, 11 ans, Great Pretender IRE et Plume Rose, 1978
Poker De Ballon, h, 5 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, **1970/3**
Polikita, f, 8 ans, Rashbag GB et Poliette, 1918
Polimars, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Marsanay, **1930/4**
Polinuit, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Ma Nuit Chez Maud, 1912
Polirico, h, 3 ans, Cokoriko et Polimere, **1956/1**
Polygame, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Majorica Sancta, **1958/6**
Pontailac, h, 4 ans, Deportivo GB et Route Des Indes, **1924/1**
Potemkine, h, 3 ans, Kapgarde et Russian Taiga, 1937

Powder Path, h, 3 ans, Coastal Path GB et Powder Tremp, **1954/5**
Premier Consul, h, 3 ans, Rip Van Winkle IRE et Cucuma, 1981
Pretender Alana, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Amie Des Champs, **1908/4**
Princemax, h, 3 ans, Saint Des Saints et Princesse Winner, **1991/5**
Princesse Poutine, f, 5 ans, Martaline GB et Miss Poutine, 1948
Principe De Vega, h, 7 ans, Prince Kirk PNA et Formaliste, **1926/3**
Promised Land, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Darwana, **1981/4**
Pyromane, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Pyrana USA, **1947/1**

Q

Queen Of Brizais, f, 4 ans, Kapgarde et Star Du Brizais, 1900

R

Racing Spirit, f, 3 ans, Racing et Spirit Katoune, 1965
Radiologue, h, 6 ans, Doctor Dino et Radio Londres, **1977/5**
Raffles Sun, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Gray Steam, **1975/1**
Raj De Boistron, h, 4 ans, Rajsaman et Chi Chi De Boistron, **1930/2**
Ralka, f, 5 ans, Full Of Gold et Ma Misere, 1928
Recap, h, 3 ans, Reply IRE et Tairchope, 1981
Red Risk, h, 3 ans, No Risk At All et Rolie De Vindecy, **1956/5**
Red Rocky, h, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Sparkling Star, **1945/2**
Rederie Jean, f, 3 ans, Boris De Deauville (IRE) et Rederie Mix, 1942
Reve Du Clos, h, 5 ans, Fragrant Mix (IRE) et Cyrienne Du Maine, 1970
Reyen Aa, m, 3 ans, (AA), Benevolo De Paban et Basileia, **1916/3**
Risk The Star, h, 3 ans, No Risk At All et Starglas, **1973/6**
Road Mix Tavel, f, 3 ans, Al Namix et Blue Road, **1944/5**
Robyna, f, 5 ans, Vatori et Sekara, **1928/1**
Rock The Race, h, 7 ans, Whipper USA et Choc Ice (IRE), **1958/5**
Rocktaline, f, 4 ans, Protektor GER et Courtaline, **1969/4**

Roi Mage, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Royale Majesty, **1976/3**
Roi Sun, h, 4 ans, Protektor GER et Sunkajide, 1904
Rootster, h, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Quadina, **1941/5**
Rose Queen, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Queen Poline, **1963/5**
Rose Sea Has, h, 3 ans, Kapgarde et Vaibuscar Has, **1960/3**
Rostello, h, 3 ans, Fuisse et Rose D'Ete, **1955/3**
Roxinela, f, 5 ans, Muhtathir GB et Grivette, **1976/5**
Royal Bataille, h, 3 ans, Turgeon USA et Royale Cazoumaille, **1960/2**
Royal Mengwi, h, 3 ans, Turgeon USA et Royale Kintamani, **1980/4**
Royalclety, h, 4 ans, Clety et Little Royale, **1979/4**
Royale Joana Has, f, 3 ans, Martaline GB et Royale Ultimate, **1954/1**
Royale Maria Has, f, 4 ans, No Risk At All et Royale Ultimate, **1958/7**
Royale Spirit, f, 5 ans, Spirit One et Little Royale, 1935

S

Saaluste, h, 3 ans, No Risk At All et Saalewuste GER, **1909/2**
Sacha Green, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Sara Rose, **1902/4**
Sacree Louise, f, 3 ans, No Risk At All et Sacred Music USA, 1944
Sage Way, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Marie Du Lys, 1901
Sagehope, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Hucking Hope IRE, 1983
Saint Baron, h, 4 ans, Confuchias IRE et Early La Hutte, **1904/5**
Saint Corneille, h, 3 ans, Saint Des Saints et Sacarine, **1940/3**
Saint Goustan Blue, h, 6 ans, Blue Bresil et Les Saintes Glaces, 1976
Saint Grace, f, 3 ans, Saint Des Saints et Ladies Vision, **1989/4**
Saint Louhann, h, 4 ans, Saint Des Saints et Mist Anjou, 1900, 1967
Saint Xavier, h, 6 ans, Saint Des Saints et Princesse Lucie, **1976/6**
Sainte Turgeon, f, 6 ans, Turgeon USA et Sainte Nono, **1978/7**
Saldorello, h, 4 ans, Saddex (GB) et Helvetic Melody, 1924
Santana Du Berlais, h, 5 ans, Saint Des Saints et Katioucha, **1913/3**
Seigneur Zeus, h, 4 ans, Vision D'Etat et Sainte Nono, 1967
Selfie, f, 4 ans, Muhtathir GB et Bonne Journee, **1967/1**

Shagheirock, h, 3 ans, Kap Rock et Gheisha, **1927/3**
Shakadame, f, 5 ans, Sholokhov IRE et Source Limpide, **1928/2**
Shamalcoeur, m, 3 ans, Shamalgan et Coeur Sacre, 1991
Shekidame, f, 4 ans, No Risk At All et Source Limpide, **1975/4**
Shwedagon, h, 3 ans, Dark Angel IRE et Saaryeh GB, 1909
Simba De Teillee, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Lady De Mai, **1983/2**
Symbolic, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, 1981
Sinnetique, f, 3 ans, Sinndar IRE et Grivatique, 1901
Sir Gemmois, h, 7 ans, Nickname et Venise Doree, **1971/5**
Sirwa Du Bocage, f, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Got Aba, 1900
Sitor D'Altea, h, 4 ans, Califet et Dame Du Parc, **1953/1**
Skins Rock, h, 4 ans, Skins Game GB et Ebene Rock, **1953/2**
Sky Path, h, 6 ans, Coastal Path GB et Subtle Brain, **1931/4**
Slim Risk, h, 4 ans, No Risk At All et Slim Pearl, **1925/2**
So French, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Westonne, 1976
Soane De Clave, f, 3 ans, Soave GER et Oceane De Clave, 1965
Soft Dancer (IRE), h, 9 ans, Poliglote (GB) et Soft Gold USA, **1959/5**
Soldier's Queen, h, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen, 1946
Solonder, h, 7 ans, Solon GER et Schlenderana, 1978
Soufflenheim, h, 5 ans, Martaline GB et La Saone, **1946/1**
Speed Des Bournais, h, 4 ans, Spirit One et Dream Of Prairie IRE, 1967
Speed Dino, h, 3 ans, Doctor Dino et Speed Des Monceaux, 1980
Speed Fire, h, 6 ans, Spirit One et Monette Bere, **1905/1**
Spirit Ness, h, 7 ans, Spirit One et Infusion GB, 1905
Sreighonn, h, 5 ans, Martaline GB et Eliga, **1976/1**
Star Dance, f, 3 ans, Enrique (GB) et Comedie Divine, 1942
Star Of Sunday, h, 8 ans, Sunday Break JPN et Lilli Star, **1987/3**
Star Rochelais, h, 12 ans, Even Top IRE et Neige Rochelaise, 1921
Stanton Street, h, 4 ans, Martaline GB et Nagaoka GER, **1979/1**
Still Young, h, 12 ans, Dear Doctor et Loudifried, 1933

Storm Of Saintly, h, 9 ans, Saint Des Saints et The Storm, **1990/1**

Stormy Angel, h, 5 ans, Stormy River et Angel's Camp USA, 1935

***Straying IRE**, h, 5 ans, Tagula IRE et Adultress IRE, **1905/5**, **1964/3**

Stribel, h, 5 ans, Sumitas GER et Strixi, **1922/1**

***Stylish Cat USA**, f, 5 ans, Gio Ponti USA et Buddha Lady USA, 1947

Sucaille, f, 4 ans, Sumitas GER et La Joncaille, 1979

Sulfite, f, 5 ans, Simplex et Vilaya, **1928/5**

Sun Des Rosaires (IRE), h, 10 ans, Aussie Rules USA et Sunburst GB, 1951

Sun Zephir, h, 9 ans, Daliapour IRE et Zephira Crown, 1913

Sunday A Paris, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Belle Louise, **1954/3**

Super Nonant, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Sagienne, 1971

Super Sage, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Super Anna, 1939, **1961/3**

Surely Try, h, 8 ans, Prince Kirk PNA et Carmen Tonic, **1992/2**

Surlaseine Sizing, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Fleche Du Logis, **1993/4**

Sweet Turtle, h, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sindar Tica, 1970

T

Tabac D'Estruval, h, 11 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval, 1987

Take Two, h, 5 ans, Turgeon USA et Queen's Theatre, **1946/3**

Teahupoo Vega, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Silver Road (GB), **1961/5**

Telegenie, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Sigune Pierji, **1935/2**

Terre De Rois, f, 4 ans, Fragrant Mix (IRE) et Venus Beauty, **1900/4**

Terrine Du Chef, f, 4 ans, Satri IRE et Toutonne, 1928, **1969/1**

The Reckoning, h, 4 ans, Enrique (GB) et Upside Down Cake (GB), 1953

The Stomp, h, 8 ans, Layman USA et Version Originale, **1958/2**

Thirassia Aa, f, 4 ans, (AC), Walk In The Park IRE et Thera, **1906/2**

Tiger De Baune, h, 6 ans, Tiger Groom GB et Venus De Baune, 1926

Tigresse Tianjin (GB), f, 3 ans, Nathaniel IRE et Turtle Point USA, 1950

Tino Roli, h, 4 ans, Roli Abi et Tiana, 1993

Titi De Montmartre, f, 5 ans, Montmartre et Royal Tiara UAE, 1978

Tout En Cardoun, f, 7 ans, Layman USA et Bairgaine, 1931

Touz Day, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr, **1961/1**

Trespalcios, h, 3 ans, Never On Sunday et Fonaba (GB), **1981/1**

Tribalion, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Trice, 1979

Tulipe De Bellouet, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Sainte De Bellouet, **1928/4**

Turfiste, h, 3 ans, Turgeon USA et Nicknack, **1981/2**

Turkey Jackson, h, 8 ans, Sakhee USA et Winding Road, **1964/6**

Tuticolle, h, 11 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, **1936/2**

Tyler Swin, h, 3 ans, Spider Flight et Love Du Charmil, 1965

U

Ucla De Kernin, f, 10 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Farquhar, **1918/3**

Ultra Lucky, h, 10 ans, Arvico et Luckystar Du Frene, 1913, **1990/2**

Ultranet, h, 10 ans, (AQ), Network GER et First Union, 1913

Ulysse De L'Aunay, h, 10 ans, Roli Abi et Lady Rosekadrou, **1936/4**

Una Chica, f, 4 ans, No Risk At All et Chica Princess, 1967

Uniment, h, 10 ans, (AQ), Goldneyev USA et Nasseuse, **1921/5**

Uno Baie, h, 10 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Ilari Du Misselot, **1985/1**

***Ustimos GER**, h, 5 ans, Kamsin GER et Ustimona GER, **1941/2**

V

Vallee De Seine, f, 3 ans, Youmzain IRE et Sister Valcour, **1943/4**

Valseur De Sarti, h, 9 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Hopala, **1992/5**

Van Gogh Du Granit, h, 9 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Etnou, **1902/1**

Vandana, f, 4 ans, Stormy River et Version Originale, **1925/1**

Varabad Du Buisson, h, 9 ans, (AQ), Astarabad USA et Diane Du Buisson, **1985/2**

Vasyquassian, h, 9 ans, (AQ), Visionary et Hassiane, 1902, 1968

Vatohio, f, 6 ans, Vatori et Parkohio, **1968/3**

Vaugeoise, f, 3 ans, Spirit One et Valaway, 1944

Vedy De La Thinte, f, 9 ans, (AQ), Anzillero GER et Sly De La Thinte, **1936/5**

Vega De Carcouet, f, 4 ans, Tiger Groom GB et Murmurine, **1934/3**

Vendelogne, f, 7 ans, Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE, **1913/7**

Very Speed, h, 4 ans, Irish Wells et Green Fever, 1966

View Gold, h, 3 ans, Vision D'Etat et Thou In Gold, **1952/4**

Vif Ardent, h, 4 ans, Network GER et Virgata, **1912/3**

Vif D'Esprit, h, 10 ans, Khalkevi IRE et Viana, **1941/1**

Vif Du Vaududon, h, 4 ans, Nicobar GB et Eclipse De Segre GB, 1966

Vilamoura, h, 3 ans, Rajsaman et Keeping Gold, **1927/2**

Villa Collet, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Whoopsie GB, **1952/3**

Vivamar, h, 9 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Noblemare, **1936/1**

Votre Honor, h, 6 ans, Kapgarde et Brave D'Honneur, 1987

Voyage Enchante, h, 5 ans, Peer Gynt JPN et Partie Majeure, 1970

Vraiment Belle, f, 3 ans, Lauro GER et Vraiment, **1965/1**

W

Whisky Mouille, m, 3 ans, Alianthus GER et A La Belle Etoile, **1980/5**

Wichita Heriniere, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Carless Heriniere, **1900/3**, **1993/5**

Wind Gold, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Keeping Gold, 1979

Winner Du Desert, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Fortune Du Desert IRE, 1927

X

Xsadd D'Autrechene, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Xcite D'Autrechene, 1966

Y

Yellow Field, h, 5 ans, Yellowstone IRE et Chica Field, **1946/2**

Yellow Mellow, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, **1924/2**, **1988/5**

Z

Zambezi Flow, f, 3 ans, Zambezi Sun GB et Lady Flow, 1901

Zanzidon, h, 3 ans, Zanzibari USA et Abandon, 1950

Zaporogue, h, 3 ans, No Risk At All et Caribea, 1909

Zie De Ket, h, 3 ans, Evasive GB et Hatikva (GB), 1973

Zizaneur, h, 3 ans, Planteur (IRE) et Zitana, **1956/6**

Zlatan Des Dunes, h, 5 ans, Saint Des Saints et Crystal Spark, **1920/5**

Zuckerprinz, h, 5 ans, Yeats IRE et Zuckerpuppe GER, 1990